ESTIMATES

Citizenship and Immigration Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2002

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/32-2002
ISBN 0-660-62100-2

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering its commitments. The report also associates performance with earlier commitments as well as achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organisation according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5

OR to this Internet address: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

103-02648/

Citizenship and Immigration Canada

Departmental Performance Report

For the period ending

March 31, 2002

Approved by

The Honourable Denis Coderre
Minister of Citizenship and Immigration

Table of Contents

Minister's Message **3**

Section I: Operating Context **5**

Section II: Departmental Performance **7**

Section III: Performance by Strategic Outcome **13**

Maximizing Economic and Social Benefits of Migration to Canada 14

Protecting Refugees and Others in Need of Resettlement 21

Supporting the Settlement, Adaptation and Integration of Newcomers into Canadian Society 27

Managing Access to Canada with a Fair and Effective Enforcement Strategy 33

Section IV: Consolidated Reporting **39**

Performance of Legislative and Regulatory Initiatives 39

Sustainable Development Strategy (2001–2003) 40

Section V: Financial Performance **41**

Financial Performance Overview 41

Annexes **49**

Annex 1: CIC Organizational Chart 49

Annex 2: Index 50

Minister's Message

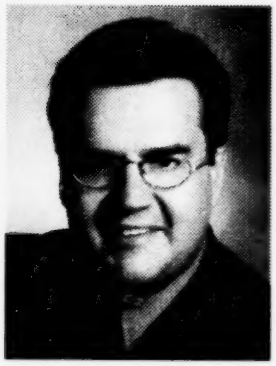

I am pleased to submit, to Parliament and the people of Canada, Citizenship and Immigration Canada's (CIC's) *Departmental Performance Report* for 2001–2002.

On June 28, 2002, I announced the implementation of the new *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA). This meets our commitment to Canadians to modernize our legislation. It also strikes a balance between our two traditional roles: protecting refugees and welcoming immigrants while dealing firmly with those who would abuse Canada's generosity and commitment to fairness.

The Government of Canada is building a stronger, more inclusive nation and securing a higher quality of life for all Canadians. Reuniting Canadians with close family members abroad remains a cornerstone of our immigration program. At the same time, to benefit from the global knowledge economy, Canada needs dynamic and skilled people. We need innovation, ideas and talent. IRPA helps us bring people to Canada who can continue to build our communities and our economy.

The number of people fleeing war or persecution worldwide continues to grow, and their needs—for protection and assistance in obtaining the fundamentals of life—are daunting. Canada can maintain its strong humanitarian tradition by responding rapidly to alleviate human suffering and offering protection to those who truly need it. IRPA helps us do that.

At the same time, global migration pressures and the promise of significant profits from transporting and exploiting migrants have led transnational criminal organizations to expand their migrant smuggling and trafficking activities. Canada, like many developed countries, needs the policy and legislative tools to deter migrant smuggling and trafficking and to punish those who engage in this modern form of slavery. IRPA gives us those tools.

Following the September 11 terrorist attacks in the United States, and building on initiatives that predated the attacks, CIC played a key role in the coordinated efforts of the Government of Canada to ensure the safety and security of Canadians. We worked with our American partners on the "Smart Border" Declaration and Action Plan to ensure the safety of our common border with the United States. We enhanced document security by introducing the Permanent Resident Card. We strengthened security screening at our ports of entry and our missions abroad. We made sharing intelligence and information with our partners a priority. All of these steps were taken in support of and in addition to the new legislative powers that IRPA provides to keep Canada safe while keeping our doors open to the world.

The past year has been a time of great challenges and significant achievement. The accomplishments of 2001–2002 have established the foundation for even greater success in the year ahead.

I invite you to visit us at <www.cic.gc.ca>.

Section I: Operating Context

Citizenship and Immigration Canada's (CIC's) mission is to ensure that the movement of people into Canada and their membership in Canadian society contribute to Canada's social and economic development while protecting the health, safety and security of Canadians. The context in which CIC provides its programs is changing more rapidly than ever before, and the distinction between the international and domestic environments has become blurred. Trends and events in other countries are intricately linked to the achievement of our domestic objectives, while actions taken in Canada immediately affect other countries around the globe.

Global migration patterns—whether temporary or permanent, regular or irregular—reflect a complex set of international "push" and "pull" factors that are in turn influenced by global conditions. Technology has made travel easier, increased information flow and increased the interactions among nations, making people everywhere more alert to the possibilities of migration. Economic disparity between rich and poor countries, and between the rich and the poor within a given country, is a significant push factor for migrants. International and civil conflicts also spur migration.

Another challenging aspect of this changing environment is the growing sophistication of the methods used by migrant smugglers and traffickers, and the ability of war criminals and members of international criminal organizations to move more freely about the globe. Most significantly during this reporting period, the events of September 11 illustrated the relationship between globalization and migration. The terrorist attacks on the United States heightened awareness in Canada of the threat that international terrorism poses to our own public security and brought about a new focus on our land border with the United States, with spill-over effects on our most important trading relationship.

These developments have made immigration a matter of growing importance for many countries around the world. This has led to deepening relations and a renewed dialogue with other nations, thus reinforcing the growing interdependence among nations and the blending of international and domestic policies.

This environment poses challenges for CIC but also presents opportunities. The need for higher skill levels in the knowledge-based economy has brought about greater competition among wealthy nations for skilled immigrants. As a multicultural society with a strong history of respect for diversity, Canada is well positioned to compete for the skills that potential immigrants can bring. This reputation attracts migrants, which in turn helps us address the challenges of an ageing population and work force.

CIC has carried out its mission on behalf of all Canadians, including those most directly affected by this dynamic environment: the sponsored relatives of Canadian citizens or permanent residents; people selected for their ability to contribute to Canada's economic well-being; and those who are fleeing their homeland and who need protection. CIC has also moved to protect Canada from others who may pose a threat to Canadians' health and safety or who seek to profit illegally from the desperation of people disadvantaged by world events.

Section II of this report outlines CIC's specific efforts within this context to achieve its mission across the Department, while Section III outlines efforts to meet CIC's four strategic outcomes: maximizing the economic and social benefits of international migration; maintaining Canada's humanitarian tradition by protecting refugees; promoting the integration of newcomers; and managing access to Canada.

Section II: Departmental Performance

Resources Used

Planned spending	$823,398,000
Total authorities	*$998,087,136*
2001–2002 Actual	**$943,943,864**

Explanation of resources used: Total authorities were $174.7 million higher than planned spending due to additional funding: $99.5 million for the public security and anti-terrorism agenda;[1] $20.9 million for the carry forward of the operating budget from 2000–2001 to 2001–2002; $16.2 million for collective agreements; $11.5 million for obligations under the *Access to Information Act*, the *Privacy Act*,[2] and information technology infrastructure requirements; $10 million for the Canada–Quebec Accord; $8.4 million for war crimes initiatives; and $7.2 million for the Interim Federal Health program.

Actual expenditures were lower than total authorities by $54.1 million as a result of reduced requirements: $10.4 million related to the Kosovo relief effort; $3.3 million related to settlement contributions; $2.2 million related to reduced marine arrivals; $4.7 million due to delays in finalizing the contract process for the Global Case Management System; and $14.7 million caused by delays in several capital and operating projects, including accommodation projects and related furniture and equipment acquisitions, computer equipment, reduced screening volumes and reduced requirements under the Interim Federal Health program. An additional $18.8 million was set aside as a carry forward (5 percent) provision to meet program requirements in 2002–2003.

Results Achieved

The dynamic context in which CIC operates requires the Department to remain flexible and responsive while working to achieve CIC's strategic outcomes and priorities. Section III describes the key CIC activities that support each strategic outcome.

However, many other departmental activities support progress toward CIC's strategic outcomes, as well as helping the Department build the capacities it needs. This section highlights these department-wide activities.

CIC's activities were significantly affected by the terrorist attacks of September 11 and the

1 Public security and anti-terrorism funds were allocated to the following activities: managing within Canada ($36.4 million); screening, intelligence and anti-fraud ($41.1 million); Permanent Resident Card ($17.2 million); and other activities ($4.8 million).

2 See page 11 for information on these two acts.

increased focus on security that followed. In the days following September 11, CIC responded to the immediate operational pressures created by the need to examine the thousands of people who were diverted to Canada when American air space was closed. In addition, CIC collaborated on intelligence issues with domestic and international partners and, in recognition of the long-term need to augment coordination of intelligence capacity, it created the Intelligence Branch. Furthermore, CIC actively participated in the federal government's policy review of security measures.

One initiative in progress was Bill C-11, passed by the House of Commons in June 2001 (and given royal assent as the new *Immigration and Refugee Protection Act*[3] (IRPA) on November 1, 2001), the companion regulations and the plans for successful implementation on June 28, 2002. The Department achieved a high degree of cooperation with its provincial and territorial partners to address the challenges that arose in preparation for the implementation of new legislation in a manner consistent with federal-provincial agreements.[4]

The following table outlines some of CIC's main achievements for the period under review.

Total landings increased over the previous year as a result of a special investment from

Program*	Volume	% Change from 2000
Total landings (immigrants and refugees)	250,386	+10%
Total applications	505,334	+5%
Temporary resident documents[5]	472,292	+7%
Temporary resident applications[6]	828,060	-4%
Refugee claims[7]	44,734	+18%
Interdictions overseas[8]	7,879	+26%
Removals[9]	9,165	+6%
Citizenship grants	158,442	-23%

*All numbers relate to calendar year 2001 except the number of citizenship grants, which relates to fiscal year 2001–2002.

3 For more information on the Act, see <http://www.cic.gc.ca/english/irpa/index.html>.
4 See <http://www.cic.gc.ca/english/policy/fedprov.html> for more information.
5 Temporary residents are those who received employment authorizations, student authorizations or visitor records. Visitors, students and temporary workers may have more than one type of visa or authorization, so these figures do not represent the total number of people admitted into Canada.
6 See note 5.
7 This figure represents the number of people who arrived in Canada claiming refugee status.
8 This represents the number of improperly documented travellers who were prevented from travelling to Canada. See page 38 for a discussion of this issue. This is not a final figure.
9 This figure represents the number of people who were found not to have the right to remain in Canada and who were removed.

the 2000 federal budget to reduce inventories of applications. The 18 percent increase in the number of refugee claims is consistent with the trend seen for the past five years in Canada and in other industrialized countries. More interdictions overseas occurred because of an increase in the number of immigration control officers. The number of citizenship grants fell because of a decline in the number of permanent residents applying for citizenship and an increase in the time required for processing security, criminal and immigration checks.

Immigration plays a key role in supporting labour force and population growth as well as bringing to Canada the skills, knowledge and talent needed to sustain innovation and productivity in the knowledge-based economy. In recognition of these facts, CIC worked closely with Human Resources Development Canada and Industry Canada as they prepared two policy papers, *Knowledge Matters* and *Achieving Excellence*, the cornerstones of the government's Innovation Strategy. The policy options and proposals in the two papers have been put forward for consultation to ensure that Canada continues to attract the best and the brightest, while maximizing the economic and social contributions of all immigrants and refugees to Canada. Upcoming activities associated with the immigration component of the Innovation Strategy include a round table on integration and a workshop on best practices related to the recognition of foreign credentials, both scheduled for the fall of 2002.

In 2001–2002, CIC also worked to position immigration issues within the context of the government's urban and rural approaches. Generally, in creating the Strategic Directions and Communications Sector and continuing its efforts to build strategic policy capacity in the Department, CIC is well positioned to contribute to the government's broader policy agenda.

In 2001, CIC used gender-based analysis (GBA) to assess the potential differential impacts of IRPA and its regulations by gender, as well as areas that would require ongoing monitoring after implementation of IRPA.[10] The Department also offered GBA training to CIC policy and program staff to help them incorporate gender and diversity considerations into their work. The training is based on tools and methods tailored to CIC's policy and program work.

Recognizing the importance of partnerships with other levels of government, CIC also initiated a new federal-provincial-territorial planning table. The table will help federal, provincial and territorial governments develop strategies to improve the social and economic integration of newcomers and to share the benefits of immigration across Canada.

CIC's research efforts, emphasizing the continued use of longitudinal and other databases, have focused on the Department's legislative and regulatory reform agenda for 2001–2002 and on broad horizontal policy issues. CIC worked with Statistics Canada to complete the first wave of interviews for the Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC). The LSIC studies the process by which immigrants integrate into Canadian society, including the stages of the integration process, the factors that influence integration, and the impact of various services and policies on newcomers' integration outcomes. CIC will interview the same group of immigrants again in 2002–2003, two years after their arrival in Canada. This project fills a key federal policy research data gap and will provide comprehensive information not only to CIC and other federal departments, but also to provinces, municipalities and the non-governmental organization (NGO) community, which deliver most immigrant settlement services.

In addition, CIC initiated significant, innovative research into the economic performance of skilled workers as they enter the Canadian labour market. Specifically, the research explores to what extent economic performance reflects structural changes in the

10 For more information, see <http://www.cic.gc.ca/english/irpa/c11%2Dgender.html>.

Canadian economy, and to what extent it is inherently related to immigrant characteristics. Due to concern about increasing poverty among immigrants, CIC is also doing an extensive longitudinal analysis of sources and distributions of income by arrival year and entry category. These studies will help the Department determine whether changes in immigration policies and programs can improve future outcomes.

Another important CIC research product in 2001–2002 was the report *Towards a More Balanced Geographic Distribution of Immigrants.*[11] It reviewed evaluations of domestic and international policies and programs designed to promote the greater dispersal of immigrants to small communities. The report examines the link between population and regional economic development; the challenges of attracting people to small and remote locations; the settlement and secondary migration patterns of immigrants; and the success of domestic and international policies and programs designed to promote settlement in smaller communities. This report was discussed at the federal-provincial-territorial planning table meeting in December 2001.

Canada continues to be a leader in the Metropolis Project,[12] an international forum for research and policy on migration and cities. The project has centres of excellence in Montréal, Toronto, Edmonton and Vancouver. Partners include public sector, private sector and non-profit organizations and professionals, and community groups active in immigration. Eleven government departments and agencies fund this project, including CIC and the Social Sciences and Humanities Research Council. The project contributes to our understanding of the social, political and economic effects of immigration on large urban centres. At least 15 countries and several international organizations are involved in the project. The centres of excellence foster collaboration among regional universities and other educational institutions to promote interdisciplinary research on a wide range of immigration issues. The centres also serve as important forums that allow community participants to present their concerns directly to academic researchers and government policy makers. In 2001–2002, CIC was a key participant at an international Metropolis conference in Rotterdam, as well as at the national conference in Ottawa. In the same year, the renewal process for Metropolis was completed, establishing a new set of research priorities for Phase II, which is scheduled to end in 2007. The Metropolis project also established the Metropolis Institute,[13] an educational body that delivers courses and seminars to Public Service and NGO employees. Work was also done to expand the Metropolis virtual library to more than 850 research papers. As more domestic and international partners join CIC in this project, these tools will continue to help governments develop more relevant immigration policy.

Significant evaluations in 2001–2002 included an evaluation of the War Crimes Program carried out with the Department of Justice and the Solicitor General of Canada—CIC's partners in this initiative—and a review of the lessons learned from CIC's response to the Kosovo crisis of 1999.

Improved communication with internal and external CIC audiences was a priority for the Department in 2001. In particular, CIC made considerable efforts to respond to intense media interest in its programs after September 11. As well, departmental communications supported the legislative change process, the launch of the Permanent Resident Card, the launch of the Government of Canada's Web site portal for non-Canadians, and many other policy and program changes.

11 The report is available at <http://www.cic.gc.ca/english/srr/pdf/res3fv.pdf>.
12 For more information, see <http://canada.metropolis.net/>.
13 See <http://institute.metropolis.net/index_e.htm> for more information.

Human resources activities were concentrated in three key areas: the development of tools to support the implementation of IRPA, a national classification review of essential operational jobs and employment equity initiatives.

To respond to pressures generated by the September 11 events, and to prepare for the implementation of the new act, the Department modified its organizational operations structure, and created and staffed new positions based on the need for new functions and an increased demand on existing functions. A learning and change management strategy was also developed that included tools such as the Computer-based Learning package for employees, and a national conference for operational managers and supervisors on change management and IRPA.

The departmental job classification review of approximately one thousand operational positions, or one-quarter of CIC employees, was completed in 2001. The review resulted in more appropriate recognition of the complex demands placed on operational staff.

In addition, two major employment equity initiatives were implemented with some financial support from Treasury Board. Eight visible minority employees were recruited into the Departmental Career Progression program, which will facilitate their progression to the middle manager level within three to four years. A system to increase the number of visible minority members on staffing selection committees has also been successfully introduced as a pilot in collaboration with five other federal departments in the National Capital Region.

In 2001–2002, CIC expanded the performance measurement strategy developed in 2000–2001 by reviewing current performance initiatives throughout the Department. It developed a framework to harmonize and rationalize these initiatives, and to identify critical data and analytical issues related to the implementation of the performance measurement strategy. This positions the Department to implement the strategy by developing integrated performance indicators and continually analysing the information derived.

The *Access to Information Act* affords members of the public the broad legal right to information recorded in any form and controlled by most federal institutions. Access rights are subject to specific and limited exemptions that balance these rights against concerns related to individual privacy, national security, commercial confidentiality and confidentiality needed for effective policy making. The *Privacy Act* protects individuals' privacy regarding personal information about themselves held by a government institution, while giving them the right to see and correct such information.[14]

Responding to requests under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* continued to be a significant departmental activity in 2001–2002. CIC receives more access requests than any other federal department or agency. Despite the growing workload, and as a result of two years of additional funding, CIC significantly improved the timeliness of its responses to requests. In 2001–2002, CIC received 6,657 new requests under the *Access to Information Act,* up from 5,750 in 2000–2001. The Department responded to these requests within the legislated deadlines 88.3 percent of the time, an improvement over the compliance rate of 81 percent the previous year. In 2001–2002, CIC received 4,649 new requests under the *Privacy Act,* up from 4,447 in 2000–2001.

14 More information can be found at <http://infosource.gc.ca>.

Graph 1: Access to Information Requests, 1997–1998 to 2001–2002

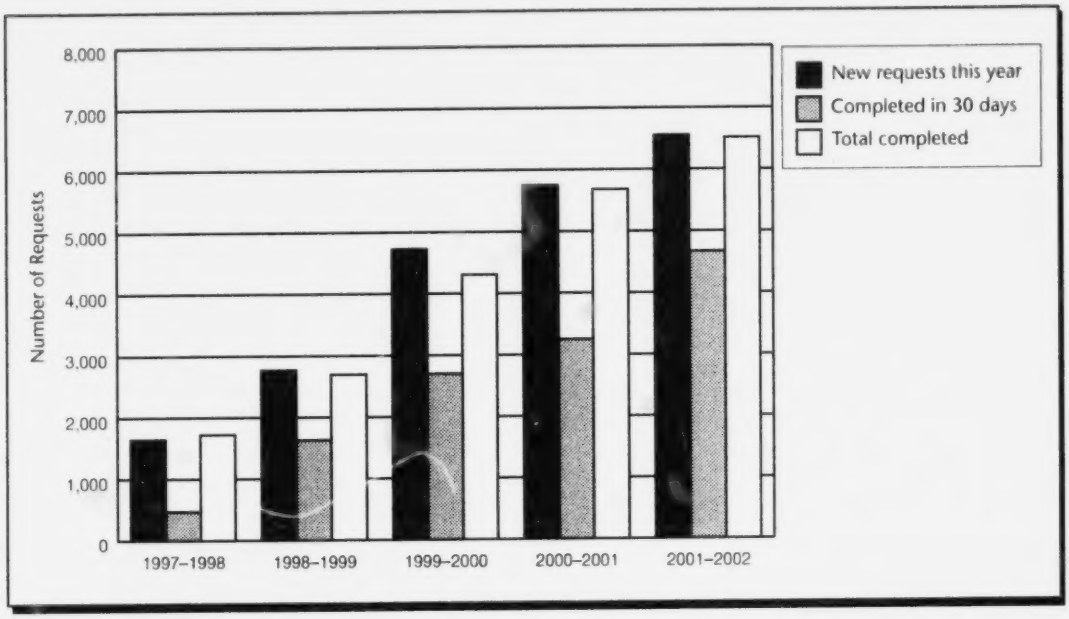

Graph 2: Privacy Requests, 1997–1998 to 2001–2002

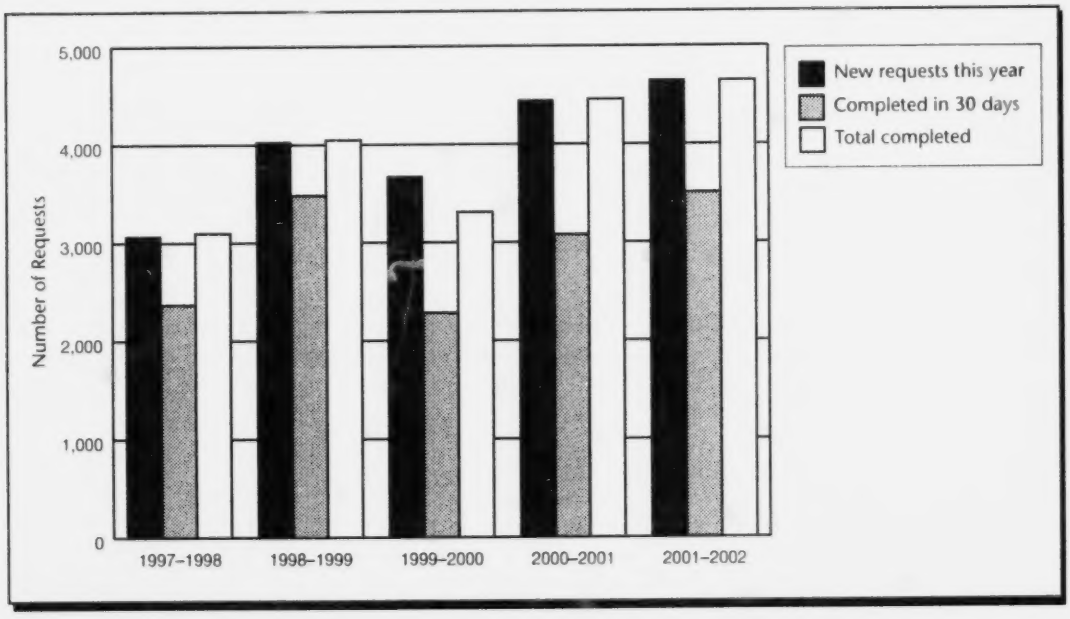

Section III: Performance by Strategic Outcome

Strategic Outcomes[15]		
To provide	**As demonstrated by**	**Achievement reported on page**
Maximum economic and social benefits from the global movement of people	• Achievement of target immigration levels	15
	• Family reunification of immigrants with Canadian sponsors	17
	• Selection of business immigrants, including investors	18
	• Selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market	19
	• Admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates the demand for goods and services	19
	• Admission of temporary workers whose presence in Canada fills skills gaps in the domestic labour market and who transfer to Canadian workers in-demand occupational skills	20
Protection of refugees and others in need of resettlement	• Achievement of the target for government-assisted and privately sponsored refugees	22
	• Delivery of an effective and more responsive refugee resettlement program	23
	• Enhancement of Canada's influence on international initiatives to protect refugees	24
	• Development of effective and efficient working arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC	25
Support for the settlement, adaptation and integration of newcomers into Canadian society	• Successful integration of newcomers into Canadian society	28
	• Improved accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs	30
	• The granting of citizenship to eligible permanent residents to facilitate their full participation in Canadian society	31
	• Effective promotion and understanding of citizenship and integration issues	31
Management of access to Canada with a fair and effective enforcement strategy	• Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society	34
	• Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	37
	• Reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration Act*	37
	• Removal of people who are not eligible for admission to Canada, especially those who pose a threat to Canadian society	38

15 As identified in the *Report on Plans and Priorities: 2001–2002.*

Maximizing Economic and Social Benefits of Migration to Canada

Citizenship and Immigration Canada (CIC) strives to maximize the economic and social benefits of migration to Canada by achieving annual immigration targets; reuniting immigrant family members; selecting business immigrants and other immigrants capable of adapting to the Canadian labour market; admitting visitors and foreign students who stimulate the demand for goods and services; and admitting temporary workers who fill skills gaps in the Canadian labour market and who transfer occupational skills to Canadian workers.

Economic immigrants are selected for their potential contributions to the Canadian economy. While these economic benefits may be the most tangible outcomes, Canada also benefits from the strong communities and social stability that reunited families support, and the cultures, traditions and knowledge that immigrants and refugees contribute to Canadian society. Immigrants also play an important role by building human capital, filling labour market gaps, and becoming active and responsible citizens.

As demonstrated by	Measures
Achievement of target immigration levels	☑ Achieving planned immigration target levels of 200,000 to 225,000 newcomers to Canada for 2001 ❒ Tabling in Parliament of the *Multi-year Planning Process and Immigration Plan for 2001 and 2002* to present a projected target range for 2002 and an estimated range for planning purposes for 2003 ☑ Initiation of a strategic consultation process with other levels of government to maximize the capacity of all partners to address challenges related to increasing the number of immigrants and refugees ☑ Improved service delivery to clients
Family reunification of immigrants with Canadian sponsors	☑ Increase in the age of dependent children from under 19 to under 22 years ☑ Recognition of common-law and same-sex partners under the family class ☑ Creation of an in-Canada class for spouses, including common-law and same-sex partners ☑ Exemption of sponsored spouses, common-law partners and their dependants from the excessive demand inadmissibility prohibition ☑ Reduction in the age of sponsorship from 19 to 18 years ☑ Reduction in the length of sponsorship of spouses from 10 to three years (this would also apply to common-law spouses) ☑ Introduction of a sponsorship fee remission for sponsors who cannot meet sponsorship requirements at the outset ☑ Introduction of sponsorship bars for people in default of court-ordered spousal or child support payments, convicted of a crime related to domestic violence, or in receipt of social assistance for reasons other than disability ☑ Improvement in the method of recovering the costs of social assistance in cases of sponsorship default ☑ Suspension of sponsorship processing where the sponsor's Canadian citizenship is in the process of being revoked ☑ Increase in the length of sponsorship of children from 10 years, to 10 years or age 22, whichever is longest

As demonstrated by	Measures
Selection of business immigrants, including investors	☑ Development of new eligibility requirements for business immigrants ☑ Improvement of the marketability and attractiveness of the federal Immigrant Investor Program
Selection of immigrants capable of adapting to the Canadian labour market	☑ Development of a new selection system for skilled worker immigrants
Admission of visitors and foreign students whose presence in Canada stimulates the demand for goods and services	☑ More efficient processing of student authorizations issued to foreign students

Resources Used

Planned spending	$153,355,000
Total authorities	*$218,488,266*
2001–2002 Actual	**$218,188,718**

Explanation of resources used: Total authorities were $65.1 million higher than planned spending, primarily due to $15 million for the carry forward provision of the operating budget from 2000–2001 to 2001–2002; $10.3 million for collective agreements; $10.1 million in additional authorities for refunds of the right of landing fee paid in previous years; $4.8 million related to the public security and anti-terrorism agenda; and the realignment of resources transferred from Corporate Services.

Outcomes Achieved

Achievement of Target Immigration Levels

Admitting and landing the targeted number of immigrants and refugees are key to maximizing the economic and social benefits of migration. In 2001, Canada exceeded its target for total immigrants and refugees,[16] largely because it exceeded its target for skilled workers, a category that brings many economic and social benefits to Canada. The increase in landings was the result of a special investment in the 2000 federal budget for temporary resources to reduce inventories of applications at missions overseas.

16 For more statistics, see <http://www.cic.gc.ca/english/pub/index-2.html#statistics>.

Immigration Arrivals 2001		
Immigrants	**2001 Plan (as announced February 8, 2001**	**Actual**
Skilled workers	100,500–113,300	137,119
Business	15,000–16,000	14,579
Provincial/territorial nominees	1,400	1,274
Total economic	**116,900–130,700**	**152,972**
Spouses, fiancés and children	42,000–45,000	45,386
Parents and grandparents	15,000–16,000	21,261
Total family	**57,000–61,000**	**66,647**
Other[17]	4,000	2,828
Total immigrants	**177,900–195,700**	**222,447**
Refugees	**2001 Plan (as announced February 8, 2001**	**Actual**
Government-assisted	7,300	7,324
Privately sponsored	2,800–4,000	3,570
Refugees landed in Canada	10,000–15,000	11,896
Dependants abroad	2,000–3,000	3,740
Total refugees	**22,100–29,300**	**26,530**
Kosovo refugees	**N/A**	**1,369**
Total immigrants and refugees	**200,000–225,000**	**250,346**[18]

In 2000, levels planning moved to a two-year cycle with the introduction of the Multi-year Planning Process.[19] However, in 2001, the events of September 11 and the focus on the implementation of IRPA disrupted the momentum for this planning process. As a result, only levels for 2002 were announced when the *Annual Report on Immigration* was tabled. Levels in the range of 210,000 to 235,000 were projected for 2002, representing an increase of 10,000 over the previous year's target.[20]

As part of the Multi-year Planning Process, CIC has established a joint planning table with the provinces and territories. This planning table provides a continuing mechanism for multilateral consultation and dialogue among the federal, provincial and territorial governments on immigration, to better inform planning and program activities. It will also help CIC consider the effects of immigration on provinces and territories, while enabling both levels of government to better coordinate their immigration-related activities and services, including measures to integrate immigrants.

17 This figure includes live-in caregivers and special categories. For more information on the Live-in Caregiver Program, see <http://www.cic.gc.ca/english/work/caregiver.html>.

18 See the paragraph above the table for the reasons why actual immigration figures exceeded the planned levels.

19 See <http://www.cic.gc.ca/english/pub/anrep01.html> and <http://www.cic.gc.ca/english/press/01/0101%2Dpre.html> for further information.

20 For more information on the planning process, see <http://www.cic.gc.ca/english/pub/anrep02.html>.

Family Reunification of Immigrants with Canadian Sponsors

Canada has a long tradition of supporting family reunification through its immigration policy and legislation.[21] The new *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) and its regulations maintain this tradition. Under IRPA, foreign nationals may be selected as members of the family class on the basis of their relationship to a Canadian citizen or a permanent resident, and Canadian citizens and permanent residents can sponsor members of the family class. Sponsors' support helps new immigrants achieve self-reliance and integrate into Canadian society. Family class members include a spouse, a common-law partner, dependent children, parents and other prescribed family members.

IRPA explicitly addresses Canada's changing social values. For example, under IRPA, excessive medical demand is no longer a bar to processing family class applications from a sponsor's spouse, common-law partner or conjugal partner, or their children. This reflects Canada's commitment to family reunification. For the first time, common-law partners—including same-sex partners—may be sponsored. This change ensures consistency with the *Charter of Rights and Freedoms* and the intent of the *Modernization of Benefits and Obligations Act.*

To help reunite Canadian sponsors with their immediate family, CIC has streamlined the application process for close family members (spouses, common-law partners, conjugal partners and dependent children) applying abroad. It did so by introducing a joint application package for sponsorship and immigration.

To minimize the abuse of social programs and benefits, IRPA allows the government to recover social assistance costs from defaulting sponsors through collection activities other than litigation. These measures strengthen the integrity of the sponsorship program by making it easier to collect on defaulted payments. Specific collection mechanisms are currently being developed. CIC will take any sponsorship default into account if the sponsor applies to sponsor someone else in the future.

For spouses and common-law partners, the Regulations create an in-Canada landing class. Spouses and common-law partners who have valid temporary status in Canada, and who are cohabiting with their sponsor, may now apply from within Canada. The requirements for processing people in this landing class mirror those for processing similar people abroad.

The new regulations decrease the length of sponsorship for a spouse, common-law partner or conjugal partner from 10 to three years. The Regulations also set the duration of sponsorship undertakings for dependent children at a maximum of 10 years if the dependent child is less than 22 years of age when he or she becomes a permanent resident, or to age 25, whichever comes first; or a minimum of three years (that is, to age 25) if the dependent child is 22 years of age or older when he or she becomes a permanent resident.

Since some young adults enter new family relationships by marrying or cohabiting, while others remain with their parents longer, CIC has expanded the definition of a "dependent child." Under the new definition, children under 22 (increased from under 19) are considered "dependent" if they are not married or in a common-law relationship at the time of the sponsorship or immigration application. This new definition better reflects the longer dependency that may occur as some children remain with their family while pursuing higher education or while

21 For more information on this program, see <http://www.cic.gc.ca/english/sponsor/index.html>.

unmarried. This definition also takes into account the fact that children may have obligations in their country of origin, such as military duty, that may prevent them from immigrating within a specified period.

Under the Regulations, certain people cannot sponsor family members. These include people in default of court-ordered spousal or child support payments, and people convicted of a sexually related crime or a crime related to family violence. People receiving social assistance other than for reasons of disability are also ineligible. However, this ineligibility may be waived for public policy reasons or on humanitarian and compassionate grounds. Furthermore, the age at which Canadian citizens or permanent residents can be sponsors has been lowered from 19 to 18.

In addition, CIC changed the fees for family class immigrants under IRPA to be fairer to sponsors. The fee under the old *Immigration Act* covered both assessment of eligibility to sponsor and processing of the application for permanent residence. Previously, when sponsors did not meet sponsorship requirements, CIC refused the application for permanent residence and applicants lost the total fee. Now that sponsorship fees are separate from application fees, the fee can be refunded if the sponsor withdraws the sponsorship application before CIC begins processing the permanent resident application.

Selection of Business Immigrants, Including Investors

Business immigrants—whether they are entrepreneurs, investors or self-employed people—create many economic benefits for Canada. CIC's selection program for these immigrants is designed to choose individuals with business acumen, experience, and the funds required to invest in existing Canadian enterprises or to establish their own businesses.[22]

The new regulations introduce objective and measurable standards for business experience, net worth and business establishment in Canada. These standards will make the selection requirements more transparent. They should also make the program more efficient and easier to apply consistently. The amendments will reduce non-compliance and increase the program's economic benefits, as they ensure that Canada will select those most likely to succeed. CIC anticipates that the greater transparency of the selection process will decrease the number of court challenges.

The new regulations broaden the definition of "business experience" to include individuals who have exercised managerial control over businesses but who have no ownership experience. The change will allow us to select senior managers, even if those managers have not assumed entrepreneurial risk directly. This new definition will increase the pool of qualified candidates.

Under the new regulations, CIC will assess investors and entrepreneurs against a selection grid similar to the skilled immigrants grid (described in the next section). However, this grid will consider business experience rather than employment experience. It will also consider adaptability, measured by the applicant's demonstrated interest in participating in a business in Canada. Investors and entrepreneurs must have a specified minimum number of points in the selection grid to be eligible to immigrate. CIC will continue to use discretion when selecting immigrants. Self-employed people will be evaluated against a similar grid, modified to reflect their circumstances.

Quebec operates its own Immigrant Investor Program by virtue of the Canada–Quebec Accord Relating to Immigration and Temporary Admission of Aliens.[23] Under this accord, Quebec administers its investor

22 For more information on this program, see <http://www.cic.gc.ca/english/business/index.html>.
23 For more information on the Accord, see <http://www.cic.gc.ca/english/irpa/fs-quebec.html> and <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp252-e.htm>.

program in a manner consistent with the spirit and objectives of the federal program.

CIC promoted the federal Immigrant Investor Program by advertising in major source countries in the Middle East and Asia and supporting the provinces' efforts to recruit immigrants in Asia and Europe. The Department also partnered with Canadian banks to provide a visible, risk-free means of promoting the program and make it more attractive vis-à-vis its competitors. The program was restructured to pay commissions to brokers to encourage their participation.

Selection of Immigrants Capable of Adapting to the Canadian Labour Market

Historically, skilled worker immigrants have earned higher wages than other immigrants. While that is still the case, the earnings of recently arrived skilled workers upon entry have been declining. They are now below those of the average Canadian for the immigrants' first three to four years in Canada. CIC's immigrant selection system has been updated to achieve better outcomes.[24]

The new regulations allow CIC to select skilled workers through a human capital approach, valuing flexible skills over intended occupation. To this end, the points awarded for education, language ability and experience were increased. Points are also awarded for arranged employment in Canada and adaptability (for example, a spouse's or a common-law partner's education, or previous work experience in Canada), both of which will help immigrants adjust to Canada's economy and society. The new regulations strike a better balance between the value of professional education and training for skilled trades or technical occupations. Potential immigrants in this category must also show that they have enough money to support themselves and their family members in Canada.

By revising the system, CIC has ensured that it can select workers who will successfully establish themselves in Canada and that the system is objective, consistent and transparent.

Admission of Visitors and Foreign Students Whose Presence in Canada Stimulates the Demand for Goods and Services

The admission of foreign students[25] leads to significant economic benefits for Canada since each foreign student spends an average of $20,000 per year on tuition fees and living expenses. Furthermore, foreign students bring a diversity that enriches our post-secondary institutions.

The Regulations increased the exemption period for a study permit from three to six months to harmonize it with the length of stay normally authorized for visitors.[26] This exemption will now apply to all types of study in Canada, rather than just to studies in English as a second language and French as a second language. Allowing foreign nationals to take courses or study programs in Canada of six months or less without study permits makes it easier to recruit foreign students for short periods of study in Canada. This helps Canadian educational institutions compete with those of other countries and increase their share of international students.

Client service to foreign students will improve significantly as students from countries whose residents do not need Canadian temporary resident visas will no longer need to contact an immigration office abroad. This change will allow visa offices in those countries to reallocate resources to other priority activities.

---

24 For further information, see <http://www.cic.gc.ca/english/skilled/index.html>.
25 For information on the student program, see <http://www.cic.gc.ca/english/study/index.html>.
26 For more information on the visitor program, see <http://www.cic.gc.ca/english/visit/index.html>.

Admission of Temporary Workers Whose Presence in Canada Fills Skills Gaps in the Domestic Labour Market and Who Transfer to Canadian Workers In-demand Occupational Skills

In September 2001, a pilot project to address the current critical skill shortage in the Ontario construction industry was formalized.[27] Human Resources Development Canada, CIC and the Greater Toronto Home Builders' Association entered into an agreement to ease the entry of up to 500 temporary construction workers over two years. The pilot project will be complemented by a long-term industry strategy to attract young Canadians to the field, raise awareness of employment opportunities and attract workers from high unemployment areas.

On November 30, 2001, CIC launched a program to allow spouses or common-law partners of skilled temporary foreign workers to work in Canada.[28] This program will help Canadian employers attract skilled workers to Canada as workers will be more receptive to accepting offers from Canadian employers when they know their spouse or common-law partner can also work in Canada. This initiative includes the spouses and common-law partners of management and professional employees, as well as those of technical and skilled tradespeople.

The Regulations now also provide for the entry of business visitors to Canada. Business visitors are people who seek to engage in business activities in Canada without directly entering the Canadian labour market. They include people coming to Canada to purchase Canadian goods or services, to sell goods and services to Canadian businesses, or to give or receive training within a Canadian parent or subsidiary of a corporation. In all cases, the primary source of remuneration is outside Canada and the principal base of business activities is outside Canada. These people, who previously required an employment authorization, may now work in Canada without a work permit.

27 For more information on the pilot project, see <http://www.cic.gc.ca/english/work/index.html>.
28 See the news release at <http://www.cic.gc.ca/english/press/01/0125-pre.html>.

Protecting Refugees and Others in Need of Resettlement

Canada's humanitarian commitments and international obligations require us to protect refugees and others in need of resettlement.[29] CIC achieves this strategic outcome by meeting the targets set for government-assisted and privately sponsored refugees, and by providing an effective and responsive refugee resettlement program. The Department also strives to ensure continuing, effective and efficient working arrangements with the Immigration and Refugee Board (IRB), which confers refugee status. Canada's influence on international initiatives to protect refugees enhances both of these program elements.

As demonstrated by	Measures
Achievement of the target for government-assisted and privately sponsored refugees	☑ Achievement of the target of 7,300 for government-assisted refugees and between 2,800 and 4,000 for privately sponsored refugees from abroad
Delivery of an effective and more responsive refugee resettlement program	☑ Development of regulations that will provide for greater flexibility with respect to program eligibility and assessment of settlement potential, allow for the subsequent processing of dependants left abroad and provide for a greater range of possibilities for private sponsorship ☑ Global implementation of the expedited processing of urgent protection cases ☑ Greater involvement of NGOs in the resettlement process through the implementation of the In-Canada Service Provider Pilot Project and, in Bogota and Ankara, the Overseas Service Provider Pilot Project ☑ Implementation of the Resettlement Assistance Program Evaluation Framework and development of plans for the auditing of service provider organizations ☑ Identification and removal of barriers to programs and services to be achieved in cooperation with other federal departments and central agencies
Development of effective and efficient working arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC	☑ Development of an operational framework for the implementation of a streamlined front-end processing system resulting in refugee claims being referred to the IRB within three working days ☑ Formalization of a strategic national intervention policy regarding inland refugee determination ☑ Regulatory change to reduce the waiting period for landing from five to three years for undocumented Convention refugees

29 For information on refugee protection, see <http://www.cic.gc.ca/ref-protection/english/index.htm>.

Resources Used

Planned spending	$127,266,000
Total authorities	*$131,435,771*
2001–2002 Actual	**$113,407,237**

Explanation of resources used: Total authorities were $4.2 million higher than planned spending, primarily due to additional Interim Federal Health resources. Resources totalling $18 million lapsed, primarily due to reduced requirements of $10.4 million for the Kosovo relief effort, reduced program requirements of $5.6 million, and reduced Resettlement Assistance Program requirements of $2 million. CIC could not reallocate funding provided for Kosovo to other CIC initiatives.

Outcomes Achieved

Achievement of the Target for Government-assisted and Privately Sponsored Refugees

Admitting and landing the targeted number of refugees are important elements in meeting CIC's objective of protecting refugees at home and abroad. In 2001, CIC slightly exceeded its target of 7,300 for government-assisted refugees as 7,321 people became permanent residents. Quebec was able to resettle 1,813 individuals, slightly more than its target of 1,800. The number of privately sponsored refugees landed also fell within the target range of 2,800 to 4,000, with 3,560 people resettled in Canada. The Department landed 11,886 refugee claimants and 3,746 dependants abroad, meeting the target range for the first group and exceeding it for the second.[30]

CIC met these targets through dynamic relationships with partners such as the International Organization for Migration, the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and private sponsors who support newly resettled refugees. For example, in the Overseas Service Provider Pilot Project, selected NGOs helped prepare and process refugee case files. A preliminary evaluation of this pilot showed that this partnership increased the UNHCR's capacity to refer cases to Canada.

30 For more statistics on the refugee program, see <http://www.cic.gc.ca/english/pub/index-2.html#statistics>.

Immigration Arrivals 2001		
Refugees	**2001 Plan (as announced February 8, 2001)**	**Actual**
Government-assisted	7,300	7,321
Privately sponsored	2,800–4,000	3,560
Refugees landed in Canada	10,000–15,000	11,886
Dependants abroad	2,000–3,000	3,746
Total refugees	**22,100–29,300**	**26,513**

Delivery of an Effective and More Responsive Refugee Resettlement Program

The passage of IRPA was an important step in strengthening the refugee resettlement program. It provided the legislative basis to develop regulations and policies to promote governmental objectives. IRPA regulations formalize administrative guidelines put in place in 2000, which encourage flexibility in assessing an individual's resettlement potential and give greater consideration to a refugee's existing connections to Canada. The Department worked with NGOs, including the Canadian Council for Refugees, to ensure that the Regulations met the objectives agreed on during consultations. In particular, the new regulations delivered on two commitments: to provide greater flexibility for processing dependants (spouses and dependent children) who were unavoidably left behind, and to allow a greater variety of private sponsorships, such as private individuals co-sponsoring a refugee with a group.

The new regulations also reflect a commitment to strengthening protection for particularly vulnerable people. The global implementation of an expedited processing program for urgent protection cases enabled CIC to respond to UNHCR requests to urgently resettle 141 people. The new regulations, which clearly define urgent protection, will allow CIC and the UNHCR to quickly identify people most in need of protection and to exempt them from the resettlement criteria.

In addition to formalizing previously developed policies, CIC also worked to strengthen cooperation with its strategic partners. The Overseas Service Provider Pilot Project allowed qualified NGOs to help prepare and process refugee case files. The project began and ended during the fiscal year.

During the pilot, CIC implemented procedures to speed up the processing of cases to resettle refugees from Iran who sought temporary refuge in Turkey. A preliminary evaluation of this pilot showed that the project clearly enhanced the UNHCR's capacity to refer cases to Canada and the mission's ability to process the cases. Of the people referred to Canada through the Overseas Service Provider Pilot Project, CIC selected 248 to resettle in Canada. The new regulations allow the Minister to sign memorandums of understanding with organizations, which could foster more such initiatives.

A similar project, aimed at the community of Sierra Leone nationals in Canada, was designed to enhance the community's knowledge and understanding of Canada's refugee resettlement programs and to help the community participate in the private sponsorship program. Under the project, five Sierra Leone community groups joined the sponsorship program, submitting undertakings to sponsor approximately 700 Sierra Leone refugees. Of this total, 250 people were sponsored under a 4/8 blended initiative (four months of government support, eight months of sponsor support). The pilot project ended in June 2001.

Working with other federal departments, CIC also improved services in Canada for resettled refugees. In particular, the barrier to travel for certain refugees was removed. For the first time, resettled refugees who entered Canada as members of the humanitarian designated classes (HDC) could apply for a Canadian-issued refugee travel document. In addition, discussions with provinces made it easier for HDC members entering Canada on temporary permits to access Interim Federal Health benefits in some provinces.

In 2001–2002, CIC also introduced an Internet-based data collection system (iCAMS: the Immigration Contribution Accountability Measurement System) to allow service providers receiving CIC contribution program funds to report on services delivered to refugee clients. The data collected will allow CIC to assess program results and thereby improve its results-based accountability. The Resettlement Assistance Program component of iCAMS was piloted in 2001–2002 and fully implemented in the summer of 2002.

Enhancement of Canada's Influence on International Initiatives to Protect Refugees

Through its participation in international initiatives to protect refugees, CIC is considered a world leader in addressing international refugee protection challenges. CIC coordinates Canada's role in the UNHCR for stakeholder departments and agencies: CIC, the Department of Foreign Affairs and International Trade, and the Canadian International Development Agency. In this role, CIC takes the lead in establishing mechanisms that stakeholders and NGOs can use to develop horizontal policies. In performing this role effectively, CIC has coordinated consistent Canadian policy positions on the UNHCR file.

In particular, CIC leads Canada's participation in the UNHCR's Global Consultations on Refugee Protection and was key to placing the link between refugee movements and migrant flows on the UNHCR policy agenda. CIC contributed significantly to the development of the UNHCR's *Agenda for Protection*. The Department's contributions to this debate have helped countries develop international approaches to protecting refugees, while controlling irregular migration. In February 2002, Canada participated in the Ministerial Conference on People Smuggling and Trafficking held in Bali, and has committed to following up through working groups.

CIC has been engaged with the United States in the Border Vision[31] process since 1997. After the events of September 11, CIC and the United States signed the Smart Border Action Plan,[32] designed to foster collaboration on security issues while expediting the legitimate flow of people and goods across the Canada–U.S. border.

The action plan calls on Canada and the United States to "review refugee/asylum practices and procedures to ensure that applicants are thoroughly screened for security risks and take necessary steps to share information on refugee and asylum claimants." To that end, CIC and the U.S. Immigration and Naturalization Service continued to discuss opportunities for information sharing to improve program integrity while respecting refugee claimants' confidentiality and special privacy concerns.

The Smart Border Action Plan also calls on Canada and the United States to negotiate a "safe third country agreement."[33] The "safe third" concept is based on the premise that, if a refugee claimant travels through a safe country and then makes a refugee claim in a third country, it is reasonable to require the claimant to return to the previous safe country. The intent of this agreement is to

31 For more information, see <http://www.can-am.gc.ca/menu-e.asp?act=v&mid=2&cat=26&did=289>.
32 See <http://www.can-am.gc.ca/menu-e.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>.
33 For more information, see <http://www.cic.gc.ca/english/policy/safe-third.html>.

discourage the abuse of asylum systems by economic migrants. An agreement in principle was reached in June 2002. Stakeholder consultations have been concluded. The final step is to obtain the approval of the governments of both countries.

Development of Effective and Efficient Working Arrangements between the Immigration and Refugee Board and CIC

While the Immigration and Refugee Board[34] determines whether a claimant in Canada qualifies for refugee status, CIC deals with these claimants before and after their hearings, no matter what the decision. Therefore, effective and efficient working arrangements between the IRB and CIC are critical to the protection of refugees in Canada and to the integrity of the refugee determination system.

Under IRPA, a CIC officer has three working days after receiving a claim for refugee protection to decide whether the claim is eligible for referral to the IRB. Accordingly, CIC has developed a model for processing claims for refugee protection. It applies both to ports of entry and to CIC offices across the country. In this model, all individuals who claim refugee protection must go through an immigration examination, during which an officer will assess the admissibility of the claim and determine whether it can be referred to the IRB. Under IRPA, if the officer does not decide on the claim's admissibility, the claim is deemed referred to the Board. If CIC receives any adverse information after the case goes to the IRB, the admissibility of the claim may be redetermined and the IRB will terminate the proceedings.

Graph 3: Pressures on the Refugee System

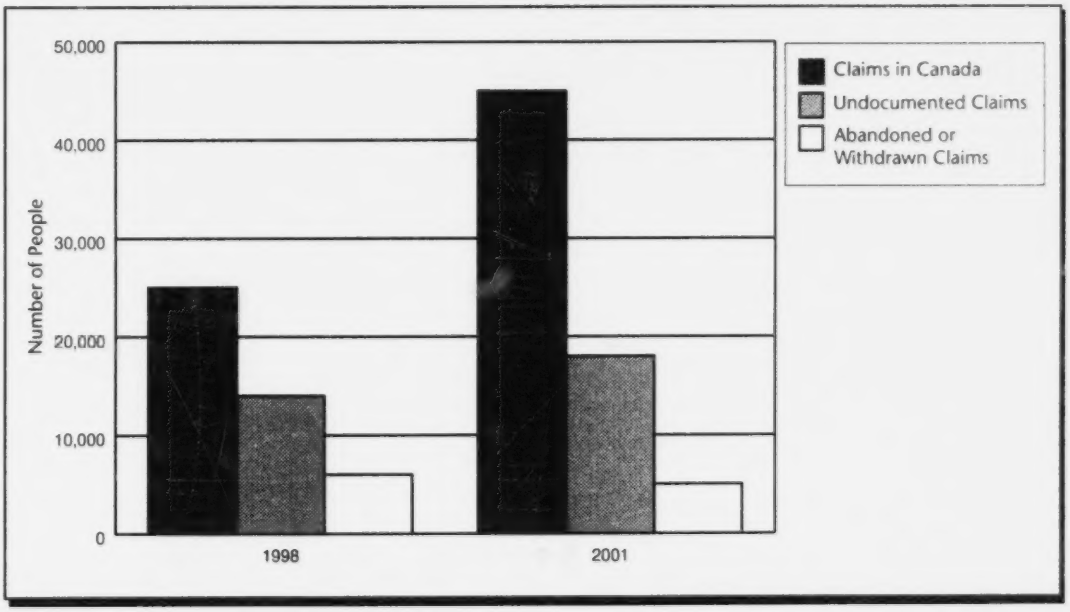

34 The Immigration and Refugee Board's Web site is at <http://www.irb.gc.ca/>.

CIC has eliminated the Undocumented Convention Refugee in Canada Class (UCRCC). Under IRPA, applicants without a passport or a travel document do not have to wait a specified period before applying for landing. The new regulations contain specific instructions regarding undocumented protected persons who apply for landing.[35]

CIC, in consultation with key stakeholders, has developed a national interventions policy. The policy establishes priorities for intervening in refugee cases before the IRB and provides guidance to field officers regarding the appropriate means and venue for these interventions. The policy will foster consistency in interventions and ensure that they are also consistent with broader CIC policy.

35 For more information on these instructions, see <http://www.cic.gc.ca/english/irpa/faq%2Drefugees.html>.

Supporting the Settlement, Adaptation and Integration of Newcomers into Canadian Society

Many newcomers to Canada need help to adapt to Canadian social, cultural and economic life. In helping newcomers integrate and become Canadian citizens as quickly as possible, CIC helps all Canadians benefit from the contributions newcomers can make when they become participating members of Canadian communities.

To achieve this strategic outcome, CIC works to support and improve the delivery of successful integration programs to newcomers, and to promote understanding of the requirements and benefits of Canadian citizenship.[36]

Promoting a better understanding of integration and citizenship issues among Canadians helps society adapt to the needs of immigrants while enhancing Canadians' and newcomers' shared sense of citizenship. As immigration plays an increasingly important role in Canada's population and labour market growth, these programs—and the granting of citizenship itself—will become essential to building a cohesive society that draws on the diverse experiences of new immigrants and refugees.

As demonstrated by	Measures
Successful integration of newcomers into Canadian society	☑ Improved delivery of settlement programs to newcomers through the implementation and continued development of a measurement and evaluation framework ☑ Improved labour market readiness for new immigrants and youth programming through collaboration with other government departments
Improved accountability to ensure effectiveness and efficiency in the delivery of settlement programs	☑ A process of dialogue on policy and program capacity through voluntary sector involvement ☑ Improved monitoring of service providers' active offer of service in minority official languages as appropriate
The granting of citizenship to eligible permanent residents to facilitate their full participation in Canadian society	☑ Improved measurement and evaluation of citizenship program delivery
Effective promotion and understanding of citizenship and integration issues	☑ Increased awareness and involvement in citizenship and integration issues through the promotion of volunteerism as a Canadian value

36 For information on integration services and related issues, see <http://www.integration-net.cic.gc.ca/e1home.htm>.

Resources Used

Planned spending	$324,407,000
Total authorities	*$351,807,069*
2001–2002 Actual	**$350,756,891**

Explanation of resources used: Total authorities were $27.4 million higher than planned spending due to $10 million for the Canada–Quebec Accord on Immigration ($5 million for each of 2000–2001 and 2001–2002); $3.7 million for public security and anti-terrorism funding; and $13.7 million for collective agreements, the operating budget carry forward provision from 2000–2001 to 2001–2002, and the realignment of resources transferred from Corporate Services.

Outcomes Achieved

Successful Integration of Newcomers into Canadian Society

CIC's integration strategy aims to enable newcomers to settle, adapt and integrate as quickly and comfortably as possible so that they may become contributing members of Canadian society. It is a two-way process that encourages adjustment on the part of both newcomers and the receiving society. Canada responds to the needs of newcomers through a variety of settlement programs, services and integration promotion activities throughout the integration process.

Barriers to successful integration include language difficulties, problems with labour market access, difficulties in getting credentials recognized, discrimination and the absorptive capacity of the major urban centres where many newcomers choose to live. CIC works with other government departments to help newcomers overcome these barriers. The Department also provides vital settlement services, including language training to adult newcomers under the Language Instruction for Newcomers to Canada program,[37] orientation and job-search skills training through the Immigrant Settlement and Adaptation Program,[38] and connection with Canadian families under the Host program.[39]

To ensure consistent delivery of integration services across Canada, the Department integrated new performance measurement practices into its operations. The Department's service delivery partners will need to adopt similar practices to allow program monitoring and evaluation based on standardized criteria. This will be achieved in part through the Contribution Accountability Framework (CAF).[40]

The framework reflects CIC's vision for collaborating with service providers and settlement stakeholders to implement a performance measurement approach for four settlement programs. The main elements of the CAF are frameworks for evaluation, performance measurement, management control (where applicable under an agreement), and provincial/territorial

37 See <http://www.cic.gc.ca/english/newcomer/linc-fs1.html>.
38 See <http://www.cic.gc.ca/english/newcomer/isap-fs1.html>.
39 See <http://www.cic.gc.ca/english/newcomer/host-fs1.html>.
40 For a brief summary of the CAF, see <http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/index.htm>.

accountability, as well as a renewed contribution agreement process. These elements provide an overall structure to ensure accountability for the use of settlement funds.

In 2001–2002, CIC made progress on all five components of the CAF. Among other measures taken to improve the accountability for settlement expenditures, CIC completed the national performance measurement database pilot for the Resettlement Assistance Program and launched a similar pilot for the Language Instruction for Newcomers to Canada program.

As implementation of the CAF progresses, the Department will be better able to collect and analyse data, improving CIC's ability to measure the results of its programs.[41] CIC will use this information when developing policies and programs.

CIC also developed and updated standardized national contribution agreement documents, now available for CIC contribution agreements with service providers. In addition, it developed evaluation frameworks for settlement programs and a draft management control framework. To contribute to provincial/territorial accountability, it produced a draft provincial/territorial accountability framework for discussion with British Columbia and Manitoba.[42] This document includes proposed formats for an annual service plan and annual report, as well as common indicator measures.

CIC is also working with stakeholders (regional CIC offices, service provider organizations and the Office of the Privacy Commissioner) on security and privacy issues to ensure that all stakeholders handle newcomers' information in a secure manner to respect the privacy of these individuals.

CIC is co-chair of the CIC Francophone Minority Communities Steering Committee. The committee was launched on March 19, 2002, to foster consultations between the Department and Francophone communities, and to make the most of opportunities to support community development. The committee's first task will be to evaluate, before the fall of 2002, the ability of six communities—Moncton, Ottawa, Sudbury, Edmonton, Winnipeg and Vancouver—to absorb new French-speaking immigrants. Afterwards, the committee will outline a strategic plan to support the increased immigration of French-speaking people.

CIC continues to work to improve the labour market readiness of newcomers to Canada. In 2001–2002, it collaborated with other government departments to enhance access to labour markets for young newcomers and other Canadian youths. CIC worked with Industry Canada and Human Resources Development Canada (HRDC) to develop the policy papers *Achieving Excellence: Investing in People, Knowledge and Opportunity* and *Knowledge Matters: Skills and Learning for Canadians* under Canada's Innovation Strategy.[43] The goals of the policy papers include ensuring that Canada continues to attract the skilled immigrants it needs and to help immigrants achieve their full potential in the labour market and society. The papers have been widely disseminated. Using the papers as a basis, CIC will consult with stakeholders regarding labour market integration and the recognition of foreign credentials.

In 2001–2002, CIC participated in an HRDC working group on at-risk youth, helping to expand the definition of "youth at risk" to include immigrant youth. The Department also provided input on immigrant youth, and the agencies that serve them, to the Youth Employment Strategy[44] renewal process. HRDC used CIC's input into the renewal process to help establish focus groups and to develop plans for youths under the Innovation Strategy.

---

41 For further information on the CAF, see <http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/e/index.htm>.
42 See related news releases at <http://www.cic.gc.ca/english/press/02/0204-pre.html> and <http://www.cic.gc.ca/english/press/02/0209-pre.html>.
43 Both documents are available at <http://www.innovationstrategy.gc.ca>.
44 See <http://www.youth.gc.ca/yesinfo_e.shtml>.

Improved Accountability to Ensure Effectiveness and Efficiency in the Delivery of Settlement Programs

CIC continues to build on its collaborative relationships with its provincial partners through the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Settlement and Integration.[45] Through the group, all provinces and territories share concerns and best practices.[46] In 2001–2002, CIC also made significant progress in collaborating with other government departments, particularly HRDC and Canadian Heritage, and with the voluntary sector.

Specifically, CIC is collaborating with settlement organizations, and with other federal and provincial government departments, on the Voluntary Sector Initiative (VSI) settlement project, to be delivered in three phases. The first phase resulted in a successful National Settlement Conference in July 2001, which 350 sector and 50 government representatives attended.[47]

Four national working groups arose from the conference, comprising voluntary sector and government members who focus on settlement policy. This creates partnership opportunities and promotes a more open dialogue between the government and the voluntary sector regarding policy and program development. The groups represent the second phase of the project and will continue to exist until the second conference.

The voluntary sector and government members of a joint planning committee have also begun planning the third phase of the project: the National Settlement Conference II, to be held in October 2003. The working groups will deliver concrete products for this conference, which the joint planning committee will incorporate into its program design.

CIC also supports the national VSI by participating in the Inter-Departmental Working Group and the Joint Accord Table led by the Privy Council Office. The Joint Accord Table has developed draft codes of good practice for policy development and funding, which were released for wider government and sector consultation in early June 2002.

These partnerships, together with the CAF discussed above, ensure that the Canadian public has information on program expenditures, purposes and results.

---

45 For more information on federal-provincial-territorial agreements, see <http://www.cic.gc.ca/english/about/policy/fedprov-e.html>.

46 The following bilateral agreements are in place with British Columbia, Manitoba and Quebec: the Canada-Quebec Accord, the Agreement for Canada-British Columbia Co-operation on Immigration, and the Settlement Service Agreement (for Manitoba). These provinces deliver settlement services and receive federal funding to that end.

47 See <http://integration-net.cic.gc.ca/conferences/e_nscindex.htm> for more information.

The Granting of Citizenship to Eligible Permanent Residents to Facilitate Their Full Participation in Canadian Society

The process of integration into Canadian society begins with an application for immigration; continues with the selection of an individual or family as immigrants, and their reception and initial settlement in Canada; and ultimately leads to the granting of Canadian citizenship. CIC is developing new citizenship legislation and improving the integrity of the citizenship application and certificate issuance processes.

Until new citizenship legislation can be tabled, CIC has developed new procedures to make it simpler for Canadians living overseas to adopt children. Under the current legislation, Canadians living abroad who adopt foreign children and continue living overseas cannot gain citizenship for their children because of residency requirements.

In 2001–2002, CIC continued to improve the way it measures and evaluates citizenship program delivery. For example, it developed a National Quality Assurance System, which produces two types of reports: *Reliability of Client Information* and *Quality of Decision Making*. The new system greatly enhances CIC's ability to evaluate citizenship program delivery.

After September 11, CIC worked closely with the Passport Office and provincial authorities in order to ensure the integrity of citizenship documents used to acquire passports.

Effective Promotion and Understanding of Citizenship and Integration Issues

Although settlement programs are a critical element in helping immigrants and refugees integrate into Canadian society, it is also important to help all Canadians understand citizenship and integration issues.

On average, 2,175 citizenship ceremonies are held every year. In 2001–2002, CIC held ceremonies to welcome 158,442[48] people as new Canadians. The citizenship ceremonies are a unique opportunity to honour these newcomers and their friends and families.

To promote Canadians' understanding of the benefits newcomers bring to Canada, CIC organizes Canada's Citizenship Week[49] each October, when several special citizenship ceremonies are held across Canada. Building on the "Canada: We All Belong!" theme launched in 2000–2001 to promote acceptance of diversity and newcomers, CIC carried out an enhanced campaign during Citizenship Week in 2001 and in the weeks that followed. The campaign featured a televised public service announcement and newspaper advertisements to widely promote a sense of belonging among all Canadians. Research following the campaign indicated that 32 percent of respondents recalled at least one of the campaign advertisements, and 82 percent said it was a good time to air such messages. The results showed that Canadians feel the Government of Canada should speak out against racism and promote diversity, and that the advertisements helped raise awareness of issues related to cultural diversity in the aftermath of September 11. The campaign's success led to a modified campaign tied to March 21, the International Day for the Elimination of Racial Discrimination.

48 This is a tentative figure. Official figures will not be available until January 2003.
49 See <http://www.cic.gc.ca/english/press/01/0118%2Dpre.html> for further information on Citizenship Week and the "Canada: We All Belong!" campaign.

To underscore the "Canada: We All Belong!" campaign, speeches made during Citizenship Week by the Prime Minister and the Minister of Citizenship and Immigration included messages to all Canadians that belonging and living free from discrimination are their rights, and that accepting other people is their responsibility. Citizenship judges presented similar messages at citizenship ceremonies and other national and international events. CIC distributed additional promotional materials across the country, primarily to teachers and youth group leaders. More than 60,000 copies of an activity guide called *The Voices of Our People* went to youth organizations, schools and service provider organizations.

In addition, the Government of Canada conducted a successful volunteer recognition program in 2001. A special ceremony was held on Parliament Hill for the top winners of the Citation for Citizenship. The Citation for Citizenship program recognizes the efforts of people who help newcomers settle in Canada. In 2001, the 80 nominations received represented an increase over previous years.

The "Passages to Canada" campaign was also conducted for six weeks in two newspapers, the *Globe and Mail* and *La Presse*. The campaign featured articles on the immigration and integration experiences of successful Canadians. Like other citizenship and integration promotion activities, the campaign was designed to foster a better understanding of immigrant and integration experiences, and a sense of belonging among all Canadians.

Managing Access to Canada with a Fair and Effective Enforcement Strategy

CIC manages access to Canada through coordinated activities that include preventing individuals with improper documentation from entering Canada; reporting on and, when necessary, detaining individuals who have contravened the *Immigration Act;* removing people who do not have the right to remain in Canada, particularly those who pose a threat to Canadian society; participating in domestic and international intelligence communities; and cooperating with like-minded countries. Continuing objectives include improving CIC's ability to prevent illegal migration to Canada, especially organized, large-scale movements of smuggled migrants; expediting removals; and increasing CIC's intelligence capacity, both domestic and international.

In the aftermath of the terrorist attacks of September 11, 2001, CIC introduced additional measures designed to protect the health, safety and security of Canadians while not compromising Canada's ability to attract the newcomers whose contributions enhance our economic and social development.

As demonstrated by	Measures
Departmental activities that contribute to the protection of Canadian society	☑ Development, with the United States, of innovative strategies to address continental migration concerns ☑ Completion of the evaluation of the War Crimes Program
Interdiction of individuals attempting to enter Canada with improper documentation	☑ Continued development with regard to the introduction of a more secure identity document for permanent residents, contingent on the availability of sufficient funding
Reports on and, if necessary, detention of individuals who have contravened the *Immigration Act*	❑ Enhancement of CIC's ability to minimize risk to the Canadian public through completion of the review and revision of the detention policy
Removal of people who are not eligible for admission to Canada, especially those who pose a threat to Canadian society	☑ Improved international cooperation with like-minded countries to deal with war crimes, terrorism and organized crime, particularly with respect to information sharing

Resources Used

Planned spending	$218,369,000
Total authorities	*$296,356,030*
2001–2002 Actual	**$261,591,018**

Explanation of resources used: Total authorities were $78 million higher than planned spending primarily due to public security and anti-terrorism funding of $51.4 million, War Crimes Program funding of $8.4 million and realignment of resources transferred from Corporate Services. Resources totalling $34.7 million lapsed, primarily due to reduced program requirements of $12.5 million; unused marine arrivals funding of $2.2 million; and $14.7 million due to delays in several capital and operating projects, including accommodation projects and related furniture and equipment acquisitions, computer equipment, reduced screening volumes and reduced requirements under the Interim Federal Health program.

Outcomes Achieved

Departmental Activities That Contribute to the Protection of Canadian Society

In addition to ongoing activities that reflect CIC's commitment to interdict, report, detain or remove people who pose a threat, CIC undertook several major new initiatives to better manage access to Canada. These initiatives included renewing CIC's legislative base by implementing IRPA. IRPA provides greater scope for CIC to contribute to the Government of Canada's public security and anti-terrorism agenda.

The new CIC Intelligence Branch, created after the September 11 attacks, brought together existing intelligence resources in CIC and provided a focal point for sharing information with partners in the intelligence community. CIC has also invested in intelligence activities, which concentrate on three main areas: building capacity, improving screening and managing security within Canada. CIC, the U.S. Immigration and Naturalization Service and the U.S. State Department progressed on the renegotiation of the 1999 Statement of Mutual Understanding.

New funds from the December 2001 budget allowed CIC to place more officers at ports of entry to improve the front-end security screening of refugee claimants and to work with the United States on innovative strategies and policies to address continental migration concerns. Significant achievements included the development of the Multiple Borders Strategy; the signing of the Canada–U.S. Smart Border Action Plan;[50] the development of the risk management framework; negotiation of the Safe Third Country Agreement;[51] and exploration of creative border management solutions, such as advanced passenger information.

50 See <http://www.can-am.gc.ca/menu-e.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>.
51 See <http://www.cic.gc.ca/english/policy/safe-third.html> for the agreement.

The Multiple Borders Strategy, developed by CIC, is the foundation for the joint approach adopted by CIC and the U.S. Immigration and Naturalization Service to address continental migration concerns. The strategy involves focusing inspection and interdiction strategies on all points of entry along the travel continuum, from source country to North America. This process begins with visa screening and continues as an individual travelling to North America proceeds through check-in, initial embarkation, the stages of the journey, final embarkation, and passage through international airports and seaports. The last point on this travel continuum is the Canada–U.S. border. Opportunities exist at each checkpoint to identify and intercept inadmissible travellers, either before their departure for, or during their transit to, North America. In essence, border control begins overseas. CIC is focusing its intelligence and interdiction efforts on each of these checkpoints in order to keep inadmissible and potentially harmful individuals as far away from North America as possible.

To support the multiple borders approach, the Department has been working with the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA) to obtain advanced passenger information from international air carriers. Under IRPA, CIC can require airlines to provide specific information from international flight manifests. Passenger analysis units will be established at Canadian airports to identify high-risk travellers before they arrive, thus enabling CIC to identify criminals and security threats earlier in the travel continuum.

The joint Canada-U.S. Immigration Risk Management Framework complements the Multiple Borders Strategy by identifying risks at all points of entry along the travel continuum, assessing the degree of threat and matching it with an appropriate level of control. CIC's interdiction efforts will be increasingly concentrated on early identification of inadmissible travellers who pose a threat to North American society. At the same time, CIC continues to work with the CCRA and U.S. agencies on alternative inspection systems, such as NEXUS[52] and the Expedited Passenger Processing System. These programs are designed to make it simpler for low-risk travellers to cross the border through a joint enrolment process, thus enabling governments to clear travellers more quickly.

52 See <http://www.cic.gc.ca/english/visit/nexus.html>.

War Crimes Program

An evaluation of Canada's War Crimes Program[53] was completed this year. The evaluation found that the rationale for and the design of the program were valid, and that the program had increased interdictions, improved CIC interventions before the IRB, and strengthened partnerships with the international community dealing with war crimes and crimes against humanity. The evaluation also found that the program could be made more effective by strengthening the role of the Interdepartmental Operations Group, agreeing on a model for investigating cases, expediting the removal process, and strengthening resource allocation for intelligence coordination and prosecution of modern war crimes.

In response to the evaluation, CIC's War Crimes Division and the IRB have agreed on a more timely and effective mechanism for addressing issues of concern.

Immigration Health Issues

CIC reviewed its immigration health activities in 2001. The review produced an action plan that significantly changed the way the Department managed the medical components of the immigration program. CIC created the Medical Services Branch as a single focus point for the medical aspects of selection, admissibility and the Interim Federal Health program. The rationale for and design of the Branch will foster collaboration and improve partnerships with Health Canada and Canadian health organizations and agencies. Related changes have included a more efficient process for sending public health surveillance notifications to provincial authorities. The Department continues to modernize its approach to health in the immigration context.

Canada's Performance 2001, the summary document of quality of life in Canada, highlights CIC's role in supporting strong communities through immigration enforcement.

53 For more information on the program, see <http://www.cic.gc.ca/english/press/01/0115%2Dpre.html>.

Interdiction of Individuals Attempting to Enter Canada with Improper Documentation

In 2001, interdictions rose 26 percent to 7,879 people. To reduce the potential for document fraud, CIC replaced the existing Record of Landing document with the new Permanent Resident Card (PR Card),[54] designed to be a more secure and easier to use identification document for legitimate permanent residents. The introduction of the PR Card was a longstanding goal of the Department, which became more urgent in the wake of the September 11 terrorist attacks on the United States. The PR Card is now an integral part of the Government of Canada's new security agenda.

This technologically advanced, fraud-resistant card was developed as part of a package of proposed legislative and policy changes. Under IRPA, a status document must be issued to legitimate permanent residents of Canada. To launch the card, the Department ran a communication and advertising campaign to promote awareness of the card among the Canadian public and potential cardholders.

The PR Card is being provided to permanent residents. It incorporates security features such as a machine-readable zone and an optical stripe with high data storage capacity. In addition, the card could be made even more secure in the future through new identification technologies. Significant research has gone into the design and layout of the card to ensure that it is highly fraud resistant and that it complies with all applicable international standards. The PR Card provides more secure and reliable information to verify the status of the cardholder and will reduce the number of illegal entries into Canada.

Reports on and, if Necessary, Detention of Individuals Who Have Contravened the *Immigration Act*

At ports of entry to Canada and at inland immigration offices, CIC may detain individuals who have contravened the *Immigration Act* to maintain public safety and security.

The events of September 11 cast a public spotlight on CIC's detention program, highlighting the positive role of judiciously applied detention practices in the Government of Canada's security agenda and response to terrorism. In 2001–2002, CIC detained 9,542 people for a total of 141,307 days. This represents an 8.6 percent increase in individuals detained, and a 3.6 percent increase in the number of total detention days, over the previous fiscal year.

In 2000, CIC undertook a national review of its detention practices. Strengthening the management of the detention program throughout the organization was a key recommendation. As a result, the Detentions Directorate and the National Detention Management Committee were established. The objectives of the new organizational structure were to promote consistency; provide strategic direction; develop and maintain national standards and principles for the treatment of detained people; and support regional operations.

Although CIC finished reviewing its detention policy early in 2001, the process intended to advance strategic directions for detention was overtaken by the events of September 11. The Department is revisiting the strategy in the context of those events.

In 2001–2002, CIC signed an agreement with the Red Cross to act as an external monitoring agency for immigration detention. The regulations and the guidelines put in place to support the new legislation promote

54 For more information on the card, see <http://www.cic.gc.ca/english/pr-card/index.html>.

Canada-wide consistency in the application of the immigration detention provisions, support the public safety agenda and maximize detention resources. In addition, IRPA amends the *Corrections and Conditional Release Act* to ensure that people subject to a removal order and serving a sentence are ineligible for day parole.

Removal of People Who Are Not Eligible for Admission to Canada, Especially Those Who Pose a Threat to Canadian Society

The removal of ineligible people is vital to the integrity of Canada's citizenship, immigration and refugee programs. To protect the safety, security and well-being of Canadian society, Canada must remove criminals, particularly those who pose a danger to Canadian society—that is, people convicted of more serious offences involving weapons, drugs and violence—as well as war criminals, terrorists and participants in organized crime. In 2001, removals increased by six percent, to 9,165 people. To effectively address the challenges posed by irregular migration, including the movement of criminals and security threats, international cooperation is important.

In March 2002, CIC completed an information-sharing and cooperation agreement with the Netherlands. Under this agreement, the countries will exchange information on illegal migration (including people inadmissible for criminal and security reasons), and officers of both countries' networks abroad will cooperate. A similar agreement already exists with the United Kingdom, and information-sharing agreements are in place with Australia and the United States.

The Convention against Transnational Organized Crime[55] and its two supplementary protocols against migrant smuggling and trafficking in persons are the primary international instruments dealing with organized crime. The Convention and protocols were signed in December 2000, and Canada ratified them in May 2002. Canada was very active in the development and negotiation of all three instruments. At the national level, CIC led the development of the two protocols. As a result of the protocols, human trafficking became an offence in Canada for the first time. IRPA sets a maximum sentence of life imprisonment and a fine of $1 million for those convicted of this offence.

CIC remains active in many international forums, sharing information, best practices and improvements to standards, and cooperating in migration control. The primary focus for 2002 has been Canada's presidency of the G8. For several years, CIC's Enforcement Branch chaired a G8 working group dealing with migration issues. As a result of the Canadian presidency, CIC is also hosting these meetings and setting the agenda.

Recognizing the increased importance of counter-terrorism efforts and global security after September 11, the migration working group focused on improved information sharing, travel document standards and operational cooperation. The group first met in Canada in late January 2002, and accepted and launched several project proposals to further these activities.

More specifically, CIC improved the national coordination of difficult removals by strengthening expertise in chartering aircraft. It also implemented a consultative process to review the temporary suspension of removals. As a result of this review, the moratorium on removals to Algeria was cancelled.

55 See <http://canada.justice.gc.ca/en/news/nr/2000/doc_25784.html> for further information.

Section IV: Consolidated Reporting

Performance of Legislative and Regulatory Initiatives

Legislative or Regulatory Initiative	Expected Results	Results Achieved
***Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) and Regulations:** CIC will implement this new framework legislation and its regulations. IRPA and its regulations bring many new concepts into play to ensure fairness and transparency.	• Greater legislative transparency • Reinforcement of the integrity of immigration legislation • A family class immigration program that is more contemporary in its orientation and requirements • The selection of new permanent residents who are better able to contribute to the Canadian economy • Faster, more effective and more efficient determination of claims for refugee status • Cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery	IRPA and its regulations were implemented on June 28, 2002.
***Citizenship Act* and Regulations:** CIC will pursue new citizenship legislation. The legislative framework takes into account the recommendations of the Standing Committee on Citizenship and Immigration. CIC will develop regulations to support the new legislation, to reduce costs and to make the processing of citizenship applications more efficient.	• Simple, transparent and effective legislation and regulations • Reinforcement of the integrity of citizenship legislation • Cost-effective, efficient and consistent decision-making processes and program delivery	CIC stopped developing the citizenship regulations as Bill C-16, the "Citizenship of Canada Act," did not pass during the reporting period.
Extension of the Humanitarian Designated Classes (HDC) Regulations: CIC planned to extend the regulations before June 30, 2001, and to review the Source Country List to ensure that it reflected current international conditions.	• Flexibility to deal with the different circumstances of each crisis as it emerges • Continued ability to deal promptly with refugee crises	On June 29, 2001, the sunset date for the HDC Regulations was amended to December 31, 2002, so that the Regulations wouldn't expire before a new act came into force. There is no sunset date under IRPA. In June 2001, CIC amended the Source Country List to include Sierra Leone and to remove two countries: Bosnia-Herzegovina and Croatia.

Sustainable Development Strategy (2001–2003)

CIC seeks to contribute to Canada's economic growth and social and cultural enrichment by selecting newcomers and helping them integrate. Similarly, CIC helps Canada meet its international humanitarian commitments by resettling and protecting refugees. At the same time, the Department strives to protect the health, safety and security of Canadians. In pursuing these objectives, CIC takes into account sustainable development principles along with a variety of other policy considerations.

CIC's second Sustainable Development Strategy (SDS) was tabled in Parliament on February 14, 2001.[56] The strategy has four key goals:

- to minimize the negative environmental impact of departmental operations;
- to promote awareness of sustainable development principles and objectives among departmental staff, clients and stakeholders;
- to better integrate environmental considerations into departmental policy development and decision-making processes; and
- to promote accountability and ensure compliance.

The SDS includes a three-year action plan (covering 2001 through 2003) with specific objectives, actions and target dates for each key goal. CIC's Coordinating Committee on Sustainable Development (CCSD), which includes representatives from all branches with responsibilities under the action plan, coordinates implementation and ensures performance measurement reporting through the annual *Report on Plans and Priorities* and the annual *Departmental Performance Report.*

In 2001–2002, CIC made significant progress in achieving the objectives targeted for completion in 2001, as well as a number of ongoing objectives. Some highlights include establishing the CCSD, preparing a communications strategy to raise awareness of sustainable development issues, completing a comprehensive waste audit and including information on sustainable development in material for newcomers to Canada.

For more information on CIC's progress in implementing the SDS, see *Sustainable Development Strategy Progress Report 2001,* available at http://www.cic.gc.ca/english/policy/sds/sds-2002.html.

56 The strategy is available at <http://www.cic.gc.ca/english/about/policy/sds/sds-2001/html>.

Section V: Financial Performance

Financial Performance Overview

This section summarizes the Department's financial performance. The following schedules outline the resources that Parliament has approved for the Department, as well as the Department's annual expenditures and revenues.

Table 1: Summary of Voted Appropriations ($ millions)

Authorities for 2001–2002
Financial Requirements by Authority

Vote	Planned Spending	2001–2002 Total Authorities[a]	Actual
Operating expenditures	418.2	571.8	526.7
To write off from the Accounts of Canada 3,394 debts due to Her Majesty in Right of Canada, amounting in the aggregate to $1,757,203	–	1.8	1.8
Capital expenditures	27.9	25.2	24.9
Grants and contributions	336.5	345.8	337.1
Salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1
Contributions to employee benefit plans	40.7	42.5	42.5
Refund of amounts credited to revenues in previous years	–	10.5	10.5
Payments to private collection agencies pursuant to section 17.1 of the *Financial Administration Act*	–	0.1	0.1
Court awards	–	0.2	0.2
Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	–	0.1	0.0
Total Department	**823.4**	**998.1**	**943.9**

a For an explanation of variances, see page 7.

Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ millions)

The following table provides details on the allocation for 2001–2002 Total Planned Spending, Total Authorities (in italics) and Actual Expenditures (shaded areas), by strategic outcome and type of expenditure. For an explanation of the variances in each strategic outcome, see Performance by Strategic Outcome, beginning on page 13.

Strategic Outcomes	FTEs[a]	Operating[b]	Debt Write-off[c]	Capital	Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Maximizing Benefits of International Migration	1,746	153.3	-	-	-	153.3	-	153.3
		218.3	-	*0.2*	-	*218.5*	-	*218.5*
		218.0	-	**0.2**	-	**218.2**	-	**218.2**
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	179	67.2	-	-	60.1	127.3	-	127.3
		75.7	-	-	*55.7*	*131.4*	-	*131.4*
		66.1	-	-	**47.3**	**113.4**	-	**113.4**
Promoting the Integration of Newcomers	591	48.0	-	-	276.4	324.4	-	324.4
		60.9	-	*0.8*	*290.1*	*351.8*	-	*351.8*
		60.1	-	**0.8**	**289.8**	**350.7**	-	**350.7**
Managing Access to Canada	1,878	190.5	-	27.9	-	218.4	-	218.4
		270.3	*1.8*	*24.3*	-	*296.4*	-	*296.4*
		235.9	**1.8**	**23.9**	-	**261.6**	-	**261.6**
Total	4,394	459.0	-	27.9	336.5	823.4	-	823.4
		625.2	*1.8*	*25.3*	*345.8*	*998.1*	-	*998.1*
		580.1	**1.8**	**24.9**	**337.1**	**943.9**	-	**943.9**
Other Revenues and Expenditures								
Revenues								(374.7)
								(374.7)
								(509.2)
Cost of Services Provided by Other Departments								214.3
								214.3
								219.8
Net Cost of the Program								**663.0**
								837.7
								654.5

a A full-time equivalent (FTE) is a measure of human resources consumption based on average levels of employment. An FTE factors in the length of time an employee works each week by calculating the rate of assigned hours of work over scheduled hours of work.
b Operating includes statutory votes identified in Table 1: Summary of Voted Appropriations.
c Write-off of outstanding immigration loans under section 25 of the *Financial Administration Act*.

Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending ($ millions)

The following table provides a history of spending by strategic outcome. A comparison of the 2001–2002 Total Planned Spending and the actual expenditures recorded in the Public Accounts are also incorporated.

Strategic Outcomes	Actual 1999–2000	Actual 2000–2001	2001–2002 Planned Spending	2001–2002 Total Authorities	2001–2002 Actual[a]
Budgetary					
Maximizing Benefits of International Migration	169.8	215.7	153.3	218.5	218.2
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	173.1	133.7	127.3	131.4	113.4
Promoting the Integration of Newcomers	327.7	340.4	324.4	351.8	350.7
Managing Access to Canada	185.2	213.8	218.4	296.4	261.6
Total Budgetary	**855.8**	**903.6**	**823.4**	**998.1**	**943.9**
Non-budgetary					
Settlement – Immigrant Loans Program[b]	(6.9)	(4.1)	-	-	(3.7)

a For an explanation of variances, see pages 15, 22, 28 and 34.
b Loan amounts represent disbursements (loans issued) less receipts (loans reimbursed). Figures in parentheses (indicating a negative value) denote receipts exceeding disbursements.

Table 4: Crosswalk between Strategic Outcomes and Business Lines ($ millions)

	Strategic Outcomes				
Business Lines	**Maximizing the Benefits of International Migration**	**Maintaining Canada's Humanitarian Tradition**	**Promoting the Integration of Newcomers**	**Managing Access to Canada**	**Planned Spending 2001–2002**
Maximizing the Benefits of International Migration	115.0				115.0
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition		118.2			118.2
Promoting the Integration of Newcomers			312.2		312.2
Managing Access to Canada				142.2	142.2
Providing Corporate Services	38.3	9.1	12.2	76.2	135.8
Total	**153.3**	**127.3**	**324.4**	**218.4**	**823.4**

	Strategic Outcomes				
Business Lines	**Maximizing the Benefits of International Migration**	**Maintaining Canada's Humanitarian Tradition**	**Promoting the Integration of Newcomers**	**Managing Access to Canada**	**Total Authorities 2001–2002**
Maximizing the Benefits of International Migration	155.8				155.8
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition		121.7			121.7
Promoting the Integration of Newcomers			334.2		334.2
Managing Access to Canada				199.6	199.6
Providing Corporate Services	62.7	9.7	17.6	96.8	186.8
Total	**218.5**	**131.4**	**351.8**	**296.4**	**998.1**

	Strategic Outcomes				
Business Lines	Maximizing the Benefits of International Migration	Maintaining Canada's Humanitarian Tradition	Promoting the Integration of Newcomers	Managing Access to Canada	Actual 2001–2002
Maximizing the Benefits of International Migration	154.6				154.6
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition		106.5			106.5
Promoting the Integration of Newcomers			333.1		333.1
Managing Access to Canada				174.7	174.7
Providing Corporate Services	63.6	6.9	17.6	86.9	175.0
Total	**218.2**	**113.4**	**350.7**	**261.6**	**943.9**

Table 5: Revenue ($ millions)

Strategic Outcomes	Actual 1999–2000	Actual 2000–2001	2001–2002 Planned	2001–2002 Actual
Maximizing Benefits of International Migration				
Immigration Cost-recovery Fees	244.3	280.5	186.2	281.2
Right of Landing Fees	126.7	166.9	131.0	170.2
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition				
Immigration Cost-recovery Fees	8.5	9.8	6.6	10.0
Right of Landing Fees*	18.1	0.0	0.0	0.0
Interest on the Immigrant Loan Program	0.8	0.9	1.0	0.9
Promoting the Integration of Newcomers				
Citizenship Cost-recovery Fees	21.0	23.4	19.9	21.4
Right of Citizenship Fees	13.7	14.7	22.4	14.9
Managing Access to Canada				
Immigration Cost-recovery Fees	5.9	7.0	5.1	7.0
Obligations of Transportation Companies	4.6	2.8	2.5	3.6
Total Revenue	**443.6**	**506.0**	**374.7**	**509.2**

* The right of landing fee was introduced in the February 1995 budget. On February 28, 2000, it was eliminated for refugees.

Table 6: Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

Strategic Outcomes	Actual 1999–2000	Actual 2000–2001	2001–2002 Planned Spending	2001–2002 Total Authorities	2001–2002 Actual
Grants					
Promoting the Integration of Newcomers					
Grant for the Canada–Quebec Accord[a]	102.9	104.1	101.7	111.7	111.7
Grants to provinces	51.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Grants	**154.3**	**104.1**	**101.7**	**111.7**	**111.7**
Contributions					
Promoting the Integration of Newcomers					
Immigrant Settlement and Adaptation Program[b]	32.2	39.8	18.1	35.2	35.2
Host Program[c]	2.4	2.7	2.6	2.7	2.7
Language Instruction for Newcomers to Canada[d]	95.6	93.6	106.2	91.0	90.7
Contributions to provinces (B.C., Manitoba)	0.0	52.8	47.8	49.5	49.5
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition					
Resettlement Assistance Program[e]	80.9	67.8	58.1	53.7	46.3
International Organization for Migration	1.1	1.1	2.0	2.0	2.0
Managing Access to Canada					
Agreement with the Province of British Columbia on unaccompanied minors[f]	0.0	4.5	0.0	0.0	0.0
Total Contributions	**212.2**	**262.3**	**234.8**	**234.1**	**225.4**
Total Transfer Payments	**366.5**	**366.4**	**336.5**	**345.8**	**337.1**

a Grants for the Canada-Quebec Accord and contributions to provinces recognize the importance of settlement services by responding to the growing need to help immigrants integrate.
b The Immigrant Settlement and Adaptation Program provides funds for services such as orientation, paraprofessional counselling, translation and job-finding help.
c Host funds are used to match newcomers with Canadian volunteers (individuals and groups), who help them settle in and integrate.
d The Language Instruction for Newcomers to Canada program provides funds for basic language training in both of Canada's official languages to help adult immigrants integrate socially, culturally, economically and politically.
e The Resettlement Assistance Program, formerly the Adjustment Assistance Program, helps pay for temporary accommodations, clothing, household effects and living expenses for up to one year for indigent Convention refugees.
f Funding for the extraordinary costs incurred by the province for the special care of the unaccompanied minors who arrived by boat in 1999.

Table 7: Loans, Investments and Advances ($ thousands)

Immigration Loans	Actual 1999–2000 ($000s)	Number of Loans 1999–2000	Actual 2000–2001 ($000s)	Number of Loans 2000–2001	Actual 2001–2002 ($000s)	Number of Loans 2001–2002
Transportation, Admissibility and Right of Landing Fee[a] Loans	14,232	6,778	12,324	5,051	11,965	5,079
Assistance Loans	1,064	1,930	1,581	2,834	1,272	2,422
Total	**15,296**	**8,708**	**13,905**	**7,885**	**13,237**	**7,501**

a The right of landing fee was introduced in the February 1995 budget. On February 28, 2000, it was eliminated for refugees.

Table 8: Contingent Liabilities ($ millions)

Contingent Liabilities[a]	March 31 2000	March 31 2001	March 31 2002
1. Claims related to two individuals who, while under deportation order, were convicted of or accused of murder	10.0	10.0	10.0
2. Cases arising from the application of the provisions of the *Immigration Act*	7.7	23.0	17.7
Total	**17.7**	**33.0**	**27.7**

a Because these cases are before the courts, the Department cannot comment on them. They must, however, be recognized as potential liabilities against the Crown and are, therefore, presented for information purposes.

Annexes

Annex 1: CIC Organizational Chart (June 2002)

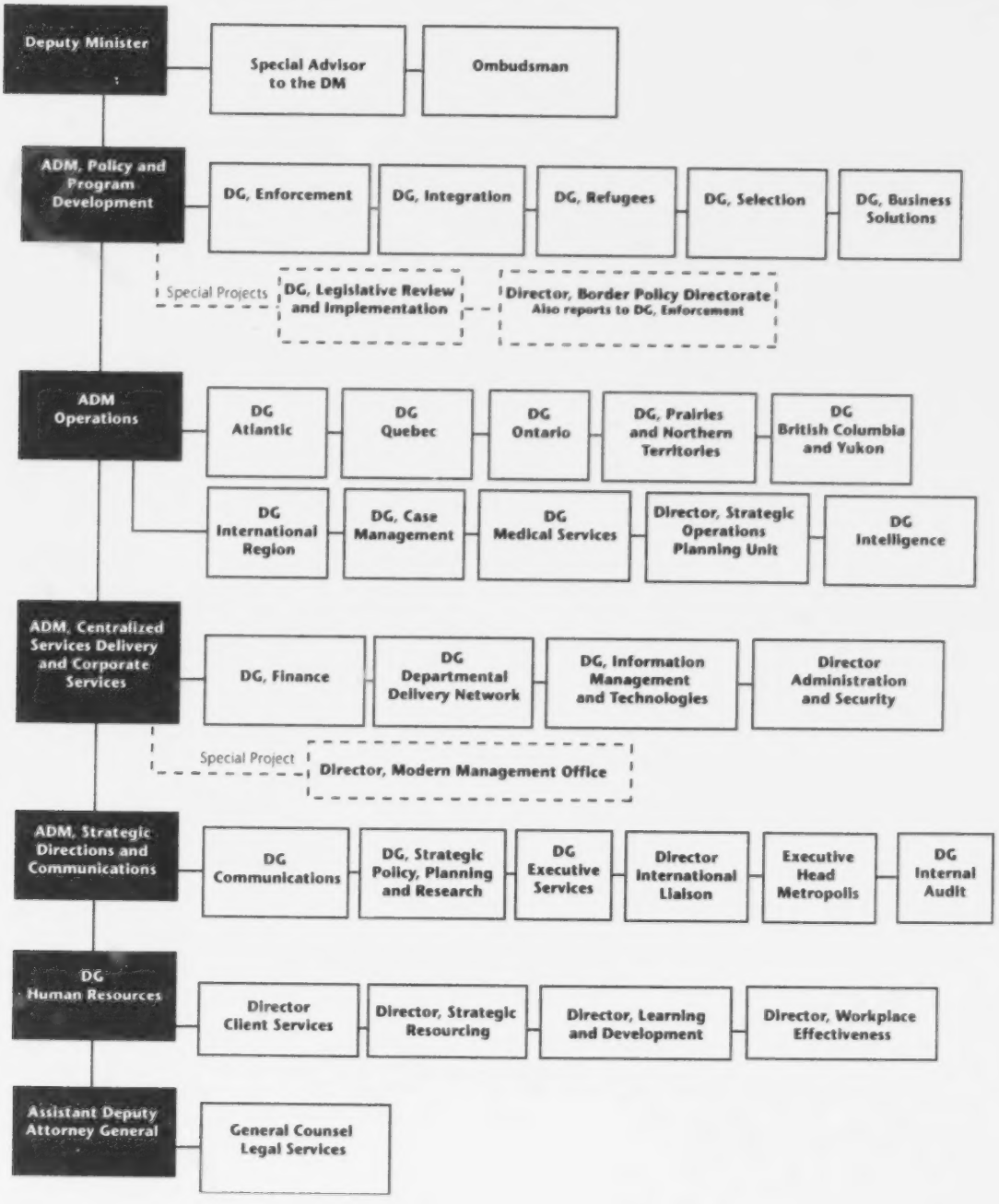

Annex 2: Index

A

Access to Information Act, 7, 11
advanced passenger information, 34, 35
arrivals, 7, 16, 23, 34

B

border, 3, 5, 24, 34, 35
Border Vision, 24

C

Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), 35
Canada-Quebec Accord, 7, 18, 28, 30, 47
Canadian Council for Refugees, 23
Canadian International Development Agency, 24
children, 14, 16–18, 23, 31,
citizenship, 9, 27, 31, 32, 38
Citizenship Act, 39
citizenship legislation, 31, 39
Citizenship Week, 31, 32
client services, 19
common-law partners, 14, 17, 20
communications, 10, 40
conjugal partner (same-sex partner), 14, 17
Contribution Accountability Framework (CAF), 28–30
Convention against Transnational Organized Crime, 38
Convention refugees, 21, 26, 47
corporate services, 15, 28, 34, 44, 45
Corrections and Conditional Release Act, 38

D

Department of Foreign Affairs and International Trade, 24
Department of Justice, 10
dependants, 14, 16, 21–23
detention, 13, 33, 37, 38
dispersal of immigrants, 10
diversity, 5, 9, 31

E

economy, 3, 5, 6, 9, 10, 13, 14–16, 18, 19, 25, 27, 33, 39, 40, 47
enforcement, 13, 33, 36, 38
entrepreneurs, 13–15, 18

F

family, 3, 13, 14, 16–19, 31, 39
Federal-Provincial-Territorial Working Group for Settlement and Integration, 30
foreign credentials, 9, 28, 29
Francophone communities, 29

G

gender-based analysis (GBA), 9
government-assisted refugees, 21, 22

H

health, 5, 33, 36, 40
Health Canada, 36
Host Program, 28, 47
Human Resources Development Canada (HRDC), 9, 20, 29, 30

I

Immigrant Investor Program, 15, 18, 19
Immigrant Loans Program, 43
Immigrant Settlement and Adaptation Program, 28, 47
Immigration and Refugee Board (IRB), 13, 21, 25, 26, 36
Immigration and Refugee Protection Act (IRPA), 3, 8, 9, 11, 16–18, 23, 25, 26, 34, 35, 37–39
Immigration Contribution Accountability Measurement System (iCAMS), 24
immigration plan, 14, 16
In-Canada Service Provider Pilot, 21
Industry Canada, 9, 29
Innovation Strategy, 9, 29
integration of newcomers, 6, 9, 13, 27–32, 42–47
intelligence, 3, 8, 33–36
interdictions, 8, 9, 36, 37
International Organization for Migration, 22, 47
investors, 13, 15, 18, 19

K
Kosovo, 7, 10, 16, 22

L
Language Instruction for Newcomers to Canada, 28, 29, 47
Longitudinal Survey of Immigrants to Canada (LSIC), 9

M
Maintaining Canada's Humanitarian Tradition, 6, 42–47
Managing Access to Canada, 6, 33, 42–47
Maximizing the Benefits of Migration to Canada, 44, 45
Metropolis Project, 10
Multiple Borders Strategy, 34, 35
Multi-year Planning Process, 14, 16

N
National Quality Assurance System, 31

O
organized crime, 3, 5, 38
Overseas Service Provider Pilot Project, 21–23

P
Parliament, 3, 14, 32, 40, 41
partners, 3, 8, 10, 14, 17, 20, 22, 23, 28, 30, 34, 36
Permanent Resident Card, 3, 10, 37
permanent residents, 5, 9, 13, 17, 19, 27, 31, 33, 37
Privacy Act, 7, 11
Promoting the Integration of Newcomers, 6, 42–47
provinces, 9, 16, 19, 24, 30, 47

R
Refugee Resettlement Program, 13, 21, 23
refugees, 3, 6, 9, 13–16, 21–25, 27, 31, 40, 46–48
removals, 8, 33, 38
resettlement, 13, 21–24, 29, 47
Resettlement Assistance Program (RAP), 21, 22, 24, 29, 47
risk management, 34, 36

S
Safe Third Country Agreement, 24, 34
safety, 3, 5, 33, 37, 38, 40
same-sex partners (conjugal partners), 14, 17
security, 3, 5, 7–9, 11, 15, 24, 28, 29, 33–35, 37, 38, 40
selection, 11, 13, 15, 18, 19, 31, 36, 39
skilled workers, 3, 5, 9, 15, 16, 18–20, 29
Smart Border Action Plan, 24, 34
smuggling, 3, 24, 38
sponsors, 5, 13, 14, 16–18, 21–23
Statistics Canada, 9
student authorizations, 15
students, 8, 13–15, 19
sustainable development, 40

T
technical occupations, 19
temporary workers, 13, 14, 20
territories, 16, 30
terrorism, 3, 5, 7, 15, 28, 33, 34, 37, 38
trafficking, 3, 24, 38

U
United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 22–24
United States, 3, 5, 7, 24, 34, 37, 38

V
visitors, 13–15, 19, 20
Voluntary Sector Initiative (VSI), 30

W
war crimes, 5, 7, 10, 33, 34, 36, 38

Y
Youth Employment Strategy, 29

BUDGET DES DÉPENSES

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/32-2002
ISBN 0-660-62100-2

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Approuvé par

L'honorable Denis Coderre
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Message du Ministre **3**

Partie I : Contexte opérationnel **5**

Partie II : Rendement global du Ministère **7**

Partie III : Rendement selon les résultats stratégiques **15**

Maximiser des avantages sociaux et économiques tirés des migrations au Canada 16

Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se réétablir 23

Aide à l'adaptation et à l'établissement des nouveaux arrivants ainsi qu'à leur intégration à la société canadienne 29

Gestion de l'accès du Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi 35

Partie IV : Rapport d'ensemble **41**

Rendement des initiatives réglementaires et législatives 41

Stratégie de développement durable (2001-2003) 42

Partie V : Rendement financier **43**

Vue d'ensemble du rendement financier 43

Annexes **51**

Annexe 1 – Organigramme de CIC (au mois de juin 2002) 51

Annexe 2 – Index 52

Message du Ministre

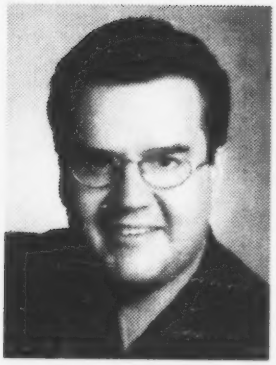

J'ai le plaisir de soumettre au Parlement et aux citoyens du Canada le *Rapport sur le rendement de Citoyenneté et Immigration Canada* (CIC) pour l'exercice 2001-2002

J'ai annoncé, le 28 juin dernier, l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). En adoptant cette loi, nous respectons l'engagement que nous avions pris envers les Canadiens de moderniser notre législation. Nous concilions par ailleurs le rôle traditionnellement joué par le Canada au chapitre de la protection des réfugiés et l'accueil des immigrants avec la nécessité de faire preuve de fermeté à l'égard des individus qui pourraient abuser de la générosité du Canada et de sa volonté d'agir en toute équité.

Le gouvernement du Canada est déterminé à édifier une nation plus forte et plus inclusive ainsi qu'à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. Réunir ces derniers avec leurs proches demeure un élément fondamental de notre programme d'immigration. Parallèlement, pour tirer profit de l'économie mondiale du savoir, le Canada a besoin de personnes dynamiques et compétentes. Il lui faut de l'innovation, des idées et du talent. La LIPR aide précisément à amener au Canada des personnes capables de contribuer à la croissance de nos collectivités et de notre économie.

Le nombre de gens qui fuient la guerre ou la persécution, dans le monde entier, continue de croître, et leur besoin de protection et d'aide afin d'obtenir des biens essentiels à la vie est énorme. Le Canada peut maintenir sa solide tradition humanitaire en réagissant rapidement afin d'atténuer la souffrance humaine et en offrant sa protection à ceux qui en ont véritablement besoin. La LIPR nous aide en ce sens.

Parallèlement, les pressions de la migration mondiale et la perspective de tirer d'importants profits du transport et de l'exploitation des migrants ont amené les organisations criminelles transnationales à accroître leurs activités de passage de clandestins et de trafic de migrants. Le Canada, comme bien des pays développés, doit disposer des outils législatifs et des politiques nécessaires pour décourager le trafic de migrants et pour punir ceux qui exercent cette forme d'esclavage moderne. La LIPR nous munit de tels outils.

À la suite des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis, et dans le cadre d'initiatives lancées antérieurement, CIC a participé de façon décisive aux efforts coordonnés du gouvernement fédéral en vue d'assurer la sécurité de la population canadienne. Ainsi, le Ministère a travaillé avec ses partenaires américains à la Déclaration sur la frontière intelligente et au plan d'action connexe, lesquels visent à assurer la sécurité de la frontière canado-américaine. En outre, CIC a adopté la carte de résident permanent afin de rendre les documents d'identité plus sûrs. Il a resserré les contrôles sécuritaires effectués aux points d'entrée et dans les bureaux à l'étranger. Il a fait de l'échange d'information et de renseignements avec ses partenaires une priorité. Toutes ces mesures ont été prises en application ou en sus des

nouveaux pouvoirs conférés par la LIPR afin d'assurer la sécurité du Canada, tout en gardant nos portes ouvertes aux autres pays.

L'année écoulée a été marquée de grands défis et de très belles réussites. Les réalisations de CIC au cours de l'exercice 2001-2002 constituent une base solide pour des succès encore plus importants au cours de l'année à venir.

Je vous invite à nous rendre visite à l'adresse www.cic.gc.ca.

Partie I : Contexte opérationnel

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a pour mission de faire en sorte que la migration des gens au Canada et leur appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du pays tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Le contexte dans lequel les programmes de CIC sont offerts évolue plus rapidement que jamais, et la distinction entre le contexte national et international a perdu de sa netteté. Les tendances et événements d'ailleurs sont subtilement liés à l'atteinte des objectifs nationaux, tandis que les mesures prises au Canada ont des effets immédiats sur d'autres pays.

Les migrations internationales — temporaires ou permanentes, régulières ou irrégulières — obéissent à un ensemble complexe de facteurs qui poussent les gens à émigrer ou les attirent vers un lieu donné, ces facteurs étant à leur tour conditionnés par la conjoncture internationale. La technologie a facilité les déplacements, accru la circulation de l'information et les interactions entre pays, rendant ainsi les habitants de toutes les régions du globe davantage conscients des possibilités de migration. Les disparités économiques entre pays riches et pays pauvres ainsi qu'entre riches et pauvres au sein d'un même pays constituent un important facteur d'incitation au départ. Les migrations sont aussi provoquées par les conflits civils et internationaux.

Un autre aspect épineux de cet environnement changeant est le raffinement des méthodes utilisées par les passeurs et trafiquants de migrants et la capacité des criminels de guerre et des membres d'organisations criminelles de circuler plus librement dans le monde entier.

Les événements les plus frappants de la dernière année, les attaques du 11 septembre, ont illustré la relation croisée de la mondialisation et de la migration. Les attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis nous ont fait prendre davantage conscience de la menace que fait peser le terrorisme international sur notre propre sécurité et nous ont amenés à accorder une nouvelle attention à la frontière que nous partageons avec les États-Unis, ce qui n'a pas été sans conséquences pour notre relation commerciale la plus importante.

Ces événements ont donné à l'immigration une importance croissante dans bien des pays, ce qui a mené à l'approfondissement des relations et au renouvellement du dialogue extérieur, renforçant ainsi l'interdépendance croissante des pays et l'harmonisation des politiques nationales et internationales.

Pareil environnement pose des difficultés à CIC, mais lui offre également des possibilités de progrès. Étant donné le niveau plus élevé des compétences exigées par l'économie du savoir, les pays riches en sont venus à se livrer une vive concurrence afin d'attirer les immigrants qualifiés. Le Canada, en sa qualité de société multiculturelle ayant un solide passé de respect de la diversité, est en bonne posture dans la course à l'obtention des compétences que peuvent lui apporter d'éventuels migrants. Il peut ainsi attirer les immigrants qui l'aideront du même coup à relever les défis posés par le vieillissement de la main-d'œuvre et de la population en général.

CIC a réussi à accomplir sa mission au nom de tous les Canadiens, y compris ceux que cet environnement dynamique touche le plus

directement : les membres de la famille de citoyens canadiens ou de résidents permanents du Canada que ceux-ci parrainent, les personnes sélectionnées pour leur aptitude à contribuer au bien-être économique du Canada et les personnes qui fuient leur terre natale et ont besoin de protection. CIC a aussi posé des gestes pour protéger le Canada contre des personnes pouvant constituer une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens ou cherchant à profiter illégalement du désespoir des gens désavantagés par les événements mondiaux.

La partie II de ce rapport décrit les efforts précis de CIC, dans le présent contexte, pour réaliser sa mission à l'échelle du Ministère, tandis que la partie III porte sur ses efforts pour produire ses quatre résultats stratégiques : maximiser les avantages économiques et sociaux de la migration internationale, maintenir la tradition humanitaire canadienne de protection des réfugiés, promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et gérer l'accès au Canada.

Partie II : Rendement global du Ministère

Ressources utilisées

Dépenses prévues	823 398 000 $
Total des autorisations	*998 087 136 $*
Dépenses réelles 2001-2002	**943 943 864 $**

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 174,7 millions de dollars les dépenses prévues en raison du financement supplémentaire de 99,5 millions de dollars consacré à la sécurité publique et à la lutte antiterroriste[1]; d'un report de 20,9 millions de dollars du budget de fonctionnement de l'exercice 2000-2001 à celui de 2001-2002; des 16,2 millions de dollars relatifs aux conventions collectives; des 11,5 millions de dollars pour des obligations aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*[2], ainsi qu'au titre de l'infrastructure nécessaire aux technologies de l'information; des 10 millions de dollars relatifs à l'Accord Canada-Québec; des 8,4 millions de dollars consacrés aux crimes de guerre; et des 7,2 millions de dollars du Programme fédéral de santé intérimaire.

Les dépenses réelles ont été inférieures de 54,1 millions de dollars au total des autorisations par suite des réductions suivantes : 10,4 millions de dollars au chapitre de l'aide au Kosovo; 3,3 millions de dollars au titre des contributions à l'établissement; 2,2 millions de dollars pour le nombre moins élevées que prévu des clandestins de la mer; 4,7 millions de dollars à cause du retard dans la passation d'un marché pour le Système mondial de gestion des cas; 14,7 millions de dollars par suite des retards subis par plusieurs projets d'immobilisations et de fonctionnement (notamment : locaux, acquisition de mobilier et de matériel, équipement informatique, diminution du nombre des contrôles, et diminution des besoins dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire). Une somme supplémentaire de 18,8 millions de dollars a été mise de côté au titre de la disposition de report (5 %) afin de répondre aux besoins du programme en 2002-2003.

1 Des fonds au titre de la sécurité publique et de l'antiterrorisme ont été alloués aux activités suivantes : gestion au Canada (36,4 millions de dollars); contrôle, renseignements et activités contre les fraudes (41,1 millions de dollars); carte de résident permanent (17,2 millions de dollars); et autres activités (4,8 millions de dollars).
2 Se reporter à la page 13 pour obtenir des renseignements.

Résultats obtenus

Les conditions dynamiques dans lesquelles CIC exerce son activité l'obligent à demeurer souple et à s'adapter aux circonstances tout en s'employant activement à atteindre ses objectifs stratégiques et prioritaires. La partie III présente les principales activités qu'exécute CIC pour obtenir chacun de ses résultats stratégiques. Toutefois, le Ministère exécute beaucoup d'autres activités qui contribuent à l'obtention, en tout ou en partie, de ses résultats stratégiques ou contribuent à doter le Ministère des capacités dont il a besoin. Ce sont ces activités qui sont décrites ci-après.

Les attentats terroristes du 11 septembre et l'importance accrue accordée à la sécurité à la suite de ces événements ont eu un impact important sur les activités de CIC. Dans les jours qui ont suivi le 11 septembre, CIC s'est attaqué à la charge de travail entraînée par la nécessité de contrôler les milliers de personnes qui ont été détournées vers le Canada après la fermeture de l'espace aérien aux États-Unis. Sur le chapitre du renseignement, CIC a collaboré avec ses partenaires au pays et à l'étranger et, pour mieux coordonner à long terme ses activités dans ce domaine, il a mis sur pied une nouvelle Direction générale du renseignement. CIC a par ailleurs participé activement à l'étude effectuée par le gouvernement fédéral sur les mesures de sécurité.

On a également travaillé au cours de l'année écoulée au projet de loi C-11, que la Chambre des communes a adopté en juin 2001 (et qui est devenu la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[3] (LIPR) après avoir reçu la sanction royale le 1er novembre 2001). On a aussi travaillé à son règlement d'application et aux plans visant à en assurer la mise en œuvre le 28 juin 2002. Le Ministère a obtenu l'étroite collaboration de ses partenaires provinciaux et territoriaux pour surmonter les difficultés posées par la mise en œuvre de la nouvelle législation dans le respect des accords fédéraux-provinciaux.[4]

Le tableau ci-dessous présente certains des principaux résultats que CIC a obtenus au cours de l'année écoulée.

Le nombre de personnes admises a augmenté par rapport à l'année précédente par suite des fonds spéciaux prévus dans le budget fédéral de 2000 pour réduire le nombre des demandes en attente. L'augmentation de 18 % des demandes d'asile reflète la tendance que l'on observe depuis les cinq dernières années dans les autres pays industrialisés. Si un plus grand nombre d'individus ont été interceptés à l'étranger, c'est que le nombre des agents de contrôle de l'immigration a aussi augmenté. Quant à la diminution du nombre de personnes ayant obtenu la citoyenneté, elle tient au fait que moins de résidents permanents en font la demande et que les contrôles sécuritaires, les vérifications judiciaires et du statut d'immigrant prennent plus de temps.

3 Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Loi, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/index.html>.
4 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/politique/fedprov.html> pour obtenir de plus amples renseignements.

Programme*	Volumes	Écart en pourcentage relativement à 2000
Total des arrivées (immigrants et réfugiés)	250 386	+10 %
Total des demandes d'immigration	505 334	+5 %
Documents de résident temporaire[5]	472 292	+7 %
Demandes de résidence temporaire[6]	828 060	-4 %
Revendications du statut de réfugié[7]	44 734	+18 %
Interceptions à l'étranger[8]	7 879	+26 %
Renvois[9]	9 165	+6 %
Octrois de la citoyenneté	158 442	-23 %

*Tous les résultats s'appliquent à l'année civile 2001, sauf le nombre d'octrois de la citoyenneté, qui se rapporte à l'exercice financier 2001–2002.

L'immigration joue un rôle décisif en contribuant à la croissance de la main-d'œuvre et à celle de la population en général ainsi qu'en procurant au Canada les compétences, les connaissances et les talents dont il a besoin pour être novateur et productif dans l'économie du savoir. C'est pourquoi CIC a participé activement, avec les ministères du Développement des ressources humaines et de l'Industrie, à la rédaction des deux documents qui constituent la pierre angulaire de la Stratégie d'innovation du gouvernement : *Le savoir, clé de notre avenir* et *Atteindre l'excellence*. Les options et propositions qui y sont formulées ont fait l'objet de consultations. On veut ainsi faire en sorte que le Canada continue d'attirer les meilleurs éléments tout en veillant à ce qu'un appui adéquat soit en place pour optimiser la contribution apportée par les immigrants et les réfugiés sur le plan social et économique. Les activités qui se tiendront prochainement dans le cadre du volet « immigration » de la Stratégie d'innovation comprennent une table ronde sur l'intégration et un atelier sur les moyens les plus efficaces de reconnaître les titres de compétence. Ces deux activités sont prévues pour l'automne 2002.

En 2001-2002, CIC s'est également employé à situer l'immigration dans le contexte des orientations que le gouvernement a adoptées à l'égard des milieux ruraux et urbains. D'une façon générale, grâce à la création du Secteur des orientations stratégiques et des communications et aux efforts qu'il continue de faire pour accroître sa capacité d'élaborer des politiques stratégiques, CIC est en bonne position pour contribuer à la réalisation des grands objectifs du gouvernement.

En 2001, grâce aux outils de l'analyse comparative entre les sexes, CIC a pu déterminer, d'une part, les conséquences différentes que la LIPR et son règlement d'application entraîneraient pour les hommes et les femmes et, d'autre part, les domaines nécessitant un

5 Les résidents temporaires sont les demandeurs à qui l'on a délivré des permis de travail, des permis d'études ou des fiches de visiteur. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs temporaires peuvent détenir plus d'un type de visa ou de permis, aussi ces chiffres ne représentent pas le nombre total de personnes admises au Canada.
6 Voir à ce sujet la remarque 5.
7 Ce chiifre correspond au nombre de personnes qui sont arrivées au Canada en revendiquant le statut de réfugié.
8 Ce chiffre, non définitif, correspond au nombre des voyageurs non munis des documents voulus qui ont été empêchés de venir au Canada. Voir à ce sujet la page 43.
9 Ce chiffre correspond au nombre de personnes inadmissibles à demeurer au Canada et dont le renvoi a été ordonné.

suivi continu après la mise en œuvre de la nouvelle législation.[10] Le Ministère a aussi donné une formation aux employés de CIC affectés aux politiques et aux programmes afin de leur apprendre à tenir compte des considérations relatives à l'égalité entre les sexes dans l'exécution de leurs activités courantes. Cette formation se fonde sur les outils et les méthodes qui ont été spécialement conçus pour les activités propres à CIC en matière de politiques et de programmes.

Sachant l'importance des partenariats conclus avec les autres ordres de gouvernement, CIC a aussi lancé une nouvelle Table de planification fédérale-provinciale-territoriale. La Table aidera les autorités fédérales, provinciales et territoriales à élaborer des stratégies pour améliorer l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants et étendre les avantages de l'immigration à l'ensemble du pays.

Les efforts de recherche de CIC, soulignant le recours continu aux bases de données longitudinales et autres, se sont concentrés sur la réforme législative et réglementaire du Ministère en 2001-2002 ainsi que sur les grands dossiers horizontaux. CIC a collaboré avec Statistique Canada à la réalisation de la première vague d'entrevues dans le cadre de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC). L'ELIC vise à étudier le processus par lequel les immigrants s'intègrent à la société canadienne, y compris les étapes de la démarche d'intégration, les facteurs qui influent sur l'intégration et l'impact qu'ont sur l'intégration des nouveaux venus les divers services et politiques qui leur sont offerts. CIC mènera une deuxième série d'entrevues auprès des mêmes immigrants, en 2002-2003, soit deux ans après leur arrivée. Ce travail permet d'offrir une information complète, non seulement à CIC, mais également aux provinces, aux municipalités et aux organismes non gouvernementaux (ONG) qui fournissent la plupart des services d'établissement.

En outre, des travaux de recherche importants et novateurs ont été entrepris sur la performance économique des travailleurs qualifiés lors de leur entrée sur le marché du travail canadien. Ces travaux étudient plus précisément la mesure dans laquelle leur performance économique est attribuable aux changements structurels survenus dans l'économie canadienne et est intrinsèquement liée aux caractéristiques que présentent ces immigrants. Étant donné l'inquiétude suscitée par l'aggravation de la pauvreté chez les immigrants, on effectue actuellement une étude longitudinale approfondie sur les sources et la répartition de leurs revenus, selon leur année d'admission et leur catégorie à l'arrivée. Ces études aideront à déterminer si les modifications apportées aux politiques et aux programmes d'immigration peuvent améliorer les résultats obtenus par les immigrants.

CIC a exécuté un autre important projet de recherche en 2001-2002 qui a mené à la publication du rapport *Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants*[11]. Ce rapport passe en revue et évalue les politiques et programmes adoptés à l'échelle nationale et internationale pour encourager les immigrants à s'installer en plus grand nombre dans les petites collectivités, à l'extérieur des grands centres urbains. Divers aspects y sont traités : le lien entre la population et le développement économique régional; la difficulté d'attirer les gens dans des localités éloignées et de petite taille; les tendances en ce qui concerne le lieu d'établissement des immigrants et leurs migrations secondaires; le degré de réussite des différentes politiques et des divers programmes adoptés au pays et dans le monde pour encourager les immigrants à s'établir dans les régions et les collectivités moins peuplées. Ce rapport a été discuté lors de la rencontre de décembre 2001 de la Table de planification fédérale-provinciale-territoriale de l'immigration.

10 Pour vous renseigner davantage, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/c11-comparative.html>.
11 Pour plus de renseignements, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/res/pdf/rsf3fv.pdf>.

Le Canada demeure l'un des meneurs du projet Metropolis[12], un forum international pour la recherche et l'élaboration de politiques publiques sur les migration et les villes. Le projet compte des centres d'excellence à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. On compte, parmi les partenaires, des organismes publics, privés et sans but lucratif ainsi que des professionnels et des groupes communautaires actifs en immigration. Le financement de ce projet provient de onze ministères et organismes gouvernementaux, dont Citoyenneté et Immigration Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Metropolis permet également de mieux comprendre l'impact social, politique et économique de l'immigration sur les grands centres urbains. Au moins 15 pays et plusieurs organismes internationaux y prennent part. Chaque centre met à contribution les universités régionales ainsi que d'autres maisons d'enseignement de manière à favoriser l'exécution de recherches interdisciplinaires sur un large éventail de questions d'immigration. L'une des principales activités des centres d'excellence canadiens consiste à servir de tribune aux intervenants des collectivités qui peuvent ainsi exprimer directement leurs préoccupations aux universitaires et aux décideurs gouvernementaux. En 2001-2002, CIC a pris une part importante à la conférence internationale Metropolis de Rotterdam, ainsi qu'à la conférence nationale tenue à Ottawa. On a également procédé au renouvellement de Metropolis en 2001-2002, en établissant un nouvel ensemble de priorités pour la deuxième phase qui devrait prendre fin en 2007. L'Institut Metropolis[13], établissement d'enseignement qui donne des cours et séminaires aux fonctionnaires et aux employés des ONG, a également vu le jour cette année et on a porté à plus de 850 le nombre des rapports disponibles dans la bibliothèque virtuelle.

Ces outils continueront de favoriser l'adoption d'une politique d'immigration plus pertinente grâce à la participation d'un nombre croissant de partenaires au pays et à l'étranger.

Parmi les évaluations importantes qui ont été effectuées en 2001-2002, mentionnons celle dont a fait l'objet le Programme canadien concernant les crimes de guerre (réalisée de concert avec le ministère de la Justice et le Sollicitor général du Canada, qui sont les partenaires de CIC pour l'exécution de ce programme) et l'étude des leçons tirées de la réponse de CIC à la crise humanitaire du Kosovo en 1999.

L'amélioration des communications internes et externes a été une priorité du Ministère en 2001. Des efforts considérables ont été déployés dans ce domaine pour répondre aux médias qui ont manifesté un intérêt très vif pour le programme à la suite des événements du 11 septembre. Des activités de communication ont également été exécutées pour appuyer la réforme de la législation, le lancement de la carte de résident permanent, l'inauguration sur Internet d'un portail à l'intention des non-Canadiens, et les nombreuses autres modifications qui ont été apportées aux politiques et aux programmes.

En ce qui concerne les ressources humaines, les activités ont porté sur trois domaines principaux : la mise au point d'outils pour aider à la mise en œuvre de la LIPR; l'étude nationale sur la classification des postes opérationnels essentiels; et les mesures d'équité en matière d'emploi.

Pour donner suite aux pressions entraînées par les événements du 11 septembre et se préparer à mettre en œuvre la nouvelle Loi, le Ministère a modifié sa structure opérationnelle. Il a créé et doté de nouveaux postes en fonction des nouvelles tâches nécessaires et des pressions de plus en plus fortes qui s'exerçaient sur les fonctions existantes. On a également élaboré, à l'intention des employés, une stratégie d'apprentissage et de gestion du changement, y compris des outils comme le programme d'apprentissage assisté par

12 Pour plus de renseignements, voir <http://canada.metropolis.net/>.
13 Voir <http://institute.metropolis.net/index_e.htm> pour obtenir plus de renseignements.

ordinateur. On a par ailleurs organisé une conférence nationale à l'intention des gestionnaires et des superviseurs des opérations sur la gestion du changement et la LIPR.

Une étude menée à la grandeur du Ministère sur la classification d'environ mille postes opérationnels, soit le quart des employés de CIC, a été réalisée en 2001. Cette étude a permis de mieux saisir la nature complexe des exigences avec lesquelles les employés des opérations doivent composer.

De plus, deux importantes mesures d'équité en matière d'emploi ont été mises en œuvre avec une certaine aide financière de la part du Conseil du Trésor. Huit employés membres de minorités visibles ont été recrutés dans le cadre du Programme d'avancement professionnel du Ministère; ces personnes pourront ainsi passer plus facilement au niveau de gestionnaire intermédiaire d'ici trois à quatre ans. On a également adopté, à titre de projet pilote et en collaboration avec cinq autres ministères fédéraux de la région de la capitale nationale, un système visant à accroître le nombre des représentants des minorités visibles au sein des comités de sélection du personnel. Le projet a été une réussite.

En 2001-2002, CIC a tiré parti de la stratégie de mesure du rendement élaborée en 2000-2001 en exécutant une revue des initiatives actuelles de rendement de tout le Ministère, en montant un cadre d'harmonisation et de rationalisation de ces initiatives et en identifiant les questions critiques en matière de données et d'analyse qui découlent de l'instauration d'un cadre de mesure du rendement. Cela prépare le Ministère à la mise en œuvre de ce cadre en élaborant des indicateurs intégrés de rendement, et en assurant une analyse continue des renseignements qu'on en tirera.

La *Loi sur l'accès à l'information* confère au public le droit général d'accéder à l'information détenue sous une forme quelconque par la plupart des institutions fédérales. Ce droit est soumis à des exceptions précises et limitées qui permettent de concilier l'accès à l'information avec la nécessité d'assurer la protection des renseignements personnels, la sécurité nationale, le secret commercial et la protection des avis confidentiels pour garantir l'efficacité du processus décisionnel. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements détenus par les institutions gouvernementales sur les personnes tout en leur permettant d'y avoir accès et de les corriger.[14]

La préparation des réponses aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a continué de représenter une activité importante pour le Ministère en 2001-2002. De tous les ministères et organismes fédéraux, CIC est celui qui reçoit le plus grand nombre de demandes de cette nature. En dépit de l'augmentation de sa charge de travail, CIC a amélioré grandement son temps de réponse grâce aux fonds supplémentaires qu'il a obtenus au cours des deux dernières années. Le nombre des demandes présentées à CIC en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* est passé de 5 750, en 2000-2001, à 6 657, en 2001-2002. Le Ministère a répondu dans les délais fixés par la loi 88,3 % du temps, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 81 % enregistré l'an dernier. Le nombre de nouvelles demandes présentées à CIC en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est passé de 4 447 en 2000-2001 à 4 649 en 2001-2002.

14 Pour obtenir de plus amples renseignements, se rendre à <http://infosource.gc.ca>.

Graphique 1 : Demandes d'accès à l'information, de 1997-1998 à 2001-2002

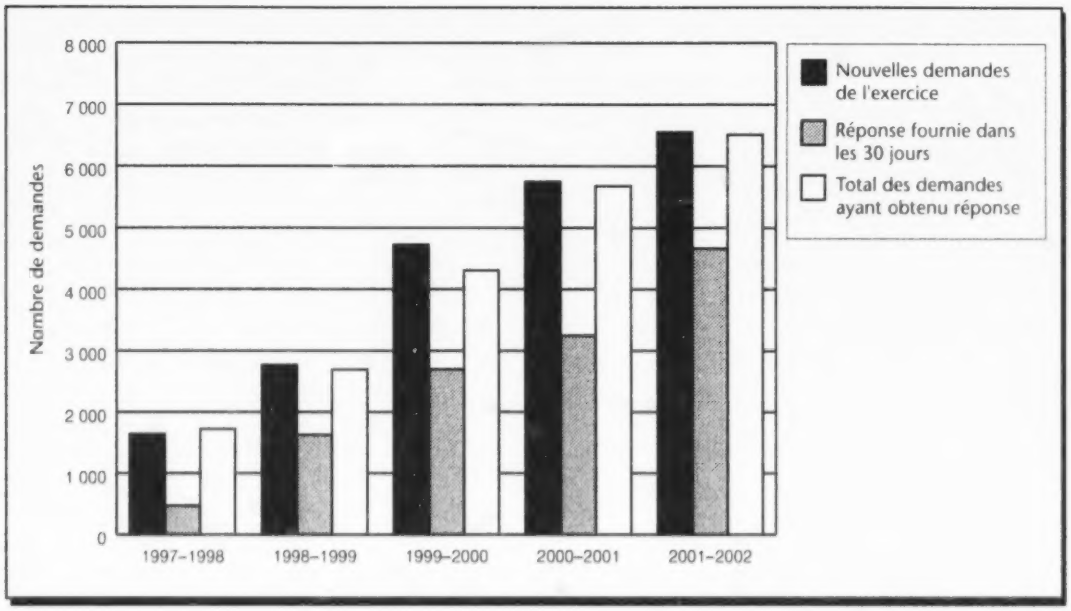

Graphique 2 : Demandes de protection des renseignements personnels, de 1997-1998 à 2001-2002

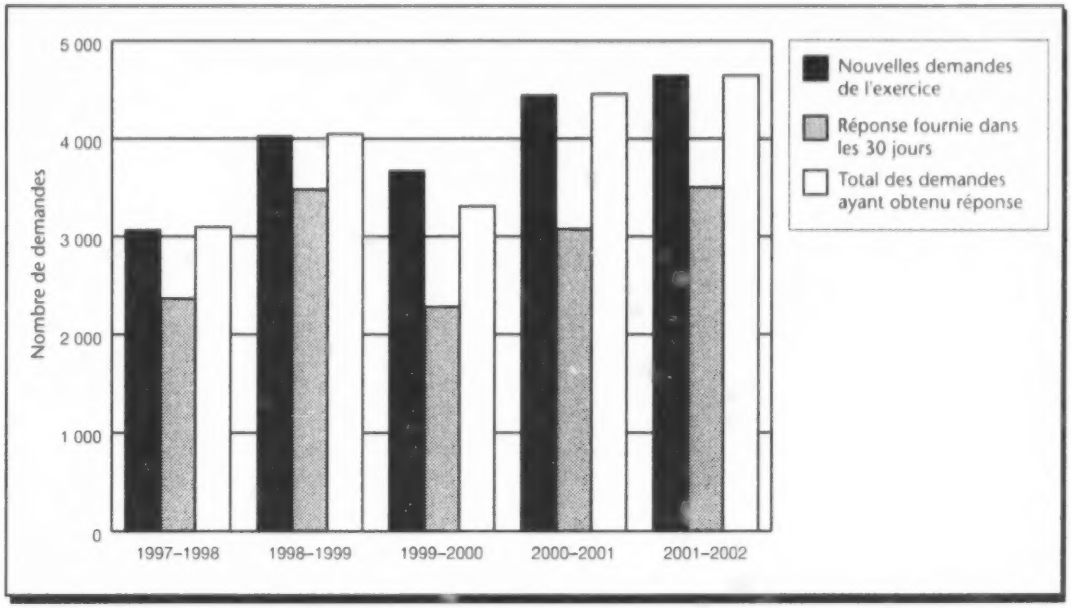

Partie III : Rendement selon les résultats stratégiques

Résultats stratégiques[15]		
Objectif	**Résultats attestant de la réalisation de l'objectif**	**Résultat signalé à la page**
Maximiser les avantages économiques et sociaux tirés de la migration au Canada	• Atteinte des niveaux d'immigration prévus	17
	• La réunification des familles d'immigrants parrainés par des Canadiens	18
	• Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs	20
	• Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	21
	• Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	21
	• Admission de travailleurs temporaires comblant des pénuries de compétences et transférant aux travailleurs canadiens des compétences en demande	22
Protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'être réétablies	• Atteinte les objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé	24
	• Exécution d'un programme de réétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins	25
	• Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	26
	• Établissement de relations efficaces et efficientes avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié	27
Soutenir l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne	• Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	30
	• Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement	32
	• Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne	33
	• Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration	33
Gérer l'accès du Canada par une stratégie efficace et équitable en matière d'exécution de la loi	• Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne	36
	• Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis	39
	• Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*	39
	• Renvoi des personnes interdites de territoire au Canada, particulièrement des gens qui posent une menace à la société canadienne	40

15 Tel qu'indiqué dans le *Rapport sur les plans et priorités 2001-2002*.

Maximiser les avantages sociaux et économiques tirés de la migration au Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) s'efforce de retirer le maximum d'avantages économiques et sociaux des migrations en atteignant ses objectifs annuels en matière d'immigration; en regroupant les familles d'immigrants; en sélectionnant des gens d'affaires et d'autres immigrants en mesure de s'adapter au marché du travail canadien; en accueillant des visiteurs et étudiants susceptibles de stimuler la demande de biens et de services; en admettant des travailleurs temporaires capables de combler les pénuries de compétences et de transmettre leur savoir aux travailleurs canadiens.

Les immigrants de la composante économique sont sélectionnés pour leurs contributions potentielles à l'économie canadienne. Bien que ces derniers soient ceux qui procurent les avantages économiques les plus importants au Canada, celui-ci tire aussi profit des collectivités fortes et de la stabilité sociale que permet le regroupement des familles. Il bénéficie également de la culture, des traditions et du savoir qu'apportent les immigrants et les réfugiés. Les immigrants jouent par ailleurs un rôle important en enrichissant le capital humain, en comblant les pénuries de main-d'œuvre et en devenant des citoyens actifs et responsables.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Atteinte des niveaux d'immigration prévus	☑ atteindre les niveaux prévus d'immigration, c'est-à-dire de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada en 2001 ❒ déposer auprès du Parlement le *Plan pluriannuel d'immigration* de 2001 et de 2002, présentant une plage cible proposée pour 2002 et des plages estimées, aux fins de la planification, pour 2003 ☑ lancer une démarche de consultation stratégique avec d'autres ordres de gouvernement afin de maximiser la capacité de tous les partenaires d'aborder les défis liés à la hausse du nombre d'immigrants et de réfugiés ☑ améliorer la prestation des services aux clients
Réunification des familles d'immigrants parrainées par des Canadiens	☑ hausser l'âge des enfants à charge de moins de 19 ans à moins de 22 ans ☑ reconnaître les conjoints de fait et les conjoints de même sexe dans la catégorie du regroupement familial ☑ créer une catégorie de demandeurs au Canada pour les conjoints, y compris les conjoints de fait et les conjoints de même sexe ☑ dispenser les époux et conjoints et les personnes à leur charge de l'interdiction de séjour pour fardeau excessif ☑ abaisser, de 19 ans à 18 ans, l'âge autorisé pour parrainer une personne ☑ réduire la durée de parrainage des époux de 10 ans à 3 ans (ceci s'applique aussi aux conjoints de fait) ☑ introduire une remise de droits de parrainage pour les répondants incapables de faire face dès le départ aux exigences du parrainage ☑ frapper d'interdiction de parrainage les gens ayant manqué à leurs paiements de pension alimentaire pour époux ou pour enfants, reconnus coupables de violence familiale ou bénéficiant d'aide sociale pour d'autres raisons que l'invalidité ☑ améliorer le mode de recouvrement des coûts de l'aide sociale dans les cas de défaut de parrainage ☑ suspendre le traitement du parrainage quand la citoyenneté canadienne du répondant est en voie de révocation ☑ fixer la durée du parrainage d'enfants, auparavant de 10 ans, à un maximum de 10 ans ou jusqu'à l'âge de 22 ans, selon la période la plus longue

Indice d'atteinte du résultat souhaité	Mesure
Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs	☑ élaborer de nouvelles exigences d'admissibilité pour les gens d'affaires immigrants ☑ rehausser la commercialité et l'attrait du Programme fédéral d'immigration des investisseurs
Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché canadien du travail	☑ monter un nouveau système de sélection des travailleurs immigrants qualifiés
Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	☑ assurer un traitement plus efficace des autorisations d'études délivrées aux étudiants étrangers

Ressources utilisées

Dépenses prévues	153 355 000 $
Total des autorisations	*218 488 266 $*
Dépenses réelles 2001-2002	**218 188 718 $**

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 65,1 millions de dollars les dépenses prévues, à cause surtout de la provision de report de 15 millions de dollars du budget de fonctionnement de 2000-2001 à 2001-2002; de l'ajout de 10,3 millions de dollars pour les conventions collectives; de l'autorisation d'une somme supplémentaire de 10,1 millions de dollars pour rembourser le droit exigé pour l'établissement versé lors des années précédentes; des 4,8 millions de dollars relatifs à la sécurité publique et aux mesures de lutte contre le terrorisme; et des ressources supplémentaires transférées des Services de gestion.

Résultats obtenus

Atteinte des niveaux d'immigration prévus

Pour retirer le maximum d'avantages sociaux et économiques des migrations, CIC doit admettre et obtenir le nombre visé d'immigrants et de réfugiés. En 2001, le Canada a dépassé les objectifs fixés[16], en raison surtout du nombre plus élevé que prévu des travailleurs qualifiés, une catégorie d'immigrants qui apporte au pays nombre d'avantages économiques et sociaux. La hausse du nombre des immigrants admis découle des crédits spéciaux que le budget fédéral de 2000 a permis de consacrer à des ressources temporaires en vue de réduire le nombre des dossiers en attente de traitement à l'étranger.

16 Pour obtenir plus de renseignements statistiques, rendez-vous à <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#statistiques>.

Immigrants admis en 2001		
Immigrants	**Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)**	**Nombre réel**
Travailleurs qualifiés	100 500 – 113 300	137 119
Gens d'affaires	15 000 – 16 000	14 579
Candidats des provinces ou territoires	1 400	1 274
Total - composante économique	**116 900 – 130 700**	**152 972**
Époux, fiancés et enfants	42 000 – 45 000	45 386
Parents et grands-parents	15 000 – 16 000	21 261
Total - catégorie du regroupement familial	**57 000 – 61 000**	**66 647**
Autres[17]	4 000	2 828
Total des immigrants	**177 900 – 195 700**	**222 447**
Réfugiés	**Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)**	**Nombre réel**
Pris en charge par le gouvernement	7 300	7 324
Parrainés par le secteur privé	2 800 – 4 000	3 570
Réfugiés admis au Canada	10 000 – 15 000	11 896
Personnes à leur charge à l'étranger	2 000 – 3 000	3 740
Total des réfugiés	**22 100 – 29 300**	**26 530**
Réfugiés du Kosovo	S/O	1 369
Total des immigrants et des réfugiés	**200 000 – 225 000**	**250 346**[18]

En 2000, la planification des niveaux est passée à un cycle de deux ans à la suite de la mise en place du processus de planification pluriannuelle.[19] Toutefois, en 2001, le processus fut interrompu par les événements du 11 septembre et la concentration des efforts du Ministère sur la mise en œuvre de la LIPR. En conséquence, seuls les niveaux de 2002 ont été annoncés lorsque le *Plan d'immigration annuel* a été déposé. Des niveaux de l'ordre de 210 000 à 235 000 sont prévus pour 2002, ce qui représente une hausse de 10 000 immigrants relativement à l'objectif visé lors de l'exercice précédent.[20]

Dans le cadre du processus de planification pluriannuelle et de concert avec les provinces et territoires, CIC a mis sur pied une table conjointe de planification. Elle constituera un mécanisme permanent de consultation multilatérale et de dialogue entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au chapitre de l'immigration visant à doter le processus de planification d'une meilleure assise d'information. Elle aidera aussi CIC à tenir compte des effets de l'immigration sur les provinces tout en permettant aux deux paliers de gouvernement de mieux coordonner leurs activités et services en matière d'immigration, y compris les mesures à prendre pour faciliter l'intégration des immigrants.

Réunification des familles d'immigrants parrainées par des Canadiens

La politique et les lois canadiennes en matière d'immigration appuient depuis longtemps le regroupement des familles.[21] La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et son règlement d'application

17 Ce nombre inclut les aides familiaux résidants et les membres des catégories spéciales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les aides familiaux résidants, voir <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides.html>.
18 Les raisons pour lesquelles les nombres réels portant sur l'immigration ont dépassé les niveaux prévus sont données dans le paragraphe qui précède le tableau.
19 Pour vous renseigner davantage sur ce programme, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>.
20 Pour en savoir plus sur la démarche de planification, consultez <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/plan02.html>.
21 Pour vous renseigner davantage sur ce programme, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>.

respectent cette tradition, prévoyant que des étrangers peuvent être sélectionnés au titre de catégorie du regroupement familial par suite de leur lien de parenté avec un citoyen ou un résident permanent du Canada. La nouvelle législation permet aussi aux citoyens et aux résidents permanents de parrainer des membres de la catégorie du regroupement familial. L'appui des répondants aide les nouveaux immigrants à atteindre l'autonomie et facilite leur intégration dans la société canadienne. Les membres de la catégorie du regroupement familial comprennent les époux, les conjoints de fait, les enfants à charge, les parents et d'autres membres désignés de la famille.

La LIPR tient explicitement compte des nouvelles valeurs de la société canadienne. Comme exemple de l'engagement du Canada envers le regroupement familial, mentionnons que la LIPR exclut le critère du fardeau excessif pour les services de santé qui empêchait le traitement des demandes de l'époux, du conjoint de fait, du partenaire conjugal ou des enfants d'un répondant. Pour la première fois, les conjoints de fait peuvent être parrainés et la définition du conjoint de fait inclut les partenaires de même sexe. Cette modification est conforme à la Charte des droits et libertés et avec l'intention de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations.*

Afin de faciliter le regroupement des répondants canadiens avec les membres de leur famille immédiate, CIC a simplifié les formalités qu'ont à remplir les proches (époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et personnes à charge) qui présentent une demande hors du Canada en établissant une nouvelle formule de demande qui s'applique tant au parrainage qu'à l'immigration.

Pour réduire le plus possible le recours abusif aux programmes sociaux et aux prestations qui y sont assorties, la LIPR permet au gouvernement de recouvrer les coûts d'aide sociale imputables à des répondants en défaut au moyen d'autres activités de perception que les poursuites. Ces mesures renforcent l'intégrité du programme de parrainage en facilitant la perception des sommes dues. Les mécanismes à mettre en place à cette fin sont en cours d'élaboration. De même, si l'intéressé présente ultérieurement une autre demande de parrainage, CIC tiendra compte de tout manquement à l'engagement de parrainage.

Le Règlement établit par ailleurs la catégorie des époux et conjoints de fait au Canada. Ces personnes ne sont plus tenues de présenter leur demande hors du Canada. En effet, si elles ont un statut temporaire valide et qu'elles vivent avec leur répondant, elles peuvent présenter leur demande au Canada même. Les exigences imposées à ces personnes correspondent à celles que doivent respecter les demandeurs dans la même situation et dont la demande est traitée à l'étranger.

La durée du parrainage d'un époux, d'un conjoint de fait ou d'un partenaire conjugal, qui était de 10 ans dans l'ancien Règlement, est de trois ans dans le nouveau. Le Règlement prévoit également que l'enfant à charge ayant moins de 22 ans au moment d'obtenir la résidence permanente peut être parrainé pendant une période maximale de 10 ans ou jusqu'à l'âge de 25 ans, la période la plus longue étant retenue. L'enfant à charge ayant 22 ans ou plus au moment d'obtenir la résidence permanente doit quant à lui être parrainé pendant un minimum de trois ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans.

Comme certains jeunes adultes forment de nouveaux liens familiaux (en se mariant ou en cohabitant) alors que d'autres demeurent plus longtemps avec leurs parents, la définition d'« enfant à charge » a été élargie. Selon cette nouvelle définition, les enfants de moins de 22 ans (19 ans antérieurement) qui ne sont ni mariés ni conjoints de fait au moment de la demande de parrainage ou d'immigration sont considérés comme « à charge ». Cette nouvelle définition tient compte du fait que certains enfants, non mariés ou faisant des études supérieures, peuvent être plus longtemps à la charge de leurs parents et demeurer plus longtemps avec eux. Elle tient également compte du fait que les enfants peuvent avoir des obligations dans leur pays d'origine, comme le service militaire, ce qui peut les empêcher d'immigrer au cours d'une période donnée.

Selon le Règlement, certaines personnes ne sont pas admises au parrainage de membres de leur famille. Ce sont par exemple les personnes ayant manqué à leur obligation de verser une pension alimentaire imposée par les tribunaux à un conjoint ou à des enfants, les personnes reconnues coupables d'un crime de nature sexuelle ou d'un crime de violence familiale. Les personnes qui bénéficient d'une assistance sociale, sauf pour cause d'invalidité, ne sont pas admissibles. Cette interdiction peut être levée si l'intérêt public ou des considérations d'ordre humanitaire le justifient. De plus, l'âge auquel les citoyens canadiens ou les résidents permanents du Canada peuvent être parrains a été réduit de 19 à 18 ans.

Par ailleurs, CIC a modifié, aux termes de la LIPR, le barème des droits pour la catégorie du regroupement familial afin qu'il soit plus juste à l'égard des répondants. Le droit exigible en vertu de la *Loi sur l'immigration* couvrait tant l'évaluation de l'admissibilité à parrainer que le traitement de la demande de résidence permanente. Antérieurement, quand CIC rejetait intégralement la demande de résidence permanente , les demandeurs perdaient tout le montant qu'ils avaient versé. Le droit de parrainage étant désormais distinct du droit de demande de résidence, cette dernière portion peut être remboursée au répondant s'il retire la demande de parrainage et que le traitement de la demande de résidence permanente n'est pas entamé.

Sélection des gens d'affaires, y compris des investisseurs

La sélection de gens d'affaires immigrants, qu'ils soient entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs autonomes, apporte de nombreux avantages économiques au Canada. Les programmes de sélection de CIC sont conçus pour sélectionner des personnes ayant le sens des affaires, l'expérience et les fonds nécessaires pour investir dans des entreprises canadiennes existantes ou pour établir leur propre entreprise.[22]

Les nouvelles dispositions réglementaires introduisent des mesures objectives et mesurables quant à l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, l'avoir net et l'établissement d'entreprises au Canada. Cela donne plus de transparence aux exigences de sélection et devrait améliorer l'efficacité du programme et en assurer l'application uniforme. Ces modifications réduiront le degré de non-conformité et accroîtront les avantages économiques tirés du programme car ils assureront la sélection des candidats les plus susceptibles de réussir. CIC s'attend à ce que la transparence accrue du processus de sélection réduise le nombre de contestations judiciaires.

De plus, le nouveau Règlement élargit la définition d'« expérience dans l'exploitation d'une entreprise » pour y inclure les personnes ayant exercé un contrôle de gestion sur des entreprises sans pour autant avoir de l'expérience comme propriétaire d'entreprise. Cela permettra de sélectionner des cadres supérieurs, qu'ils aient ou non assumé directement un risque de gestion d'entreprise. Le bassin de candidats qualifiés s'en trouvera ainsi accru.

En vertu des nouvelles dispositions réglementaires, les investisseurs et entrepreneurs seront évalués selon une grille de sélection comparable à celle des immigrants qualifiés (décrite à la prochaine partie). Cette grille, toutefois, tiendra compte de l'expérience des affaires plutôt que de l'expérience professionnelle ainsi que de la capacité d'adaptation, mesurée par l'intérêt démontré envers la participation à une entreprise au Canada. Les investisseurs et entrepreneurs doivent obtenir un minimum de points à la grille de sélection pour être admissibles à l'immigration. CIC continuera d'user de pouvoirs discrétionnaires

22 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/affaires/index.html> pour vous renseigner davantage sur ce programme.

positifs ou négatifs dans la sélection d'immigrants. Les travailleurs autonomes seront évalués selon une grille analogue, modifiée de façon à refléter les critères de sélection applicables à leur situation.

Le Québec administre son propre programme d'immigration des gens d'affaires en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains[23]. La province s'engage, dans le cadre de cet Accord, à administrer son programme d'immigration des investisseurs dans le respect de l'esprit et des objectifs du programme fédéral.

CIC a fait la promotion du Programme d'immigration des investisseurs (programme fédéral), au moyen d'une publicité dans les principaux pays sources (Moyen-Orient et Asie) et en aidant les provinces à recruter des immigrants en Asie et en Europe. CIC s'est également allié aux banques canadiennes en vue de faire une promotion visible et sans risques du programme et de le rendre plus attrayant vis-à-vis ses concurrents. Le programme a été restructuré de façon à verser des commissions aux courtiers pour encourager leur participation.

Sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien

Les revenus d'emploi des immigrants qualifiés ont toujours été supérieurs à ceux des autres immigrants. Même si cela est toujours le cas, les travailleurs qualifiés récemment arrivés ont vu leurs revenus baisser, si bien qu'ils gagnent maintenant moins que les Canadiens moyens, et ce, pendant les trois à quatre premières années après leur arrivée au Canada. Le mode de sélection qu'administre CIC a été mis à jour afin d'obtenir de meilleurs résultats.[24]

Les nouvelles dispositions réglementaires autorisent CIC à sélectionner des travailleurs qualifiés selon l'approche axée sur le capital humain, qui privilégie des compétences polyvalentes plutôt que la profession envisagée. Dans ce but, on a augmenté les points attribués pour les études, les compétences linguistiques et l'expérience. Des points sont également accordés pour les emplois réservés au Canada et la capacité d'adaptation (p. ex. la formation du conjoint ou l'expérience de travail acquise antérieurement au Canada), ce qui facilite la transition des immigrants vers la société et l'économie canadiennes. Le nouveau Règlement permet d'assurer un meilleur équilibre entre la valeur de la formation des travailleurs qualifiés ou qui occupent des postes techniques et la valeur de l'éducation dans le cas des travailleurs exerçant des professions libérales. Les immigrants potentiels de cette catégorie doivent également démontrer qu'ils ont les moyens financiers de subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leur famille au Canada.

En révisant le système, CIC s'assure de pouvoir sélectionner des travailleurs susceptibles de s'établir avec succès au Canada et veille à ce que le système soit objectif, cohérent et transparent.

Admission de visiteurs et d'étudiants étrangers dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services

L'admission d'étudiants étrangers[25] représente un avantage économique important pour le Canada, chaque étudiant étranger dépensant en moyenne 20 000 $ par an en frais de scolarité et de subsistance. De plus, les étudiants étrangers apportent une diversité qui contribue à enrichir nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Règlement a haussé la période d'exemption des permis d'études de trois à six mois afin de l'harmoniser à la durée du séjour normalement autorisé pour les visiteurs.[26] Cette dispense s'appliquera désormais à tous les genres d'études au Canada au lieu de se limiter à

23 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/lipr/fiche-quebec.html> et <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/bp252-f.htm> pour en savoir plus long.
24 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/qualifie/index.html> pour en savoir plus.
25 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html> pour vous renseigner sur le programme d'études.
26 Pour de plus amples renseignements sur le programme des visiteurs, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/visit/index.html>.

l'étude de l'anglais ou du français comme langues secondes. Le fait de permettre à des étrangers de suivre des cours ou des programmes d'études au Canada d'une durée de six mois ou moins sans permis d'études facilite le recrutement d'étudiants étrangers pour de brèves périodes. Cela aide les maisons d'enseignement canadiennes à faire concurrence à d'autres pays pour accroître leur part d'étudiants internationaux.

Les étudiants étrangers obtiendront un service de qualité, car ils n'auront plus à communiquer avec un bureau à l'étranger s'ils viennent d'un pays où il y a dispense de l'obligation d'obtenir un visa canadien de résident temporaire. Ainsi, les bureaux des visas situés dans ces pays pourront réaffecter des ressources à d'autres activités prioritaires.

Admission de travailleurs temporaires comblant des pénuries de compétences et transférant aux travailleurs canadiens des compétences en demande

En septembre 2001, un projet pilote visant à répondre à une pénurie critique de main-d'œuvre dans l'industrie ontarienne de la construction a été officialisé.[27] Développement des ressources humaines Canada, CIC et la Greater Toronto Home Builders'Association ont conclu une entente destinée à faciliter l'entrée d'un maximum de 500 travailleurs temporaires sur une période de deux ans. Afin de compléter le projet pilote, l'industrie adoptera une stratégie à long terme en vue d'intéresser les jeunes Canadiens dans ce secteur d'activité, de faire connaître les possibilités d'emploi et d'attirer les travailleurs des régions connaissant un taux élevé de chômage.

Le 30 novembre 2001, CIC a lancé un programme autorisant les époux ou conjoints de fait de travailleurs temporaires[28]. Ce programme aidera les employeurs canadiens à attirer des travailleurs qualifiés, car ceux-ci seront plus enclins à accepter des offres s'ils savent que leur époux ou conjoint de fait pourront également travailler pendant leur séjour au pays. Cette initiative s'adresse aux époux et conjoints de fait des employés professionnels et des gestionnaires ainsi qu'à ceux des personnes occupant des emplois techniques et spécialisés.

Le Règlement autorise aussi les visiteurs commerciaux à entrer au Canada. Par « visiteurs commerciaux », on entend les personnes qui cherchent à participer à des activités commerciales au Canada sans s'intégrer directement au marché du travail. Il s'agit de personnes qui viennent au Canada pour y acheter des biens ou des services, pour y vendre des biens et des services à des entreprises canadiennes, ou qui suivent ou donnent une formation à la société-mère ou à une filiale canadienne d'une entreprise donnée. Dans tous les cas, la principale source de rémunération des activités commerciales se situe à l'extérieur du Canada et le principal lieu où l'intéressé réalise ses bénéfices se trouve aussi principalement à l'extérieur du Canada. Ces personnes peuvent maintenant travailler au Canada sans être munies d'une autorisation d'emploi.

---

27 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/index.html> pour en apprendre davantage sur le projet pilote.
28 Condultez le communiqué de presse à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/01/0125-f.html>.

Protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de se réétablir

En raison de ses engagements humanitaires et de ses obligations internationales, le Canada doit protéger les réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'être réétablies.[29] Pour obtenir ce résultat stratégique, il faut atteindre les objectifs établis pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé, et exécuter un programme de réétablissement des réfugiés qui soit efficace et adapté aux besoins. Le Ministère s'efforce également d'entretenir des relations suivies et efficaces avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), qui accorde le statut de réfugié. L'influence qu'exerce le Canada sur les initiatives prises par la communauté internationale pour protéger les réfugiés alimente ces deux volets du programme.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Atteindre les objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé	☑ atteindre les objectifs fixés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement (7 300) et le secteur privé (2 800 – 4 000) sélectionnés à l'étranger
Exécution d'un programme de réétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins	☑ élaborer des dispositions réglementaires qui accordent une plus grande latitude pour évaluer l'admissibilité au programme et la capacité potentielle de s'établir; permettre le traitement subséquent des demandes des personnes à charge demeurées à l'étranger; et diversifier les possibilités offertes au secteur privé en matière de parrainage ☑ mettre en œuvre, à l'échelle mondiale, le traitement accéléré des cas de protection urgente ☑ accroître la participation des ONG au processus de réétablissement par la mise en œuvre du projet pilote des fournisseurs de services au Canada et, à Bogota et à Ankara, du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger ☑ appliquer le cadre d'évaluation du Programme d'aide au réétablissement et établir des plans pour effectuer la vérification des activités des fournisseurs de services ☑ définir et supprimer les obstacles aux programmes et aux services en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux
Établissement de relations efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	☑ établir un cadre opérationnel pour mettre en place un système de traitement préliminaire simplifié, de sorte que les demandes d'asile puissent être renvoyées à la Commission dans les trois jours ouvrables suivant leur présentation ☑ officialiser une politique d'intervention stratégique nationale pour la détermination du statut de réfugié au pays ☑ modifier le Règlement afin que les réfugiés au sens de la Convention sans papier aient à attendre trois ans plutôt que cinq pour obtenir la résidence permanente

29 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/ref-protection/francais/index.html> pour vous renseigner sur la protection des réfugiés.

Ressources utilisées

Dépenses prévues	127 266 000 $
Total des autorisations	*131 435 771 $*
Dépenses réelles 2001-2002	**113 407 237 $**

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a été supérieur de 4,2 millions de dollars aux dépenses prévues, surtout par suite des ressources supplémentaires consacrées au Programme fédéral de santé intérimaire. Des ressources totalisant 18 millions de dollars ont été inutilisées, en raison surtout des besoins réduits de 10,4 millions au titre de l'effort d'aide au Kosovo; de 5,6 millions au titre du budget de fonctionnement; et de 2 millions de dollars pour ce qui est du programme régulier d'aide au réétablissement. CIC ne pouvait réaffecter à d'autres initiatives le financement qui lui avait été consenti pour le Kosovo.

Résultats obtenus

Atteindre les objectifs visés pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et le secteur privé

L'admission du nombre visé de réfugiés constitue un élément important en vue d'atteindre l'objectif de CIC au chapitre de la protection des réfugiés au pays et à l'étranger. En 2001, CIC a légèrement dépassé sa cible de 7 300 réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPCG), 7 321 personnes étant devenues résidentes permanentes. Le Québec a été en mesure de réétablir 1 813 personnes, un peu plus que sa cible de 1800 personnes. Le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé ayant obtenu le droit d'établissement a atteint la fourchette cible de 2 800 à 4 000 personnes, avec 3 560 réfugiés réétablis au Canada. Le Ministère a admis 11 886 demandeurs d'asile et 3 746 personnes à leur charge à l'étranger, atteignant et dépassant ainsi, respectivement, les objectifs établis pour ces groupes.[30]

Ces cibles ont été atteintes grâce aux relations dynamiques du Ministère avec des partenaires, comme l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les répondants du secteur privé qui soutiennent les réfugiés nouvellement réétablis. À titre d'exemple, dans le cadre du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger, certaines ONG ont contribué à la préparation et au traitement préliminaire des demandes d'asile. Une évaluation préliminaire de ce projet pilote a montré que ce partenariat avait accru la capacité du HCR de confier des cas au Canada.

30 Pour plus de renseignements statistiques, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/pub/index-2.html#statistiques>.

Immigrants admis en 2001		
Réfugiés	**Plan de 2001 (annoncé le 8 février 2001)**	**Nombre réel**
Réfugiés pris en charge par le gouvernement	7 300	7 321
Réfugiés parrainés par le secteur privé	2 800 – 4 000	3 560
Réfugiés admis au Canada	10 000 – 15 000	11 886
Personnes à charge à l'étranger	2 000 – 3 000	3 746
Total des réfugiés	**22 100 – 29 300**	**26 513**

Exécution d'un programme de réétablissement des réfugiés efficace et répondant mieux aux besoins

La promulgation de la LIPR a constitué une étape importante dans le renforcement du programme de réétablissement des réfugiés. Elle a fourni un cadre pour l'élaboration de règlements et de politiques qui contribueront à atteindre les objectifs du gouvernement. La LIPR officialise les directives administratives adoptées en 2000 afin d'assouplir le processus d'évaluation du potentiel de réétablissement des personnes et accorde plus d'importance aux liens existants qui unissent déjà les réfugiés au Canada. Le Ministère a travaillé de concert avec des ONG, dont le Conseil canadien pour les réfugiés, afin que le Règlement satisfasse aux objectifs ayant fait l'objet d'une entente lors des consultations. Le nouveau Règlement respecte deux engagements en particulier : d'une part, assouplir le traitement des demandes des personnes à charge (conjoint et enfants à charge) n'ayant pu venir au pays et; d'autre part, élargir le programme de parrainage, en permettant par exemple à des particuliers de coparrainer un réfugié de concert avec un groupe.

Le nouveau Règlement reflète également l'engagement visant à mieux protéger les personnes particulièrement vulnérables. Grâce à la mise en œuvre à l'échelle mondiale d'un programme de traitement accéléré des cas de protection urgente, CIC a pu répondre à la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de réétablir d'urgence 141 personnes. En outre, les nouvelles définitions réglementaires, qui décrivent clairement la protection d'urgence, permettent à CIC et à son partenaire, le HCR, d'identifier rapidement les personnes ayant le plus besoin de protection et d'exempter ces derniers de l'obligation de satisfaire aux critères de réétablissement.

En plus d'officialiser les politiques déjà élaborées, CIC a travaillé à renforcer la coopération avec ses partenaires stratégiques. Ainsi, aux termes du projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger (FSE), les ONG qualifiés peuvent se charger des préparatifs et du traitement préliminaire des dossiers des réfugiés. Le projet a été lancé et réalisé pendant l'exercice financier.

Au cours du projet pilote, des procédures ont été mises sur pied pour faciliter le traitement des cas de réétablissement des réfugiés d'Iran ayant temporairement trouvé refuge en Turquie. Une évaluation préliminaire de ce projet pilote a démontré qu'il améliorait nettement la capacité du HCR de renvoyer des cas au Canada et celle de la mission de traiter les cas. Sur le nombre total de personnes renvoyées au Canada par le biais du projet FSE, CIC en a sélectionné 248 aux fins du réétablissement au Canada. Les nouvelles dispositions réglementaires donnent au ministre l'autorité nécessaire pour signer des protocoles d'entente avec des organismes, au profit d'autres initiatives de même nature.

Un projet similaire a été conçu pour améliorer la connaissance et la compréhension qu'a la collectivité locale de la Sierra Leone du programme canadien de réétablissement des réfugiés et d'aider la collectivité à participer au programme de parrainage privé des réfugiés. Dans le cadre du projet FSC de la Sierra Leone, cinq groupes communautaires de la Sierra Leone se sont joints à des

programmes de parrainage, soumettant des engagements à parrainer quelque 700 réfugiés de la Sierra Leone. De ce total, 250 personnes ont été parrainées en vertu d'une initiative mixte 4/8 (quatre mois de prise en charge par le gouvernement, huit mois de prise en charge par le répondant). Le projet pilote a pris fin en juin 2001.

Travaillant en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, CIC a amélioré les services offerts à l'échelle du pays aux réfugiés réétablis. L'interdiction de voyager de certains réfugiés a été entre autres levée. Pour la première fois, des réfugiés réétablis arrivés au Canada comme membres des catégories désignées pour considérations humanitaires (CDCH) ont pu demander un titre de voyage pour réfugiés délivré par le Canada. D'autre part, des discussions avec les provinces ont facilité, pour les membres des CDCH, l'entrée au Canada à l'aide de permis temporaires afin qu'ils puissent avoir accès aux avantages qu'offre le Programme fédéral de santé intérimaire dans certaines provinces.

En 2001-2002, CIC a également adopté un Système de mesure pour la reddition de comptes concernant les programmes de contributions de l'Immigration (iSMRP), afin que les fournisseurs de service à qui CIC verse des fonds, dans le cadre de son programme de contributions, puissent présenter, par l'intermédiaire de l'Internet, des rapports sur les services qu'ils fournissent aux réfugiés. Les données recueillies permettront à CIC d'évaluer les résultats du programme et, par conséquent, de mieux rendre compte des résultats obtenus. La composante du système qui concerne l'aide au réétablissement a été mise à l'essai en 2001-2002, et sera intégralement mise en œuvre en 2002.

Accroissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés

Par sa participation aux initiatives internationales de protection des réfugiés, CIC est un chef de file mondial pour ce qui est de relever les défis internationaux en matière de protection des réfugiés. Ainsi, CIC coordonne le rôle du Canada au sein du HCR au nom des ministères et organismes concernés : CIC, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international. À ce titre, CIC est le principal responsable de l'établissement de mécanismes horizontaux permettant aux intervenants et aux organismes d'élaborer des politiques horizontales. Grâce à la bonne exécution de son rôle, CIC a réussi à coordonner des positions politiques canadiennes cohérentes dans le dossier du HCR.

CIC, notamment, dirige la participation du Canada aux consultations mondiales du HCR sur la protection des réfugiés, et c'est dans une large mesure grâce à ses efforts que la question de la relation entre les mouvements de réfugiés et les flux de migrants a été mise au programme du HCR. CIC a fait une importante contribution à l'élaboration du Agenda peru la protection des réfugiés du HCR. Les apports de CIC à ce débat international ont permis une collaboration efficace à la fois dans l'élaboration d'approches de la protection des réfugiés et le contrôle des migrations illégales. À cet égard, le Canada a pris part, en février 2002, à la Conférence ministérielle sur l'introduction de clandestins et le trafic d'êtres humains tenue à Bali et s'est engagé à effectuer un suivi au moyen de groupes de travail.

Depuis 1997, le Canada participe avec les États-Unis au processus *Vision de la frontière*[31]. Après les événements du 11 septembre, le Canada et les États-Unis ont signé la Déclaration sur la frontière intelligente[32], qui vise à faciliter la collaboration sur les questions de sécurité tout en accélérant le passage

31 Pour plus de renseignements, voir <http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?act=v&mid=2&cat=26&did=289>.
32 Voyez à ce sujet <http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>.

légitime des gens et des marchandises à la frontière.

Le plan d'action assorti à cette Déclaration exige du Canada et des États-Unis qu'ils revoient les pratiques et procédures en matière d'asile et de statut de réfugié afin de garantir que les demandeurs font l'objet d'un contrôle préliminaire rigoureux. De plus, conformément à ce plan d'action, les deux pays doivent prendre les mesures nécessaires pour mettre en commun leurs renseignements sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans cette optique, CIC et le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis continuent d'envisager un échange accru d'information, de manière à améliorer l'intégrité des programmes, tout en respectant cependant le caractère confidentiel des renseignements et les préoccupations particulières des demandeurs d'asile au chapitre du respect de la vie privée.

La Déclaration sur la frontière intelligente Canada–États-Unis exige également du Canada et des États-Unis qu'ils négocient une entente sur les « tiers pays sûrs »[33]. Selon le concept du tiers pays sûr, lorsqu'un revendicateur du statut de réfugié aurait pu demander la protection d'un pays sûr qu'il a traversé pour arriver là où la demande a été déposée, il est raisonnable et approprié d'exiger du revendicateur du statut de réfugié qu'il retourne dans ce tiers pays sûr. On cherche ainsi à décourager l'usage abusif des systèmes d'asile auquel se livrent les migrants économiques. Un accord en principe a été conclu en juin 2002. Des consultations avec les intervenants ont pris fin, l'étape finale étant d'obtenir l'approbation des gouvernements des deux pays.

Établissement de relations efficaces et efficientes entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC

Alors que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)[34] est chargée de déterminer si un revendicateur du statut de réfugié au Canada se qualifie à l'obtention de ce statut, il revient à CIC de traiter avec ces revendicateurs avant et après leur audience, que le statut leur soit consenti ou non. En conséquence, il est capital que la CISR et CIC entretiennent des relations efficaces pour veiller à la protection des réfugiés au Canada et à l'intégrité du système de détermination du statut de réfugié.

En vertu de la LIPR, un agent de CIC dispose de trois jours ouvrables après avoir reçu la demande d'asile pour déterminer si elle est recevable par la CISR. En conséquence, CIC a élaboré un modèle pour le traitement des demandes d'asile; il s'applique tant aux points d'entrée qu'aux bureaux de CIC dans tout le pays. Selon ce modèle, toute personne réclamant la protection à titre de réfugié doit subir un examen d'immigration au cours duquel l'agent évalue les motifs de recevabilité et détermine si la demande peut être déférée à la CISR. La LIPR prévoit également que, si l'agent ne prend pas de décision quant à la recevabilité, la demande est réputée déférée à la Commission. Si CIC reçoit des renseignements défavorables après que le cas a été transmis à la CISR, la recevabilité de la demande peut faire l'objet d'un nouvel examen, et la CISR mettra fin à la procédure.

CIC a supprimé la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité (CRCCSPI). Conformément à la LIPR, les réfugiés sans passeport ou document de voyage n'ont pas besoin d'attendre une certaine période avant de demander le droit d'établissement. Le nouveau Règlement énonce des directives précises pour les personnes protégées dépourvues de documents et qui demandent le droit d'établissement[35].

En consultation avec les intervenants clés, CIC a élaboré une politique nationale d'intervention qui fixe les priorités d'intervention dans les cas de demande d'asile soumises à la CISR. Des lignes directrices à l'intention des

33 Consultez à ce sujet le site <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/pays-surs.html>.
34 La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a son site Web à l'adresse <http://www.cisr.gc.ca>.
35 Pour vous renseigner davantage sur ces directives, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/frnacaish/lipr/faq-refugies.html>.

agents locaux les aident à prendre les mesures appropriées et à déterminer où de telles interventions doivent avoir lieu. Cette politique assure l'uniformité entre les interventions et leur conformité à la politique générale de CIC.

Graphique 3 : Pressions subies par le système des réfugiés

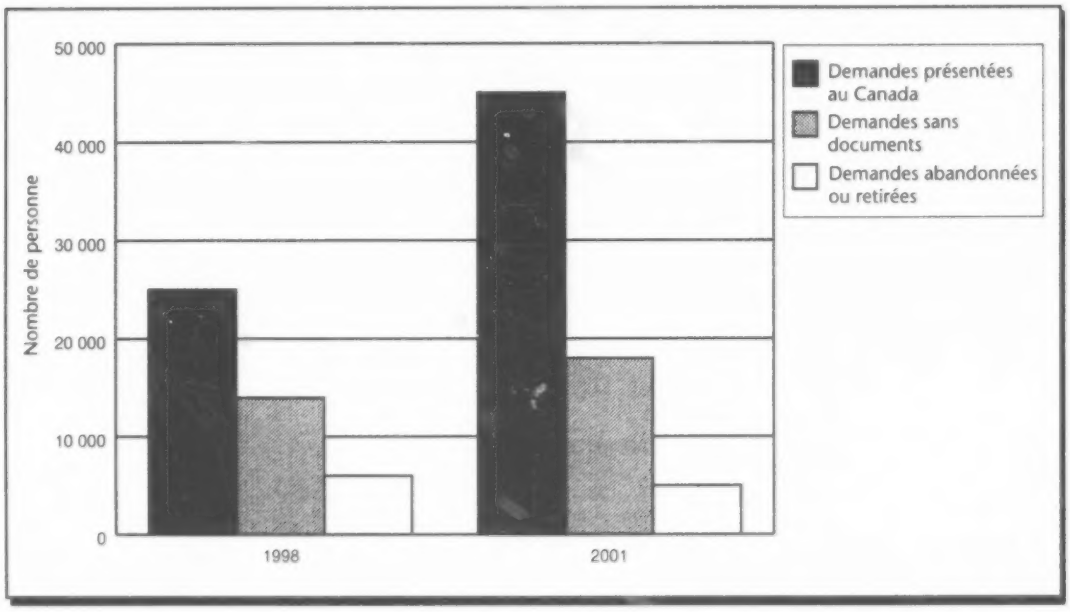

Aide à l'adaptation et à l'établissement des nouveaux arrivants ainsi qu'à leur intégration à la société canadienne

Bon nombre de nouveaux arrivants au Canada ont besoin d'aide pour s'adapter à la vie sociale, culturelle et économique canadienne. En facilitant l'intégration des nouveaux arrivants et en les aidant à devenir citoyens canadiens aussi rapidement que possible, CIC aide tous les Canadiens à profiter des contributions que peuvent faire les nouveaux arrivants en devenant membres des collectivités canadiennes.

Pour réaliser ce résultat stratégique, CIC travaille à appuyer et à améliorer la prestation de programmes productifs d'intégration auprès des nouveaux arrivants ainsi qu'à promouvoir la compréhension des exigences et avantages de la citoyenneté canadienne.[36]

La promotion d'une meilleure compréhension de l'intégration et de la citoyenneté parmi les Canadiens aide notre société à s'adapter aux besoins des immigrants, tout en favorisant un sentiment d'appartenance tant chez les Canadiens que chez les nouveaux arrivants. Comme l'immigration joue un rôle toujours plus important dans la croissance de la population active et de la population générale au Canada, ces programmes et l'octroi de la citoyenneté à proprement parler sont essentiels à l'édification d'une société cohésive tirant profit des expériences diverses des nouveaux immigrants et des réfugiés.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	☑ améliorer la prestation des programmes d'établissement offerts aux nouveaux arrivants par la mise en œuvre et l'élaboration continue d'un cadre de mesure et d'évaluation ☑ améliorer la préparation des nouveaux arrivants au marché du travail et monter des programmes pour les jeunes en collaboration avec d'autres ministères
Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement	☑ entamer un dialogue sur la capacité en matière de politiques et de programmes grâce à la participation du secteur bénévole ☑ mieux vérifier si les fournisseurs de services offrent activement des services aux minorités de langue officielle, s'il y a lieu
Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne	☑ mieux mesurer et évaluer l'exécution du programme d'accès à la citoyenneté
Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration	☑ accroître la prise de conscience et l'engagement envers les questions de citoyenneté et d'intégration par la promotion du bénévolat en tant que valeur canadienne

36 Pour vous renseigner sur les services d'intégration et les questions connexes, rendez-vous à l'adresse <http://www.integration-net.cic.gc.ca/f1home.htm>.

Ressources utilisées

Dépenses prévues	324 407 000 $
Total des autorisations	*351 807 069 $*
Dépenses réelles 2001-2002	**350 756 891 $**

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 27,4 millions de dollars les dépenses prévues, en raison d'un paiement de 10 millions de dollars en application de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (5 millions de dollars pour chacun des exercices comptables 2000-2001 et 2001-2002); d'un financement de 3,7 millions de dollars au chapitre de la sécurité publique et de l'antiterrorisme; et de 13,7 millions de dollars pour les conventions collectives, de la provision de report du budget de fonctionnement de 2000-2001 à 2001-2002 et le réaménagement des ressources transférées des Services de gestion.

Résultats obtenus

Intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne

La stratégie d'intégration de CIC vise à permettre aux nouveaux arrivants de s'établir, de s'adapter et de s'intégrer aussi rapidement et aussi facilement que possible afin de devenir des membres productifs de la société canadienne. Il s'agit d'une démarche qui s'applique dans les deux sens et qui favorise l'adaptation tant des nouveaux arrivants que de la société d'acceuil. Le Canada répond aux besoins des nouveaux arrivants par une gamme de programmes d'établissement de même que de services et d'activités de promotion de l'intégration pendant toute la durée de la démarche d'intégration.

Le succès de l'intégration dépend notamment de la capacité d'apprendre la langue, de l'accès au marché du travail et de la reconnaissance des titres de scolarité et de compétence; entrent aussi en compte la discrimination et la capacité d'absorption des grands centres urbains où la majorité des gens choisissent de vivre. Pour aider les nouveaux arrivants à faire face à ces défis, CIC travaille de concert avec d'autres ministères à éliminer les obstacles à l'intégration et fournit des services vitaux d'établissement, dont la formation linguistique des nouveaux arrivants adultes dans le cadre du programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada[37], l'orientation, la formation aux habiletés de recherche d'emploi du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants[38] et l'établissement de liens avec des familles canadiennes en vertu du Programme d'accueil.[39]

Pour assurer une prestation uniforme des services d'établissement d'un bout à l'autre du Canada, le Ministère a intégré de nouvelles méthodes de mesure du rendement dans ses activités. Les partenaires du Ministère devront ainsi adopter des méthodes analogues pour que le programme puisse être contrôlé et évalué à l'aide de critères normalisés. Le Cadre d'imputabilité pour les programmes de

37 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/clic-f1.html>.
38 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/peai-f1.html>.
39 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/vivre/accueil-f1.html>.

contribution (CIPC) nous permettra en partie d'atteindre cet objectif.[40]

Le Cadre est conforme à la vision de CIC, qui prévoit de collaborer avec les fournisseurs de services et les intervenants du secteur de l'établissement pour appliquer une méthode de mesure du rendement à quatre programmes d'établissement. Voici quelles sont les principales composantes du Cadre : l'évaluation, la mesure du rendement, le contrôle de gestion (s'il y lieu, suivant l'entente), l'imputabilité des provinces et territoires, ainsi qu'un processus renouvelé pour les ententes de contribution. Ces composantes forment une structure globale qui permet de rendre compte de l'utilisation des fonds d'établissement.

En 2001-2002, Citoyenneté et Immigration Canada a réalisé des progrès dans les cinq composantes du CIPC. Parmi les mesures prises en 2001-2002, afin d'améliorer la reddition de comptes relative aux dépenses d'établissement figurait le projet pilote national de base de données sur la mesure du rendement mené à bien pour le Programme d'aide au réétablissement. Un projet pilote analogue a également été lancé pour le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du Cadre d'imputabilité pour les programmes de contribution, le Ministère sera plus à même de recueillir et d'analyser des données, ce qui lui permettra d'améliorer sa capacité de mesurer les résultats de ses programmes.[41] CIC utilisera cette information aux fins de l'élaboration des politiques et des programmes.

CIC a aussi élaboré et mis à jour des documents normalisés sur les ententes nationales normalisées de contribution qui sont désormais disponibles pour les ententes de contribution de CIC avec les fournisseurs de services. Par surcroît, les cadres d'évaluation des programmes d'établissement, de même qu'un projet de cadre de contrôle de gestion, ont été mis au point. Pour contribuer à la responsabilisation provinciale-territoriale, un projet de Cadre de responsabilisation provincial-territorial a été produit aux fins des discussions avec la Colombie-Britannique et le Manitoba.[42] Ce document comprend des modèles pour le plan annuel de service et le rapport annuel, ainsi que des mesures indicatrices communes.

CIC travaille également en collaboration avec des intervenants (bureaux régionaux de CIC, organismes de prestation de services, Bureau du Commissaire à la vie privée) à des questions de sécurité et de protection de la vie privée afin de garantir que tous les intervenants traitent d'une manière sécuritaire les renseignements amassés sur les nouveaux arrivants dans le but d'assurer le respect de la vie privée de ces personnes.

CIC copréside le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada-communautés francophones en situation minoritaire. Lancé le 19 mars 2002, ce comité a pour mandat de faciliter la consultation entre le Ministère et les communautés francophones, et de tirer le plus grand parti des occasions de favoriser le développement des communautés. La première tâche du Comité est d'évaluer, d'ici l'automne 2002, la capacité d'accueillir les nouveaux immigrants francophones de six villes : Moncton, Ottawa, Sudbury, Edmonton, Winnipeg et Vancouver. Le Comité dressera par la suite un plan stratégique pour appuyer l'accroissement du nombre des immigrants francophones.

CIC poursuit ses travaux pour mieux préparer les nouveaux arrivants au marché canadien du travail et, au cours de l'exercice 2001-2002, a pris des mesures précises de collaboration avec d'autres ministères afin d'améliorer l'accès au marché du travail des jeunes nouvellement arrivés et des autres jeunes Canadiens. CIC a

40 Pour obtenir un sommaire du cadre, voir <http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/index.htm>.
41 Pour obtenir de plus amples renseignements sur le CIPC, voir <http://www.integration-net.cic.gc.ca/sp/caf/f/index.htm>.
42 Consultez les communiqués de presse sur le sujet aux adresses <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles02/0204-f.html> et <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvelles/02/0209-f.html>.

travaillé avec Industrie Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour élaborer les documents *Atteindre l'excellence – investir dans les gens, le savoir et les possibilités* et *Le savoir, clé de notre avenir : le perfectionnement des compétences au Canada* dans le cadre de la Stratégie d'innovation du Canada.[43] Les buts de ces documents sont notamment de s'assurer que le Canada continue d'attirer les immigrants qualifiés qu'il lui faut et aider ces immigrants à se réaliser pleinement dans le marché du travail et dans la société. Ces documents ont été largement diffusés et forment l'assise des consultations que CIC mènera auprès des intervenants concernant l'intégration au marché du travail et la reconnaissance des titres de compétence et de scolarité.

CIC a également pris part, au cours de l'exercice 2001-2002, à un groupe de travail de DRHC sur les jeunes à risques, contribution qui a aidé à élargir la définition de cette catégorie de jeunes pour inclure les jeunes immigrants. Le Ministère a également fourni au titre du renouvellement de la Stratégie emploi jeunesse[44] (SEJ) des avis sur les jeunes immigrants et les agences qui s'occupent d'eux. La contribution de CIC a permis à DRHC de mettre sur pied des groupes de discussion et d'élaborer des plans à l'intention des jeunes dans le cadre de la Stratégie d'innovation.

Amélioration de la reddition de comptes pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes d'établissement

CIC continue de tirer parti de ses relations avec ses partenaires provinciaux par le biais du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration[45]. Le Groupe permet aux provinces et aux territoires d'échanger en ce qui à trait à leurs préoccupations et leurs pratiques exemplaires.[46] En 2001-2002, d'importants progrès ont aussi été accomplis en collaboration avec d'autres ministères, particulièrement DRHC et Patrimoine canadien, et avec le secteur bénévole.

Plus précisément, CIC collabore avec des organismes d'établissement et avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux à un projet d'établissement, dans le cadre d'une Initiative du secteur bénévole (ISB), qui se fait en trois phases. La première a donné lieu à la Conférence nationale sur l'établissement, qui s'est tenue avec succès en juillet 2001, 350 représentants sectoriels et 50 représentants gouvernementaux y ayant pris part.[47]

Quatre groupes de travail nationaux ont été créés à la suite de la conférence. Ils se composent de membres du secteur bénévole et du gouvernement qui se concentrent sur la politique d'établissement. Il en découle des possibilités de partenariat et un dialogue plus ouvert entre le gouvernement et le secteur bénévole au chapitre de l'élaboration des politiques et des programmes. Ces groupes représentent la deuxième phase du projet et demeureront actifs jusqu'à la deuxième conférence.

Par ailleurs, les membres sectoriels et gouvernementaux d'un comité mixte de planification ont entrepris la préparation de la troisième phase du projet, soit la deuxième Conférence nationale sur l'établissement, qui aura lieu en octobre 2003. Les groupes de travail fourniront des produits concrets, que le comité intégrera à la conception de son programme.

CIC appuie également l'ISB nationale en participant au groupe de travail interministériel et à la Table conjointe sur l'Accord (TCA) du Bureau du Conseil privé. La TCA a

43 Ces deux documents sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.innovationstrategy.gc.ca>.
44 Voyez <http://www.youth.gc.ca/yesinfo_f.shtml>.
45 Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov-e.html>.
46 Les accords bilatéraux suivants ont été conclus avec la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec : l'Accord relatif à la collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'immigration, l'Entente sur les services d'établissement (dans le cas du Manitoba) et l'Accord Canada-Québec). Ces provinces sont responsables de la prestation de services d'établissement et s'acquittent de leurs devoirs à l'aide de fonds fédéraux.
47 Rendez-vous à l'adresse <http://integration-net.cic.gc.ca/conferences/f_nscindex.htm> pour vous renseigner davantage.

élaboré des projets de codes à suivre en matière d'élaboration de politiques et de financement qui ont fait l'objet d'une large consultation au sein du gouvernement et du secteur au début de juin 2002.

Grâce à ces partenariats, de même qu'au Cadre d'imputabilité pour les programmes de contributions dont il a déjà été question, la population canadienne est informée des dépenses du programme, de l'objet du programme en cause et des résultats associés à sa prestation.

Octroi de la citoyenneté canadienne aux résidents permanents admissibles, afin de les aider à participer pleinement à la vie de la société canadienne

La démarche d'intégration à la société canadienne commence par une demande d'immigration écrite et se poursuit par la sélection d'une personne ou d'une famille en tant qu'immigrant, leur arrivée et leur établissement initial au Canada et, finalement, l'obtention de la citoyenneté canadienne. CIC travaille à élaborer de nouvelles mesures législatives en matière de citoyenneté et à améliorer l'intégrité de la démarche de demande de citoyenneté et de délivrance du certificat de citoyenneté.

En attendant le dépôt du projet de loi sur la citoyenneté, CIC a instauré de nouvelles procédures administratives afin de faciliter l'adoption d'enfants par des Canadiens vivant à l'étranger. En vertu des lois actuelles, les Canadiens installés à l'étranger qui adoptent des enfants et continuent d'y vivre ne peuvent obtenir la citoyenneté canadienne pour leurs enfants en raison des exigences de résidence.

En 2001-2002, CIC a également poursuivi ses efforts pour mieux évaluer la prestation des programmes de citoyenneté. Les mesures prises comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'un Système national d'assurance de la qualité qui permet de produire deux types de rapports, soit le rapport sur la fiabilité des renseignements sur les clients et le rapport sur la qualité du processus décisionnel. Le nouveau système renforce nettement la capacité de CIC d'évaluer la prestation des programmes de citoyenneté.

À la suite des événements du 11 septembre, CIC a travaillé étroitement avec le Bureau des passeports et les autorités provinciales afin d'assurer l'intégrité des documents servant à obtenir des passeports.

Promotion efficace et compréhension des questions de citoyenneté et d'intégration

Bien que les programmes d'aide à l'établissement représentent un élément crucial pour l'intégration des immigrants et des réfugiés à la société canadienne, il importe également d'aider les Canadiens à comprendre les questions de citoyenneté et d'intégration.

En moyenne, 2 175 cérémonies de citoyenneté ont lieu chaque année. En 2001-2002, CIC a tenu des cérémonies d'accueil pour quelque 158 442[48] néo-Canadiens. Les cérémonies de citoyenneté représentent une occasion unique d'honorer ces nouveaux arrivants, leur famille et leurs amis.

Afin de favoriser la compréhension, chez les Canadiens, des retombées positives de la présence de nouveaux arrivants au Canada, CIC organise chaque année, en octobre, une Semaine de la citoyenneté canadienne[49], pendant laquelle plusieurs cérémonies spéciales de citoyenneté se tiennent dans tout le pays. Prenant appui sur la campagne de promotion 2000-2001 *Le Canada, un pays pour nous tous!* afin de promouvoir l'acceptation de la diversité et des nouveaux arrivants, CIC a lancé une campagne intensive au cours de la

48 Il s'agit d'un chiffre approximatif. Les chiffres officiels ne seront pas disponibles avant janvier 2003.
49 Rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/frnacais/nouvlles/01/0118-f.html> pour trouver plus de renseignements sur la campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*

Semaine de la citoyenneté d'octobre 2001 et au cours des semaines suivantes. Une campagne enrichie, assortie d'annonces à la télévision et dans les journaux, a été menée à l'automne afin d'accroître le sentiment d'appartenance de tous les Canadiens. Trente-deux pour cent des personnes interrogées, dans le cadre de recherches effectuées à la suite de la campagne, se rappelaient au moins un message diffusé, tandis que 82 % estimaient qu'il était opportun de diffuser de tels messages. De plus, les Canadiens estiment, d'après les résultats de ces recherches, que le gouvernement canadien devrait activement dénoncer le racisme et promouvoir la diversité et que les messages ont aidé à sensibiliser la population au phénomène de la diversité culturelle dans le sillon des événements du 11 septembre. Le succès de cette campagne a permis de mener une campagne modifiée en relation avec la Journée pour l'élimination de la discrimination raciale, laquelle se tient le 21 mars.

Dans le cadre de la campagne *Le Canada, un pays pour nous tous!*, le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont souligné, dans leur discours, que tous les Canadiens étaient des membres à part entière de la société canadienne, que vivre libres de toute discrimination était un droit fondamental, et qu'il était du devoir des Canadiens d'accepter autrui. Des messages analogues ont été transmis par les juges de la citoyenneté lors des cérémonies d'octroi de la citoyenneté et d'autres événements nationaux et internationaux. D'autres documents promotionnels ont été diffusés sur demande dans tout le pays, surtout aux enseignants et aux chefs de groupes de jeunes. Plus de 60 000 exemplaires du guide d'activités *Les voix de mon pays* ont été distribués aux organismes de jeunes, aux écoles et aux fournisseurs de services.

Par ailleurs, un programme du gouvernement du Canada visant à reconnaître les efforts de bénévoles a été réalisé avec succès en 2001. Une cérémonie spéciale s'est tenue sur la colline du Parlement afin d'honorer les grands gagnants du Certificat du mérite civique. Le programme de Citation du mérite civique souligne les efforts des gens qui aident les nouveaux arrivants à s'établir au Canada. En 2001, les 80 mises en candidature reçues représentaient une augmentation relativement aux années précédentes.

La campagne Passages vers le Canada a également eu cours pendant six semaines dans les quotidiens *Globe and Mail* et *La Presse*. Cette campagne comprenait des articles sur les expériences d'immigration et d'intégration de Canadiens bien établis. Tout comme dans les autres activités de promotion de la citoyenneté et de l'intégration, la campagne avait pour objectif de promouvoir une meilleure compréhension des expériences que sont l'immigration et l'intégration et un sentiment d'appartenance parmi tous les Canadiens.

Gestion de l'accès du Canada par une stratégie juste et efficace en matière d'exécution de la loi

CIC gère l'accès au Canada au moyen d'activités coordonnées qui comprennent l'interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans être munis des documents requis, les rapports sur les personnes ayant contrevenu à la *Loi sur l'immigration* et, au besoin, leur détention; le renvoi des individus n'ayant pas le droit de demeurer au Canada, en particulier quand elles posent une menace à la société canadienne; la participation aux activités des organismes nationaux et internationaux de renseignement; et la collaboration avec les pays partageant les mêmes vues. Les objectifs qui continueront d'être poursuivis sont les suivants : améliorer la capacité de CIC d'empêcher la venue de clandestins au Canada, surtout l'introduction, sur une grande échelle, de grands groupes de migrants par les réseaux de passeurs; accélérer les renvois; accroître les moyens dont dispose CIC en matière de renseignement, tant au pays qu'à l'étranger.

Dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre 2001, CIC a adopté des mesures supplémentaires destinées à protéger la santé et la sécurité des Canadiens sans pour autant compromettre la capacité du Canada à attirer de nouveaux arrivants dont les apports favorisent le développement économique et social du pays.

Indices d'atteinte du résultat souhaité	Mesures
Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne	☑ élaborer, avec les États-Unis, des stratégies novatrices à appliquer pour traiter les problèmes posés par les migrations à l'échelle continentale ☑ mener à bien l'évaluation du Programme canadien sur les crimes de guerre
Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis	☑ poursuivre l'élaboration d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents, sous réserve d'un financement suffisant
Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration*	☐ renforcer la capacité de CIC de réduire le risque couru par la population canadienne en effectuant une revue et un remaniement de la politique de détention
Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne	☑ améliorer la coopération internationale avec des pays partageant les mêmes vues, afin de résoudre le problème des criminels de guerre, des terroristes et du crime organisé, particulièrement au chapitre du partage de l'information

Ressources utilisées

Dépenses prévues	218 369 000 $
Total des autorisations	*296 356 030 $*
Dépenses réelles 2001-2002	**261 591 018 $**

Explication des ressources utilisées – Le total des autorisations a dépassé de 78 millions de dollars les dépenses prévues, en raison surtout des fonds de 51,4 millions de dollars attribués à la sécurité publique et à l'antiterrorisme, des 8,4 millions de dollars affectés au programme canadien sur les crimes de guerre et de la réaffectation des ressources provenant des Services de gestion. Une somme totale de 34,7 millions de dollars a été inutilisée, du fait surtout de la réduction de 12,5 millions de dollars de la somme nécessaire pour les programmes, de la non-utilisation des 2,2 millions de dollars prévus pour les clandestins de la mer et de la non-utilisation d'une somme de 14,7 millions de dollars par suite des retards subis par plusieurs projets d'immobilisations et de fonctionnement (notamment : locaux, acquisition de mobilier et de matériel, équipement informatique, diminution du nombre des contrôles, et diminution des besoins dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire).

Résultats obtenus

Activités ministérielles contribuant à la protection de la société canadienne

En plus des activités permanentes qui reflètent les engagements de CIC au chapitre de l'interception, du signalement, de la détention ou du renvoi de gens susceptibles de représenter une menace, CIC a lancé plusieurs initiatives nouvelles pour mieux gérer l'accès au Canada, dont le renouvellement de l'assise législative du Ministère par la mise en œuvre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). La nouvelle Loi confère une portée plus vaste à CIC pour ce qui est de sa contribution au programme du gouvernement du Canada en matière de sécurité publique et d'antiterrorisme.

Créée après les événements du 11 septembre, la nouvelle Direction générale du renseignement a permis à CIC de regrouper ses ressources dans ce domaine et de disposer d'un point central pour échanger de l'information avec ses partenaires dans le monde du renseignement. CIC a également investi dans ses activités de renseignement qui comportent trois volets principaux : accroître les moyens d'action, améliorer le contrôle, et gérer la sécurité au sein du Canada. La renégociation de la Déclaration d'entente conclue en 1999 entre CIC, le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis et le Département d'État américain a par ailleurs progressé.

Le Discours du budget fédéral de décembre 2001 a annoncé l'affectation de ressources considérables aux activités frontalières et de collaboration avec les États-Unis visant à élaborer des stratégies novatrices de règlement des problèmes émergents et, à longue échéance, les problèmes de migration qu'ont fait ressortir ces événements. Des progrès appréciables ont notamment été accomplis au chapitre de l'élaboration de la Stratégie des frontières multiples, la signature de la Déclaration canado-américaine sur la frontière intelligente[50], la négociation de l'Accord sur les tiers pays sûrs[51] et l'étude de solutions créatives de gestion frontalière, comme le

50 Voir <http://www.can-am.gc.ca/menu-f.asp?print=1&act=v&mid=2&cat=26&did=1247>.
51 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/pays-surs.html>.

système d'information préalable sur les voyageurs.

L'approche conjointe adoptée par CIC et le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU), afin de régler les problèmes de migration continentale, repose sur la Stratégie des frontières multiples de CIC. La stratégie vise à axer les activités d'inspection et d'interception sur tous les points d'entrée du continuum des déplacements, du pays de départ jusqu'en Amérique du Nord. Ce processus, qui commence par la vérification de la demande de visa, englobe toutes les étapes du déplacement vers l'Amérique du Nord : depuis la présentation des papiers avant l'embarquement, l'embarquement initial, les différentes étapes du trajet, le dernier point d'embarquement et le passage par les ports maritimes et aéroports internationaux, et, enfin, l'arrivée à la frontière canado-américaine. Du point de vue de l'immigration, il est possible, à chaque point de contrôle, que l'on repère et intercepte des voyageurs inadmissibles, que ce soit avant leur départ ou pendant leur déplacement vers l'Amérique du Nord. Essentiellement, le contrôle frontalier commence à l'étranger. CIC concentre ses efforts de renseignement et d'interception à chaque point de contrôle, afin de tenir les personnes inadmissibles et potentiellement dangereuses aussi loin que possible de l'Amérique du Nord.

Pour appliquer son concept des « frontières multiples », le Ministère a collaboré avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) afin d'obtenir, de la part des transporteurs aériens internationaux, de l'information préalable sur les passagers. La LIPR autorise CIC à obliger les transporteurs aériens à lui communiquer des renseignements précis sur leurs manifestes. Les unités d'analyse-passagers, dans les aéroports canadiens, seront chargés d'identifier avant leur arrivée les voyageurs présentant un risque élevé, ce qui permettra à CIC de repérer les criminels et les personnes présentant un risque pour la sécurité dès le début du processus.

Le Cadre de gestion du risque que le Canada et les États-Unis ont établi conjointement complète la Stratégie des frontières multiples : il définit les risques présents à tous les points d'entrée le long de l'itinéraire suivi par les migrants, évalue l'ampleur de la menace qu'ils présentent, et prévoit le niveau de contrôle qu'il convient d'exercer en conséquence. Les efforts d'interception de CIC se concentreront de plus en plus sur l'identification précoce des voyageurs inadmissibles représentant une menace pour la société nord-américaine. Parallèlement, CIC continuera d'étudier, avec l'ADRC et les organismes américains, d'autres modes d'inspection comme NEXUS[52] et le système de traitement accéléré des passagers. Ces programmes visent à faciliter le passage à la frontière des voyageurs présentant un faible risque (grâce à un processus commun d'inscription des intéressés), ce qui permet aux gouvernements de faire passer les voyageurs plus rapidement.

52 Voir <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/nexus.html>.

Programme canadien concernant les crimes de guerre

Une évaluation du Programme canadien concernant les crimes de guerre[53] a été effectuée cette année. Elle a révélé que la raison d'être et le concept du programme sont valables et que le programme a accru les interceptions, amélioré les interventions de CIC devant la CISR et renforcé les partenariats avec la communauté internationale qui s'intéresse aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. L'évaluation a permis de constater que l'efficacité du programme pourrait s'améliorer si l'on renforçait le rôle du Groupe interministérielles des opérations, convenait d'un modèle d'investigation, accélérait le processus de renvoi et attribuait plus de ressources à la coordination du renseignement de sécurité et à la poursuite des criminels de guerre contemporains.

En réponse, la Section des crimes de guerre de CIC et la CISR se sont entendues sur un mécanisme visant à aborder les questions préoccupantes d'une façon plus rapide et plus efficace.

Santé des immigrants

En 2001, CIC a examiné la question de la santé des immigrants. Le plan d'action établi à la suite de cet examen a conduit au remaniement en profondeur de la façon dont le Ministère gère les composantes médicales du programme d'immigration. CIC a mis sur pied une Direction générale des services médicaux, destinée à servir de point central pour les aspects médicaux de la sélection, de l'admissibilité et du Programme fédéral de santé intérimaire. De par sa raison d'être et son mode de fonctionnement, la nouvelle Direction générale des services médicaux favorisera la collaboration avec Santé Canada et les organismes canadiens de santé. Les autres changements apportés dans ce domaine ont consisté à améliorer le processus utilisé pour aviser les autorités provinciales de surveiller la santé publique. Le Ministère continue de moderniser la façon dont il aborde la santé dans le contexte de l'immigration.

Rendement Canada 2001, document qui donne un aperçu de la qualité de vie au Canada, souligne le rôle que joue CIC afin d'appuyer des collectivités fortes au moyen de dispositions législatives sur l'immigration.

53 Pour vous renseigner davantage sur le programme, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/nouvlles/01/0115-f.html>.

Interception des personnes tentant d'entrer au Canada sans détenir les documents requis

En 2001, le nombre des personnes interceptées s'est établi à 7 879, soit une augmentation de 26 %. Pour réduire les risques de fraude, CIC a remplacé la fiche relative au droit d'établissement par une nouvelle carte de résident permanent (carte RP)[54], un document d'identité plus sûr destiné aux personnes se trouvant au Canada et jouissant en toute légitimité de la résidence permanente. L'introduction de la carte de résident permanent, un objectif de longue date du Ministère, est devenue urgente dans la foulée des attaques terroristes perpétrées le 11 septembre contre les États-Unis. La carte RP fait désormais partie intégrante du nouveau programme de sécurité du gouvernement du Canada.

Cette carte de haute technologie, à l'épreuve de la fraude, a été élaborée dans le cadre d'un ensemble de propositions visant des modifications politiques et législatives. En vertu de la LIPR, une attestation de statut doit être délivrée aux résidents permanents légitimes du Canada. Pour le lancement de la carte, le Ministère a mené une campagne de publicité afin de renseigner la population canadienne et les éventuels titulaires de la carte.

La carte RP est remise aux nouveaux résidents permanents et comporte des dispositifs de sécurité, dont une zone lisible par machine et une bande optique à haute capacité d'emmagasinage de données. Elle a en outre été conçue de manière à permettre l'utilisation éventuelle de nouvelles technologies d'identification, qui la rendront encore plus sécuritaire. Une importante recherche a été investie dans la conception et la configuration de la carte afin d'en assurer une haute résistance à la fraude et la conformité à toutes les normes internationales applicables. La carte RP permet une vérification plus sûre et plus fiable du statut et réduira le nombre d'entrées illégales au Canada.

Signalement et, au besoin, détention des contrevenants à la *Loi sur l'immigration*

Aux points d'entrée au Canada et aux bureaux intérieurs d'immigration, CIC peut, pour protéger la sécurité publique, détenir des personnes ayant enfreint la *Loi sur l'immigration.*

Les événements du 11 septembre ont porté le programme de détention de CIC à l'attention du public, soulignant le rôle positif des pratiques de détention lorsqu'elles sont appliquées judicieusement dans le cadre du programme de sécurité du gouvernement du Canada et en réponse au terrorisme. Le nombre de gens détenus pendant l'exercice 2001-2002 a été de 9542, pour un total de 141 307 jours. Cela représente une tranche supplémentaire de 8,6 % de personnes détenues et une hausse de 3,6 % du nombre total de jours de détention par rapport à l'exercice précédent.

En 2000, CIC a entrepris une revue nationale de ses pratiques de détention. Il a notamment été recommandé de gérer plus étroitement le programme de détention dans toute l'organisation. En conséquence, la Direction des détentions et le Comité national de gestion des détentions ont été mis sur pied. Cette nouvelle structure organisationnelle a pour objectif de promouvoir l'uniformité, d'imprimer une orientation stratégique, d'élaborer et de maintenir des normes et principes nationaux de traitement des détenus et d'appuyer les activités des régions.

Bien que la revue de la politique de CIC en matière de détention ait pris fin au début de 2001, la démarche visant à établir une orientation stratégique pour la détention a été dépassée par les événements du 11 septembre. Le Ministère est en train de revoir la stratégie dans le contexte de ces événements.

En 2001-2002, CIC a signé une entente avec la Croix-Rouge, qui servira d'organisme externe de surveillance des détentions aux fins de l'immigration. Les dispositions réglementaires et les directives instaurées dans le cadre de la nouvelle Loi ont été rédigés de façon à

54 Pour vous renseigner davantage sur la carte, rendez-vous à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/carte-rp/index.html>.

promouvoir et à améliorer l'uniformité, à l'échelle du pays, dans l'application des dispositions relative à la détention aux fins de l'immigration. Ces dispositions réglementaires et directives appuient également le programme de sécurité publique tout en maximisant les ressources de détention. En outre, la LIPR a pour effet de modifier la *Loi sur le système correctionnel* et la mise en liberté sous condition, rendant inadmissibles à la semi-liberté les personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi et qui purgent une sentence.

Renvoi des personnes qui n'ont pas le droit de demeurer au Canada, particulièrement lorsqu'elles constituent une menace pour la société canadienne

Le renvoi des personnes interdites de territoire est crucial afin de préserver l'intégrité des programmes canadiens de citoyenneté, d'immigration et des réfugiés. Le renvoi des criminels, notamment de ceux qui représentent un danger pour la société canadienne (c'est-à-dire des gens reconnus coupables de crimes graves commis à l'aide d'armes, de crimes violents et d'infractions aux dispositions législatives sur les stupéfiants), de même que des criminels de guerre, des terroristes et des membres d'organisations criminelles, est nécessaire à la protection de la sécurité et du bien-être de la société canadienne. En 2001, le nombre de renvois est passé à 9 165, soit une hausse de 6 %. La coopération internationale constitue un élément important pour traiter efficacement les problèmes que pose la migration illégale, dont le mouvement des criminels et les menaces pour la sécurité.

En mars 2002, CIC a finalisé une entente sur l'échange de renseignements et la coopération avec les Pays-Bas. Cette entente vise l'échange de renseignements sur la migration illégale (dont celle des personnes inadmissibles pour des motifs de criminalité et de sécurité) de même que la collaboration entre agents des réseaux outre-mer des deux pays. Une entente comparable existe déjà avec le Royaume-Uni. Des ententes sur l'échange de renseignements sont également en vigueur avec l'Australie et les États-Unis.

La Convention contre la criminalité transnationale organisée[55] et ses deux protocoles additionnels contre le trafic des migrants et la traite des personnes constituent les principaux instruments juridiques internationaux portant sur le crime organisé. La Convention et les protocoles ont été signés en décembre 2000 et ratifiés par le Canada en mai 2002. Le Canada a été très actif dans l'élaboration et la négociation de ces trois instruments juridiques. CIC a dirigé l'élaboration des deux protocoles sur le plan national. Suite à l'entrée en vigueur de ces protocoles, le trafic des êtres humains est devenu une infraction au Canada. À cet égard, la LIPR établit comme peine maximale l'emprisonnement à vie et une amende d'un million de dollars.

CIC demeure actif au sein de multiples forums internationaux. Il peut ainsi échanger des renseignements avec les autres pays, mettre en commun les pratiques les plus efficaces et les améliorations à apporter aux normes, et coopérer au contrôle des migrations. Le rôle du Canada à la présidence du G8 a été le fait marquant du calendrier de 2002. Depuis plusieurs des années, la Direction générale de l'éxécution de la loi de CIC préside un groupe de travail du G8 sur les questions de migration. CIC est donc l'hôte de ces rencontres et en établit l'ordre du jour.

Sachant l'importance croissante du contre-terrorisme et de la sécurité mondiale, à la suite des événements du 11 septembre, le groupe de travail sur la migration a porté ses efforts sur l'amélioration du partage de l'information, les normes relatives aux documents de voyage et la coopération opérationnelle. Ce groupe s'est d'abord réuni au Canada à la fin de janvier 2002, rencontre qui a donné lieu à l'acceptation et à la mise en œuvre de plusieurs propositions visant à faire avancer ces activités.

Plus précisément, CIC a amélioré la coordination nationale des renvois difficiles en renforçant l'expertise en affrètement d'aéronefs et a mis en œuvre une démarche consultative d'examen des suspensions temporaires du renvoi. À la suite de cet examen, le moratoire sur les renvois vers l'Algérie a été levé.

---

55 Rendez-vous à l'adresse <http://canada.justice.gc.ca/fr/news/nr/2000/doc_25784.html> pour vous renseigner davantage.

Partie IV : Rapport d'ensemble

Rendement des initiatives réglementaires et législatives

Objet de l'initiative réglementaire ou législative	Résultats attendus	Résultats obtenus
***Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (la LIPR) et son règlement :** Mise en œuvre de la nouvelle Loi cadre et de son Règlement : La LIPR et son règlement d'application font intervenir de nombreux concepts nouveaux visant à assurer l'équité et la transparence.	• Meilleure transparence législative • Renforcement de l'intégrité des dispositions législatives en matière d'immigration • Moderniser le programme d'immigration dans la catégorie de la famille tant dans son orientation que dans ses exigences • Sélection de nouveaux résidents permanents plus aptes à contribuer à l'économie canadienne • Détermination plus rapide, plus efficace et plus efficiente des revendications du statut de réfugié • Processus décisionnel et prestation de programmes plus économiques, efficients et uniformes	La LIPR et son règlement sont entrés en vigueur le 28 juin 2002.
***Loi sur la citoyenneté* et ses règlements d'application :** Le nouveau projet de loi sur la citoyenneté continue de faire l'objet de travaux. Le cadre législatif tient compte des recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Les Règlements seront élaborés à l'appui de la nouvelle Loi et viseront à réduire les coûts et à accroître l'efficience du traitement des demandes d'octroi de la citoyenneté.	• Une loi et des règlements simples, transparents et efficaces • Renforcement de l'intégrité des dispositions législatives sur la citoyenneté • Des processus décisionnels et une prestation de programme efficients, économiques et transparents.	CIC a interrompu l'élaboration des Règlements sur la citoyenneté, du fait que le projet de loi C-16, la *Loi sur la citoyenneté* au Canada, n'a pas été adopté pendant la période visée par le rapport.
Élargissement des catégories désignées pour considérations humanitaires : CIC prévoyait élargir la portée des règlements avant le 30 juin 2001 et revoir la liste des pays sources afin de garantir qu'elle reflète la situation internationale actuelle.	• La souplesse nécessaire pour tenir compte des particularités de chaque crise au moment où elle se produit • La capacité soutenue de réagir rapidement aux crises humanitaires	La date d'extinction des règlements, originalement le 29 juin 2001, a été reportée au 31 décembre 2002 afin d'éviter que les règlements n'expirent avant qu'une nouvelle loi ne prenne effet. Il n'y a pas de date d'extinction en vertu de la LIPR. En juin 2001, la liste des pays sources a été modifiée de manière à inclure la Sierra Leone et à retirer deux pays, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

Stratégie de développement durable (2001-2003)

CIC s'efforce de contribuer à la croissance économique et sociale du Canada, ainsi qu'à son enrichissement culturel, au moyen de la sélection et de l'intégration de nouveaux arrivants. De même, CIC aide le Canada à satisfaire à ses engagements humanitaires internationaux en offrant aux réfugiés le réétablissement et la protection. Tout à la fois, le Ministère travaille à protéger la santé, la sécurité et l'ordre au Canada. Dans l'atteinte de ces objectifs, il tient compte des principes de développement durable et d'une gamme d'autres considérations touchant les politiques.

La deuxième Stratégie de développement durable (SDD) de CIC a été soumise au Parlement le 14 février 2001[56]. Elle a quatre buts :

- réduire les impacts environnementaux négatifs des activités ministérielles;
- promouvoir la connaissance des principes et objectifs de développement durable au sein du personnel, des clients et des intervenants du Ministère;
- mieux intégrer les facteurs environnementaux aux processus ministériels d'élaboration des politiques et de prise de décisions;
- promouvoir la reddition de comptes et assurer la conformité.

La SDD comprend un plan d'action triennal (de 2001 à 2003) doté d'objectifs et de mesures spécifiques ainsi que de dates cibles pour chaque but. Le Comité de coordination du développement durable (CCDD) de CIC, constitué de représentants de toutes les directions générales ayant des responsabilités relatives au plan d'action, coordonne la mise en œuvre et la mesure du rendement dont il est fait état chaque année dans le Rapport sur les plans et les priorités et dans le Rapport sur le rendement.

Au cours de l'exercice comptable 2001-2002, CIC a fait de grands progrès vers l'atteinte de ses objectifs de 2001 et de divers objectifs permanents. Les points d'importance comprennent l'établissement du CCDD, la préparation d'une stratégie de communication permettant d'accroître la sensibilisation aux questions de développement durable, le parachèvement d'une vérification complète de la gestion des déchets et l'inclusion de renseignements sur le développement durable dans le matériel destiné aux nouveaux arrivants au Canada.

Pour en savoir plus sur les progrès de CIC au chapitre de la mise en œuvre de sa SDD, consultez son *Rapport d'étape sur la Stratégie de développement durable - 2001*, à l'adresse http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/sdd-2002.html

56 La Stratégie de développment durable figure sur le Web à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/sdd/index.html>.

Partie V : Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

La présente partie du rapport offre un résumé du rendement financier du Ministère. Les tableaux ci-dessous décrivent les ressources approuvées par le Parlement pour le Ministère ainsi que ses dépenses et recettes annuelles.

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (en millions $)

Autorisations pour l'exercice 2001-2002
Exigences financières par autorisation

Crédit	2001-2002		
	Dépenses prévues	Total des autorisations[a]	Dépenses réelles
Coûts de fonctionnement	418,2	571,8	526,7
Pour radier des Comptes du Canada 3 394 dettes envers sa Majesté en chef du Canada, soit 1 757 203 $	–	1,8	1,8
Dépenses en capital	27,9	25,2	24,9
Subventions et contributions	336,5	345,8	337,1
Salaires et allocations d'automobile	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	40,7	42,5	42,5
Remboursement des sommes créditées aux revenus des exercices antérieurs	–	10,5	10,5
Versements à des agences privées de recouvrement en conformité avec la Partie 17.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*	–	0,1	0,1
Jugements des tribunaux	–	0,2	0,2
Dépense des revenus tirés de la disposition de biens excédentaires de l'État	–	0,1	0,0
Total du Ministère	**823,4**	**998,1**	**943,9**

a L'explication des écarts figure à la page 8.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions $)

Le tableau qui suit détaille, pour 2001-2002, l'attribution des dépenses totales prévues, des autorisations totales (en italique) et des dépenses réelles (dans les zones ombragées) par résultat stratégique et par type de dépense. L'explication des écarts se trouve dans les tableaux sur les buts atteints relativement aux résultats stratégiques visés, qui commencent à la page 16.

Résultats stratégiques	ETP[a]	Fonctionnement[b]	Radiation de créances[c]	Immobilisations	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Maximisation des avantages de la migration internationale	1 746	153,3	-	-	-	153,3	-	153,3
		218,3	-	*0,2*	-	*218,5*	-	*218,5*
		218,0	-	**0,2**	-	**218,2**	-	**218,2**
Maintien de la tradition humanitaire du Canada	179	67,2	-	-	60,1	127,3	-	127,3
		75,7	-	-	*55,7*	*131,4*	-	*131,4*
		66,1	-	-	**47,3**	**113,4**	-	**113,4**
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	591	48,0	-	-	276,4	324,4	-	324,4
		60,9	-	*0,8*	*290,1*	*351,8*	-	*351,8*
		60,1	-	**0,8**	**289,8**	**350,7**	-	**350,7**
Gestion de l'accès au Canada	1 878	190,5	-	27,9	-	218,4	-	218,4
		270,3	*1,8*	*24,3*	-	*296,4*	-	*296,4*
		235,9	**1,8**	**23,9**	-	**261,6**	-	**261,6**
Total	4 394	459,0	-	27,9	336,5	823,4	-	823,4
		625,2	*1,8*	*25,3*	*345,8*	*998,1*	-	*998,1*
		580,1	**1,8**	**24,9**	**337,1**	**943,9**	-	**943,9**
Autres revenus et dépenses								
Revenus								(374,7)
								(374,7)
								(509,2)
Coûts des services fournis par d'autres ministères								214,3
								214,3
								219.8
Coût net du Programme								**663,0**
								837,7
								654.5

a L'équivalent temps plein (ETP) est la mesure de la consommation de ressources humaines à des niveaux moyens d'emploi. L'ETP factorise la période pendant laquelle un employé travaille chaque semaine au moyen du calcul du nombre d'heures de travail attribuées relativement au nombre d'heures de travail prévues.

b Les frais de fonctionnement comprennent les crédits identifiés au Tableau 1, Sommaire des crédits approuvés.

c Radiation des prêts à l'immigration non remboursés en conformité avec l'article 25 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles (en millions $)

Le tableau ci-dessous dresse l'historique des dépenses par résultat stratégique. La comparaison du total des dépenses prévues en 2001-2002 avec les dépenses réelles inscrites aux comptes publics y figure également.

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002		Chiffres réels[a]
			Dépenses prévues	Total des autorisations	
Dépenses budgétaires					
Maximisation des avantages de la migration internationale	169,8	215,7	153,3	218,5	218,2
Maintien de la tradition humanitaire du Canada	173,1	133,7	127,3	131,4	113,4
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants	327,7	340,4	324,4	351,8	350,7
Gestion de l'accès au Canada	185,2	213,8	218,4	296,4	261,6
Dépenses budgétaires totales	**855,8**	**903,6**	**823,4**	**998,1**	**943,9**
Dépenses non budgétaires					
Établissement – Programme de prêts aux immigrants[b]	(6,9)	(4,1)	-	-	(3,7)

a Les écarts sont expliqués aux pages 18, 27, 34, 41.
b Les sommes des prêts représentent les débours (prêts consentis) moins les recettes (prêts remboursés). Les chiffres entre parenthèses (de valeur négative) indiquent des recettes dépassant les débours.

Tableau 4 : Comparaison croisée des résultats stratégiques et des domaines d'activité (en millions $)

	Résultats stratégiques				
Domaines d'activités	**Maximisation des avantages de la migration internationale**	**Maintien de la tradition humanitaire du Canada**	**Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants**	**Gestion de l'accès au Canada**	**Dépenses prévues 2001–2002**
Maximisation des avantages de la migration internationale	115,0				115,0
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		118,2			118,2
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			312,2		312,2
Gestion de l'accès au Canada				142,2	142,2
Prestation de services internes	38,3	9,1	12,2	76,2	135,8
Total	**153,3**	**127,3**	**324,4**	**218,4**	**823,4**

	Résultats stratégiques				
Domaines d'activités	**Maximisation des avantages de la migration internationale**	**Maintien de la tradition humanitaire du Canada**	**Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants**	**Gestion de l'accès au Canada**	**Autorisations totales 2001–2002**
Maximisation des avantages de la migration internationale	155,8				155,8
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		121,7			121,7
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			334,2		334,2
Gestion de l'accès au Canada				199,6	199,6
Prestation de services internes	62,7	9,7	17,6	96,8	186,8
Total	**218,5**	**131,4**	**351,8**	**296,4**	**998,1**

	Résultats stratégiques				
Domaines d'activités	**Maximisation des avantages de la migration internationale**	**Maintien de la tradition humanitaire du Canada**	**Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants**	**Gestion de l'accès au Canada**	**Chiffres réels 2001–2002**
Maximisation des avantages de la migration internationale	154,6				154,6
Maintien de la tradition humanitaire du Canada		106,5			106,5
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants			333,1		333,1
Gestion de l'accès au Canada				174,7	174,7
Prestation de services internes	63,6	6,9	17,6	86,9	175,0
Total	**218,2**	**113,4**	**350,7**	**261,6**	**943,9**

Tableau 5 : Revenus (en millions $)

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002 Prévisions	2001-2002 Chiffres réels
Maximisation des avantages de la migration internationale				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	244,3	280,5	186,2	281,2
Droit exigé pour l'établissement	126,7	166,9	131,0	170,2
Maintien de la tradition humanitaire du Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	8,5	9,8	6,6	10,0
Droit exigé pour l'établissement*	18,1	0,0	0,0	0,0
Intérêts perçus via le Programme des prêts aux immigrants	0,8	0,9	1,0	0,9
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants				
Droits de recouvrement des coûts de citoyenneté	21,0	23,4	19,9	21,4
Droits relatifs à la citoyenneté	13,7	14,7	22,4	14,9
Gestion de l'accès au Canada				
Droits de recouvrement des coûts d'immigration	5,9	7,0	5,1	7,0
Obligations des entreprises de transport	4,6	2,8	2,5	3,6
Total des revenus	**443,6**	**506,0**	**374,7**	**509,2**

* Le droit exigé pour l'établissement a été introduit dans le budget de février 1995 et a été éliminé, dans le cas des réfugiés, le 28 février 2000.

Tableau 6 : Paiements de transfert par résultat stratégique (en millions $)

Résultats stratégiques	Chiffres réels 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Autorisations totales	2001-2002 Chiffres réels
Subventions					
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants					
Subventions à l'Accord Canada-Québec[a]	102,9	104,1	101,7	111,7	111,7
Subventions aux provinces	51,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des octrois	**154,3**	**104,1**	**101,7**	**111,7**	**111,7**
Contributions					
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants					
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants[b]	32,2	39,8	18,1	35,2	35,2
Programme d'accueil[c]	2,4	2,7	2,6	2,7	2,7
Cours de langue pour les immigrants au Canada[d]	95,6	93,6	106,2	91,0	90,7
Contributions aux provinces (C.-B., Manitoba)	0,0	52,8	47,8	49,5	49,5
Maintien de la tradition humanitaire du Canada					
Programme d'aide au réétablissement[e]	80,9	67,8	58,1	53,7	46,3
l'Organisation internationale pour les migrations	1,1	1,1	2,0	2,0	2,0
Gestion de l'accès au Canada					
Accord avec la C.-B. au sujet des personnes mineures non accompagnées[f]	0,0	4,5	0,0	0,0	0,0
Contributions totales	**212,2**	**262,3**	**234,8**	**234,1**	**225,4**
Total des paiements de transfert	**366,5**	**366,4**	**336,5**	**345,8**	**337,1**

a Subventions prévues à l'Accord Canada-Québec et contributions aux provinces en reconnaissance de l'importance des services d'établissement en réponse au besoin croissant d'aider les immigrants dans leur démarche d'intégration.

b Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants verse des fonds à des services, notamment, d'orientation, de conseil para-professionnel, de traduction et de recherche d'emploi.

c Des fonds pour l'accueil sont versés afin d'apparier des bénévoles canadiens, qu'il s'agisse de particuliers ou de groupes, avec de nouveaux arrivants dans le but de faciliter leur établissement et leur intégration.

d Le programme des Cours de langue pour les immigrants au Canada verse des fonds à la formation de base dans l'une des langues officielles du Canada aux immigrants adultes afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique.

e Le Programme d'aide au réétablissement, qui portait autrefois le nom de Programme d'aide à l'adaptation, aide à défrayer l'hébergement temporaire, les vêtements, les effets ménagers et les dépenses de subsistance pendant un maximum d'un an dans le cas des réfugiés au sens de la Convention qui sont sans ressources.

f Financement des coûts extraordinaires encourus par la province pour le soin particulier des personnes mineures non accompagnées arrivées par la mer en 1999.

Tableau 7 : Prêts, investissements et avances (en milliers de dollars)

Prêts aux immigrants	Chiffres réels 1999-2000 (milliers $)	Nombre de prêts 1999-2000	Chiffres réels 2000-2001 (milliers $)	Nombre de prêts 2000-2001	Chiffres réels 2001-2002 (milliers $)	Nombre de prêts 2001-2002
Transport, admission et droit d'établissement						
Prêts en vue du versement du droit[a]	14 232	6 778	12 324	5 051	11 965	5 079
Prêts d'aide	1 064	1 930	1 581	2 834	1 272	2 422
Total	**15 296**	**8 708**	**13 905**	**7 885**	**13 237**	**7 501**

a Le droit exigé pour l'établissement a été introduit dans le budget de février 1995 et a été éliminé, dans le cas des réfugiés, le 28 février 2000.

Tableau 8 : Passif éventuel (en millions $)

Passif éventuel[a]	31 mars 2000	31 mars 2001	31 mars 2002
1. Réclamations relatives à deux personnes qui, sous le coup d'une mesure d'expulsion, ont été accusées ou reconnues coupables de meurtre	10,0	10,0	10,0
2. Affaires découlant de l'application des dispositions de la *Loi sur l'immigration*	7,7	23,0	17,7
Total	**17,7**	**33,0**	**27,7**

a Comme ces affaires sont pendantes, le Ministère ne peut les commenter. Il faut cependant les reconnaître en tant que passifs éventuels de l'État et elles sont donc citées à titre indicatif.

Annexes

Annexe 1 – Organigramme de CIC (au mois de juin 2002)

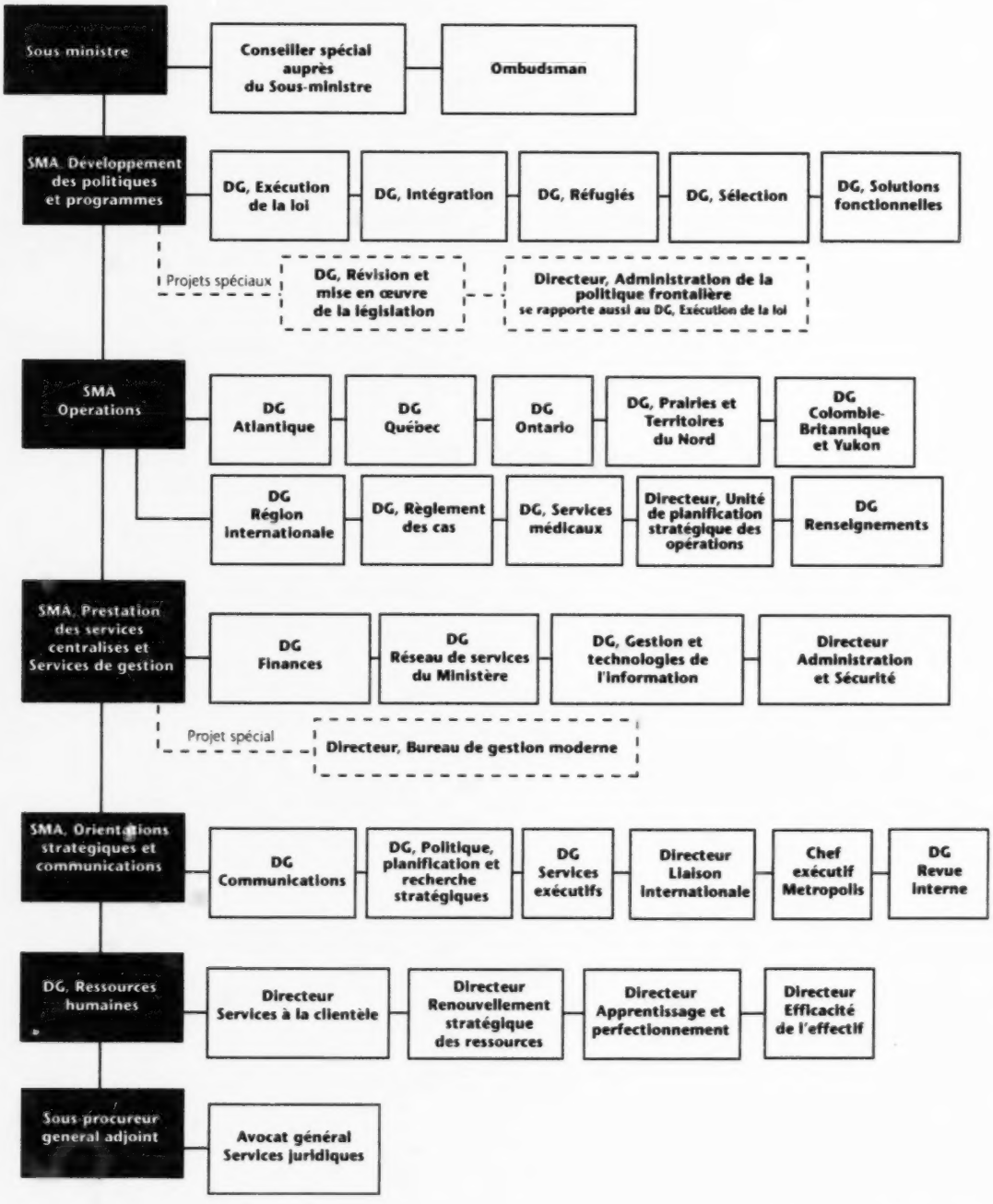

Annexe 2 – Index

A

Accord Canada-Québec, 7, 21, 30, 49
Agence canadienne de développement international, 26
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), 37
analyse comparative entre les sexes, 9
arrivées, 9, 49

C

Cadre d'imputabilité pour les programmes de contribution (CIPC), 30, 31
carte de résident permanent, 3, 11, 39
citoyenneté, 3, 5, 8, 29, 33, 34, 40, 41, 48
Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), 15, 23, 27
communications, 9, 11
conjoints de fait, 16, 19, 22
conjoints de même sexe, 16
Conseil canadien pour les réfugiés, 25
Convention contre la criminalité transnationale organisée, 40
cours de langue pour les immigrants au Canada, 30, 31, 49
crimes de guerre, 7, 11, 35, 36, 38

D

Déclaration sur la frontière intelligente, 3, 26, 27
détention, 15, 35, 36, 39, 40
Développement des ressources humaines Canada (DRHC), 9, 22, 32
développement durable, 42
diversité, 5, 21, 33, 34

E

économie, 3, 5, 9, 10, 16, 21, 41
enfants, 16, 18-20, 25, 33
Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), 10
entrepreneurs, 20
États-Unis, 3, 5, 8, 26, 27, 35-37, 39, 40,
étudiants, 15-17, 21, 22
exécution de la loi, 15, 35

F

famille, 6, 15, 16, 18-21, 30, 33, 41
francophones, 31
frontière, 3, 5, 26, 27, 36, 37

G

Gérer l'accès au Canada, 6, 36, 44-49
gestion du risque, 37
Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'établissement et l'intégration, 32

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 24-26

I

Industrie Canada, 32
information préalable sur les voyageurs, 37
Initiative du secteur bénévole (ISB), 32
intégration, 6, 9, 10, 15, 18, 19, 29, 30, 32-34, 42, 44-49
interception, 9, 15, 35-38
investisseurs, 15, 17, 20, 21
iSMRP, 26

K

Kosovo, 7, 11, 18, 24

L

Loi sur l'accès à l'information, 7, 12
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), 3, 4, 8, 9, 11, 12, 18-20, 25, 27, 36, 37, 39-41
Loi sur la citoyenneté, 33, 41
Loi sur la protection des renseignements personnels, 7, 12
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 40

M

Maintenir la tradition humanitaire du Canada, 6, 44-49
Maximiser les avantages des migrations, 6, 15, 16, 44-49
ministère de la Justice, 11
ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 26

O

Organisation internationale pour les migrations, 24, 49

P

Parlement, 3, 16, 34, 42, 43
parrainage, 16, 19, 20, 23, 25, 26
partenaire conjugal (même sexe), 19
partenaires, 3, 8, 11, 16, 19, 24, 25, 30, 32, 36
personnes à charge, 19, 23, 25
Plan d'immigration, 18
processus de planification pluriannuelle, 18
Programme d'accueil,30, 49
Programme d'aide au réétablissement, 31, 49
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, 30, 49
programme d'immigration des investisseurs, 21
programme de réétablissement des réfugiés, 15, 23, 25
Programme des prêts aux immigrants, 45, 48
projet Metropolis, 11
projet pilote des fournisseurs de services à l'étranger, 23-25
projet pilote des fournisseurs de services au Canada, 23
Promotion de l'intégration des nouveaux arrivants, 44-49
provinces, 10, 18, 21, 26, 31, 32, 49

R

reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger, 32
réétablissement, 15, 23-26, 31, 42, 49
réfugiés, 3, 6, 8, 9, 15-18, 23-29, 33, 36, 40-42, 48-50
réfugiés au sens de la Convention, 23, 27
réfugiés parrainés par le gouvernement, 15, 23, 24
renvois, 9, 35, 40
résidents permanents, 6, 8, 15, 19, 20, 33, 35, 39, 41

S

santé, 5-7, 19, 24, 26, 35, 36, 38, 42
Santé Canada, 38
sécurité publique, 7, 17, 30, 36, 39, 40
sécurité, 3-8, 12, 17, 26, 30, 31, 35-40, 42
sélection, 6, 12, 15-17, 19-21, 23, 25, 33, 38, 41, 42
Semaine de la citoyenneté canadienne, 33
services aux clients, 16
Services de gestion, 17, 30, 36
services interne, 46, 47
Statistique Canada, 10
Stratégie d'innovation, 9, 32
Stratégie des frontières multiples, 36, 37
Stratégie emploi jeunesse (SEJ), 32
Système national d'assurance de la qualité, 33

T

territoires, 18, 31, 32
terrorisme, 5, 17, 30, 36, 39, 40
trafic, 3, 26, 40
travailleurs qualifiés, 10, 17, 18, 21, 22
travailleurs temporaires, 15, 16, 22

V

Vision de la frontière, 26
visiteurs, 15-17, 21, 22